

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2023, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES
M. Alain BEZIRARD
M. Michel BORREWATER
M. Alain CAMBIEN
M. Alexandre GARCIN, *en visio*
Mme Françoise GOUBE
M. Christophe GRAS
M. Julien PILETTE

Excusés :

M. Alexis HOUSET
Mme Audrey LINKENHELD
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

Délibération n°23.12

Objet : Exercice 2022 - Adoption du rapport d'activité du directeur et du compte de gestion du Comptable qui lui est annexé

Adoptée à l'unanimité.

Sourcéo – Exercice 2022 - Adoption du rapport d'activité du directeur et du compte de gestion du Comptable qui lui est annexé

L'article R2221-50 du CGCT modifié par décret n°2001-184 du 23 février 2001 - art. 2 indique :

« En fin d'exercice et après inventaire, le directeur fait établir le compte financier par le comptable.

Ce document est présenté au conseil d'administration en annexe à un rapport du directeur donnant tous éléments d'information sur l'activité de la régie au cours du dernier exercice et indiquant les mesures qu'il convient de prendre pour :

1° abaisser les prix de revient ;

2° accroître la productivité ;

3° donner plus de satisfaction aux usagers ;

4° d'une manière générale, maintenir l'exploitation de la régie au niveau du progrès technique en modernisant les installations et l'organisation.

Le conseil d'administration délibère sur ce rapport et ses annexes. »

Il vous est donc proposé de prendre connaissance du rapport d'activité de l'exercice 2022 présenté en **annexe 1** ainsi que du compte financier, c'est-à-dire du compte de gestion s'agissant d'un Comptable direct du Trésor, compte de gestion présenté en **annexe 2**. Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Comptable du Trésor de la régie Sourcéo a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2022 le 4 mai 2023. Le Conseil d'administration procède à son examen et formule, le cas échéant, ses observations ou réserves.

En conséquence, il vous est demandé de :

1°) adopter les dispositions qui précèdent ;

2°) adopter le rapport d'activité 2022 présenté par le directeur de Sourcéo ;

3°) approuver le compte de gestion et indiquer qu'il n'appelle aucune observation, considérant que les résultats du compte administratif 2022 sont conformes à ceux du compte de gestion dudit exercice.

RAPPORT DU DIRECTEUR RELATIF À L'ACTIVITE DE SOURCEO

Exercice 2022



Article R2221-50 du CGCT modifié par décret n°2001-184 du 23 février 2001

Présentation au Conseil d'administration du 7 juin 2023

Préambule

Sur le plan de l'organisation, Valéry FICOT a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2022 de directeur de Sourceo et a ainsi succédé à Delphine THEETEN qui en a assuré, jusqu'alors, l'intérim.

La définition d'une stratégie, qui a suivi une première période d'observation – immersion, met en exergue trois enjeux majeurs :

- 1) le développement de la régie grâce à une gestion d'anticipation et un fonctionnement reposant sur deux piliers, la responsabilité et la confiance ;
- 2) la concrétisation des projets de production d'eau ;
- 3) la sécurité tant des processus internes qu'en réponse aux obligations.

Cette stratégie a été présentée en détail lors du conseil d'administration du 12 octobre 2022.

Le Président de Sourceo a aussi confié la mission au directeur de tout mettre en œuvre pour assurer des rapports de fonctionnement fluide avec les services supports de la Métropole Européenne de Lille. Une rencontre le 9 novembre 2022 sous sa présidence, en présence de l'AOT, avec les directeurs généraux adjoints Finances et Secrétariat général et administration a permis de poser les bases ainsi que les objectifs de coopérations fluides et efficaces entre Sourceo et la MEL. Les axes de mutualisation doivent être actés dans des contrats de service entre la MEL et Sourceo à l'horizon de l'été 2023.

2022 peut être considérée comme l'année charnière avec un budget de transition qui met en lumière la nécessité de changer de modèle économique en raison d'un effet ciseau entre les ventes d'eau en gros qui diminuent et des charges qui augmentent.

En 2022, les efforts conduits par le distributeur d'eau sur le rendement du réseau et les nombreuses incitations à la réduction de la consommation d'eau par les citoyens, dans le contexte de la sécheresse de l'été dernier, se sont traduits par un recul des recettes de vente d'eau en gros de 10.7% par rapport au budget primitif.

Par ailleurs, le contexte géopolitique de la guerre en Ukraine qui a débuté en février 2022 et qui a fait suite à des tensions sur les matières premières consécutivement à l'emballement de la reprise économique post crise sanitaire, a très directement pénalisé Sourceo. Les charges d'exploitation ont cru sans possibilité d'inversion du phénomène. Les dépenses d'électricité, de réactifs et de transports de produits nécessaires au traitement de l'eau potable ont pesé sur ces charges. Enfin, une inflation de près de 6% en 2022 a accentué le phénomène par l'augmentation des charges de personnel (augmentation notamment du point d'indice des fonctionnaires de 3.5% pour les salariés mis à disposition et les retraites des détachés).

Sourceo a réalisé en 2022 le meilleur taux d'exécution de ses dépenses d'investissement avec 89.7%, confirmant une prévision juste et tenant compte de l'abandon des reports sur 2023 de ces dépenses. Ainsi, en 2022, la connaissance du patrimoine a pu être approfondie par le géo-référencement, des projets de pérennisation de la production d'eau potable (forages d'Emmerin, du Marais aux Ansereuilles..), des opérations de gros entretien renouvellement sur des usines de traitement ainsi que l'avancement des études sur les projets de traitement d'eau de Flers-en-Escrebieux et Pecquencourt.

Analyse du compte administratif 2022

Évolution des masses

Hors dépenses et recettes d'ordre, l'**évolution des masses** (en EUR HT) **par section** est la suivante :

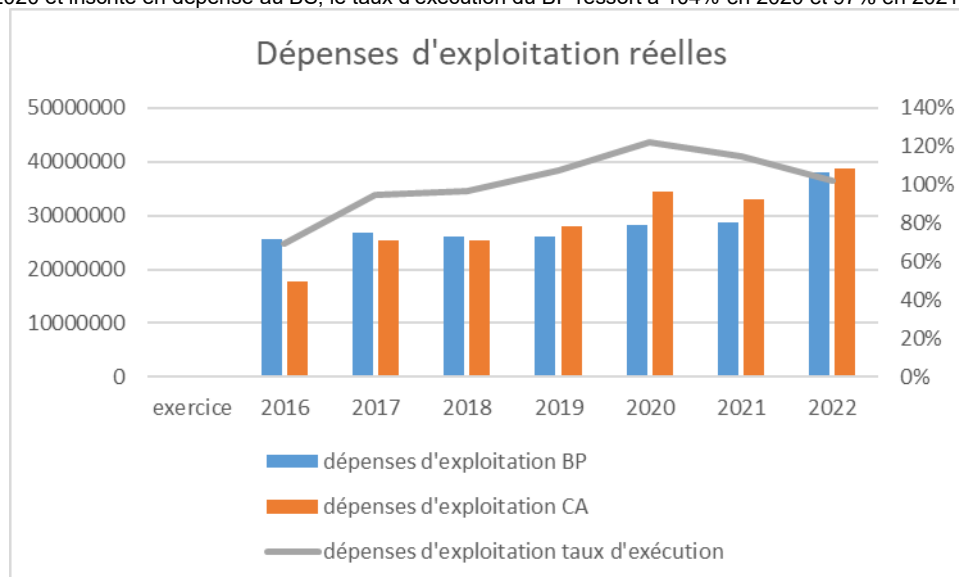
Section d'Exploitation

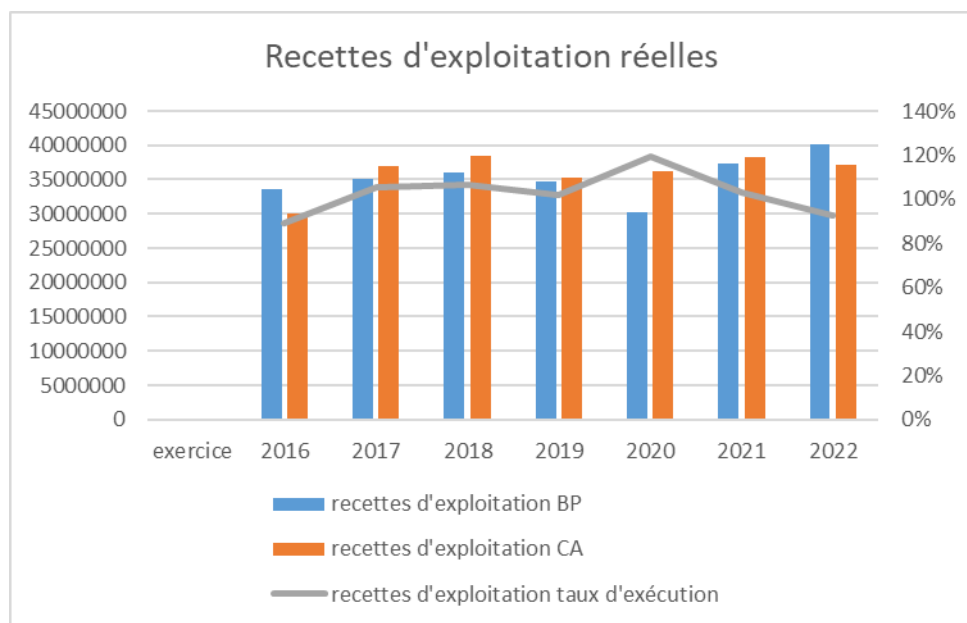
Exploitation

budget primitif	dépenses		exercice	budget primitif	recettes	
	compte administratif	taux d'exécution			compte administratif	taux d'exécution
25 668 150	17 798 486	69%	2016	33 632 015	30 016 699	89%
26 715 766	25 391 766	95%	2017	35 070 000	36 916 179	105%
26 193 839	25 279 058	97%	2018	36 033 000	38 463 860	107%
25 969 659	27 965 039	108%	2019	34 723 570	35 347 837	102%
28 223 023	34 399 494	122%*	2020	30 304 200	36 132 049	119%
28 692 739	32 909 769	115%*	2021	37 317 520	38 356 592	103%
38 087 679	38 802 362	102%	2022	40 148 226	37 151 369	93%

L'exécution budgétaire des dépenses demeure conforme à la prévision budgétaire arrêtée au budget primitif ; en recettes, par contre, la baisse des volumes vendus (actée à la DM du 12 octobre 2022) explique la baisse du taux d'exécution en 2022 par rapport aux années précédentes.

(*) Précision sur les dépenses des exercices 2020 à 2021 : sans la participation des « 7 centimes » sur les VEG versée à la MEL, instaurée en 2020 et inscrite en dépense au BS, le taux d'exécution du BP ressort à 104% en 2020 et 97% en 2021.





Section d'Investissement

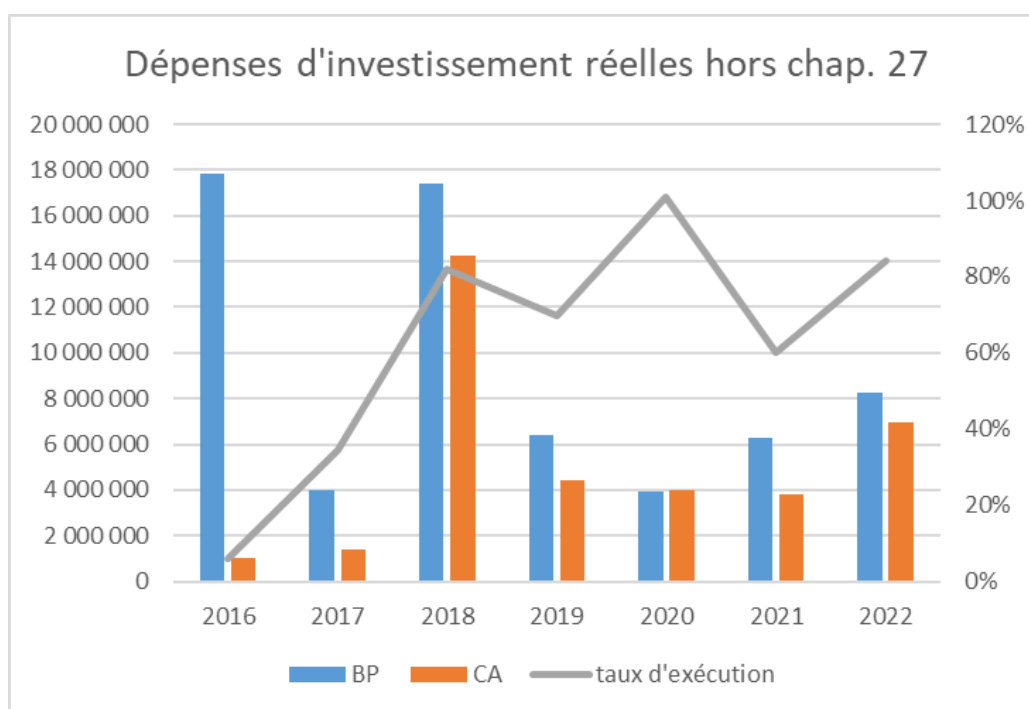
Investissement

dépenses			exercice	recettes		
budget primitif	compte administratif	taux d'exécution		budget primitif	compte administratif	taux d'exécution
17 943 865	1 059 443	6%	2016	10 000 000	10 007 194	100%
8 354 234	1 374 091	16%	2017		0	
17 407 640	14 226 912	82%	2018	7 568 479	5 520	0%
8 753 911	4 448 971	51%	2019		18 650	
3 975 541	3 983 970	100%	2020		4 464	
8 680 448	3 783 061	44%	2021	55 667	0	0%
33 929 359	6 954 900	20%	2022	2 617 937	2 295 482	88%

Il est rappelé que l'excédent de recettes en Investissement (via l'autofinancement dégagé depuis l'origine par l'exploitation) est équilibré dans les budgets prévisionnels (BP, BS) par l'inscription de dépenses fictives en autres immobilisations financières (chap. 27), le progiciel financier n'offrant pas la possibilité d'afficher un suréquilibre de la section. Selon les années, cette inscription pouvait intervenir partiellement dès le budget primitif ; aussi est-il judicieux de retraiter ces données pour affiner l'analyse.

Investissement (hors chap. 27 utilisé pour équilibrer la section)

dépenses			exercice	recettes		
budget primitif	compte administratif	taux d'exécution		budget primitif	compte administratif	taux d'exécution
17 861 725	1 059 443	6%	2016	10 000 000	10 007 194	100%
3 970 000	1 374 091	35%	2017	dotation initiale	0	
17 386 640	14 226 912	82%	2018	7 568 479	5 520	0%
6 384 629	4 448 971	70%	2019	emprunt au BP / remboursement de la dotation	18 650	
3 953 866	3 983 970	101%	2020		4 464	
6 291 697	3 783 061	60%	2021	55 667	0	0%
8 253 509	6 954 900	84%	2022	2 617 937	2 295 482	88%



2018 intégrant le remboursement à la MEL de la dotation initiale de 10 000 000 EUR, le montant des dépenses d'investissement oscillait depuis cette date autour de 4 000 000 EUR. En 2022, les investissements se rapprochent de 7 000 000 EUR (tendance confirmée en 2023 avec plus de 8 000 000 EUR prévus au BP).

Evolution des postes

Hors dépenses et recettes d'ordre, l'évolution (en EUR HT) des postes de la section d'Exploitation est la suivante :

Dépenses d'exploitation (par chap.)	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Charges à caractère général (011)	25 793 501	25 897 113	30 960 025
Charges de personnel (012)	6 577 541	6 679 710	6 896 855
Autres charges gestion courante (65)	5	2	25
Charges exceptionnelles (67)	5 216 632	6 225 537	5 538 643
Dépenses imprévues (022)	500 000		500 000
Total	38 087 679	38 802 362	43 895 548

Analyse de l'évolution de l'équilibre de la section d'Exploitation

Dépenses d'Exploitation

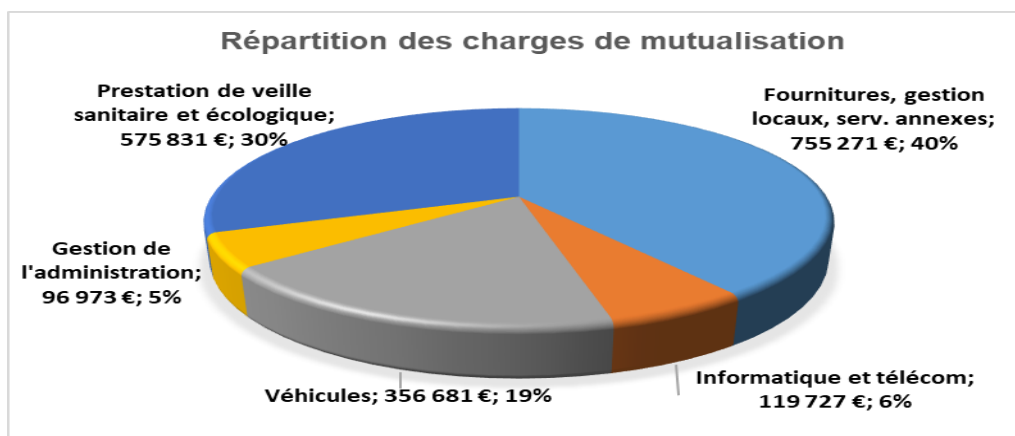
Au BP 2022, il était prévu 37 587 679 EUR de dépenses réelles en Exploitation (hors dépenses imprévues), détaillées comme suit pour les plus significatives :

- 11 043 470 EUR d'achats d'eau (auprès su SMAEL pour les importations d'eau de la Lys, auprès de Noréade pour les achats de secours) ;
- 7 625 742 EUR de charges de personnel dont 740 000 EUR pour les agents MEL mis à disposition et la retraite des détachés, sachant que 2 574 990 EUR sont refacturées à la MEL en maîtrise d'œuvre sur les travaux des réseaux de distribution et de défense incendie ;

- 5 198 632 EUR de participation statutaire au budget annexe Eau de la MEL ;
- 3 100 000 EUR de redevance Agence de l'eau sur les volumes prélevés ;
- 2 850 000 d'électricité (Engie) ;
- 2 500 000 EUR de refacturation de charges par la MEL au titre de la mutualisation (analyses labo, taxes foncières, locations mobilier / informatique / parc auto, forfait masse salariale...) ;
- 1 596 730 EUR d'entretien et de maintenance des usines (ce poste regroupe les art. 6063/6068/6135/61521/61523/61528/61558/6156) ;
- 1 397 000 EUR de produits de traitement (Carmeuse pour la chaux, Gazechim pour le chlore et tous les autres via Veolia) ;
- 859 805 EUR de taxes et redevances d'assainissement ;
- 313 000 EUR de location et 140 000 EUR de charges pour la dernière année du bail de l'agence à la Haute Borne ;
- 227 500 EUR d'études ;
- 183 000 EUR de frais de télécommunications (Orange) ;
- 132 000 EUR de recyclage des billes de décarbonation (MRL, Colas) et des boues (SEDE) des usines à process ;
- 114 000 EUR de nettoyage, marché alloti avec ASEPT aux usines automatiques (lot n°1) et à process (lot n°3), Derichebourg aux ateliers (lot n°2) et APAJH à l'agence (lot n°4) ;
- 110 000 EUR de gardiennage (Lysécurité) ;
- 85 000 EUR d'analyses CARSO (hors prestations du labo MEL, reprises dans les refacturations de la mutualisation).

Les dépenses réelles en Exploitation constatées au compte administratif s'élèvent à **38 802 362 EUR**, soit un taux d'exécution du BP de 101.9% et se détaillent comme suit :

- 10 843 470 EUR d'achats d'eau (-1.8% / BP)
 - ☛ impact sur les achats au SMAEL de la baisse des volumes vendus.(crédits rendus à la DM du 12 octobre)
- 7 700 849 EUR de charges de personnel (+1.0% / BP) dont 779 142 EUR (+5.3%) pour les agents MEL mis à disposition et la retraite des détachés, sachant que 2 357 334 EUR (-1.5%) ont été refacturées à la MEL en mission de maîtrise d'œuvre
 - ☛ impact de deux départs en retraite (abordé au BS), du prélèvement à la source et de la hausse du point d'indice (+3.5%) des fonctionnaires au 1er juillet 2022 (abordés à la DM du 12 octobre)
- 5 198 632 EUR de participation statutaire au BA Eau de la MEL comme prévu au BP
- 3 086 388 EUR de reversement de redevance à l'Agence de l'eau (-0.4% / BP)
 - ☛ pour mémoire, le reversement des redevances de prélèvement facturées aux clients s'effectue un an plus tard, montant réglé conforme à la prévision du BP.
- 3 411 736 EUR d'électricité (+19.7% / BP)
 - ☛ la prévision au BP méconnaissait le tarif 2022 ; celui-ci explosant, les crédits avaient été augmentés de 40% sur ce poste au BS puis réduits de 15% à la DM du 12 octobre lorsque la compensation de l'État a commencé à s'appliquer à compter de mai (revenant alors à un coût comparable à 2021)
- 2 318 992 EUR de refacturation de charges par la MEL au titre de la mutualisation hors remboursements RH (-7.2% / BP)
 - ☛ a posteriori l'engagement 2022 rattaché a été surestimé par la MEL qui a refacturé 1 904 483 EUR (-23.8% / BP) en définitive, charges facturées au titre de 2022 réparties comme suit :



- 1 632 702 EUR d'entretien et de maintenance des usines (+2.3% par rapport au BP, ce poste regroupe les art. 6063/6068/6135/61521/61528/61558/6156)
 - ☛ après un creux à près de 1 100 000 EUR l'an dernier (retour au niveau de 2018), ce poste – qui traduit l'effort fait en préventif – retrouve le niveau de 2019-2020 (1 400 000 à 1 500 000 EUR par an) avec l'impact de l'inflation
- 1 374 481 EUR de produits de traitement (-1.6% par rapport au BP)
 - ☛ que l'exécution « colle » à la prévision en 2022 ne doit pas masquer que ce poste est fortement impacté par l'inflation (+77.9% par rapport au CA 2021), essentiellement par l'explosion du coût de la chaux qui a conduit la régie à renégocier le marché début 2023 pour ne plus continuer à subir en direct l'envolée du prix du gaz
- 836 869 EUR de taxes et redevances d'assainissement (-2.7% / BP)
- 375 335 EUR de location (+21.2% sur un an) et 160 000 EUR de charges (+141.1% sur un an) pour la dernière année du bail commercial à la Haute Borne et la location à Ronchin à compter de novembre
 - ☛ lors du rattachement du solde de l'engagement des charges locatives au titre de 2022, la négociation avec le bailleur (Harmonium) n'avait pas encore abouti (par délibération n°23.04 du 1^{er} février 2023, vous avez autorisé une transaction portant sur une non remise en état contre abandon du dépôt de garantie permettant d'économiser autour de 50 000 EUR dont environ 125 000 EUR de charges) → l'annulation de ce solde de dépense rattaché générera une recette exceptionnelle en 2023
- 127 852 EUR d'études (-43.8% / BP)
 - ☛ les principales portent sur le déploiement de la GMAO (Inoteam) ou des diagnostics de pompes (Safège)
- 155 315 EUR de télécoms (-15.1% / BP)
 - ☛ marché en groupement de commandes avec la MEL depuis le 1^{er} janvier 2020, cinq lots tous détenus par Orange.
- 279 766 EUR de recyclage des billes de décarbonatation et des boues (+111.9% / BP)
 - ☛ le poste est impacté par une opération ponctuelle, le curage via le marché SEDE (évacuations de boues) de la lagune de Flers-en-Escrebieux (163 319 EUR) ; sans elle, le coût du poste est comparable à l'an dernier nonobstant la hausse de 16% des tarifs au marché renouvelé avec SEDE
- 93 870 EUR de nettoyage (-17.6% / BP).
 - ☛ les quatre lots du marché comportant une partie variable activée sur émission de bons de commande en fonction de besoins ponctuels, les crédits inscrits au BP s'entendent comme un montant maximum.
- 84 807 EUR de gardiennage (-22.9% / BP) ;
 - ☛ montant similaire à l'an dernier, variable en fonction du nombre d'intrusions (qui viennent s'ajouter à la partie forfaitaire).
- 91 072 EUR d'analyses CARSO (+7.1% / BP).

Recettes d'Exploitation

Au BP 2022, il était prévu 40 148 226 EUR de recettes réelles en Exploitation, les plus significatives :

- 33 428 988 EUR de ventes d'eau en gros,
- 3 972 515 EUR de redevance Agence de l'eau à prélever sur les ventes,

- 2 574 990 EUR de refacturation de la maîtrise d'œuvre des investissements sur les réseaux de distribution d'eau et de défense incendie,
- 135 733 EUR de produits divers (art. 7588), soit pour l'essentiel l'indemnité de limitation de pompage de l'usine de Pérenchies versée par Roxane (101 416 EUR) et la part prélevée sur les salaires des salariés bénéficiant des tickets restaurant.

Les recettes réelles en Exploitation inscrites au compte administratif sont de **37 151 369 EUR** (-7.5% / BP et en recul de 3.1% par rapport au CA 2021), elles se répartissent pour les plus significatives sur les natures suivantes :

- 29 865 367 EUR de ventes d'eau en gros (-10.7% / BP)
 - ☛ tout au long de l'exercice et lors du DOB 2023, vous avez été sensibilisés au recul des VEG ; recul confirmé au nouveau contrat d'affermage en devenant un objectif
- 3 588 656 EUR de redevance Agence de l'eau facturée sur les VEG (-9.7% / BP)
 - ☛ les volumes vendus baissant, les redevances facturées aux clients pour l'Agence de l'eau suivent le mouvement
- 2 357 334 EUR de refacturation à la MEL de la maîtrise d'œuvre (-8.5% par rapport au BP)
 - ☛ le coût du service (salaires chargés + charges d'exploitation) est refacturé à la MEL à prix coûtant (condition pour ne pas être éligible à l'impôt sur les sociétés), reflétant en 2022 une maîtrise de la masse salariale et un moindre impact des départs en retraite
- 180 964 EUR de produits divers à l'art. 7588 (+33.3% / BP)
 - ☛ par ordre d'importance pour les plus significatives : 101 416 EUR d'indemnité de limitation de pompage à Pérenchies (Roxane), 40 099 EUR de participations aux formations de notre OPCA (AKTO) et 34 728 EUR de part salariale sur les titres restaurant
- 27 649 EUR d'IJSS auprès des diverses CPAM et, plus marginalement, de remboursements de prévoyance (IPSEC)
 - ☛ les arrêts-maladie sont en nette régression par rapport à 2021 (96 671 EUR encaissés sur ce poste l'an dernier).

Hors dépenses et recettes d'ordre, l'**évolution** (en EUR HT) **en Investissement** est la suivante :

Dépenses d'investissement (par chap.)	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Immobilisations incorporelles (20)	586 000	814 131	1 081 600
Immobilisations corporelles (21)	1 279 872	664 704	1 547 218
Immobilisations en cours (23)	5 887 637	5 476 065	5 093 705
Autres immobilisations financières (27)	25 675 850		10 640 381
Dépenses imprévues (020)	500 000		500 000
Total	33 929 359	6 954 900	18 862 904
Total hors chap. 27 et 020	7 753 509	6 954 900	7 722 524

Analyse de l'évolution de l'équilibre de la section d'Investissement

Dépenses d'Investissement

Au BP 2022, il était prévu 7 753 509 EUR de dépenses réelles en Investissement hors chap. 27 et dépenses imprévues, soit :

- 5 887 637 EUR d'immobilisations en cours (travaux sur les bâtiments et les installations) ;
- 1 279 872 EUR d'immobilisations corporelles (acquisitions foncières, équipement industriel) ;
- 586 000 EUR d'immobilisations incorporelles (études, logiciels...).

Les dépenses réalisées sont de **6 954 900 EUR** (89.7% du BP, conforme à l'objectif annuel et – depuis cette année – sans pratiquer de reports), marquant une nouvelle étape dans la vie de la régie (elles tournaient bon an mal an autour de 4 000 000 EUR). Elles se décomposent comme suit :

- 5 476 065 EUR d'immobilisations en cours (+88.7% sur un an, -7.0% / BP) dont
 - ☛ travaux de **réfection et de gros entretien** menés par le service **Production**, 2 634 957 EUR ;
 - ☛ réfection du **champ captant d'Emmerin** (BONIFACE, RESURGENCE) sous maîtrise d'œuvre ANTEA, 1 390 304 EUR ;
 - ☛ rénovation des **forages du Marais** (CIEMA, SET, SULMAN) aux **Ansereuilles**, 379 847 EUR ;
 - ☛ mise en sûreté des usines (VIA2S) commencée par Wattrelos Beck (DRAPIER), 246 113 EUR
 - ☛ sécurisation et réfection électrique de **forages** (SET, CIEMA) alimentant l'usine de **Pecquencourt**, 233 122 EUR ;
 - ☛ mission de **maîtrise d'œuvre** sur le projet de nouvelle usine de **Pecquencourt**, 167 488 EUR ;
 - ☛ **voirie d'accès** (TRBA) de l'usine de **Pecquencourt** réalisée sous maîtrise d'œuvre MEL (DAMO), 167 284 EUR ;
 - ☛ création d'une piste d'accès (GECITEC) à la **lagune** de l'usine **Flers-en-Escrebieux**, 75 852 EUR ;
 - ☛ **assistance à maîtrise d'ouvrage** (MERLIN) pour la mise en place d'un traitement des perchlorates et du nickel à **Flers-en-Escrebieux**, 69 798 EUR.
- 664 704 EUR d'immobilisations corporelles (-5.0% sur un an, -48.1% / BP)
 - ☛ ce sont des équipements de **maintenance** et de **réparation** liés pour l'essentiel aux marchés de fournitures « sur catalogues », principalement sur les marchés dont VEOLIA est titulaire.
- 814 131 EUR d'immobilisations incorporelles (+346.4% sur un an, +38.9% / BP)
 - ☛ il s'agit principalement d'études de **géo-référencement** (ADRE Réseaux, 368 978 EUR), de la **suite logicielle pour l'exploitation des données** (groupement SOGETREL – INTENT, 180 744 EUR) sous assistance à maîtrise d'ouvrage LYDE CONSEIL (52 200 EUR) et d'**études géotechniques** (FONDASOL & GINGER, 92 891 EUR).

Recettes d'Investissement

Le déficit de la section d'investissement constaté sur l'exercice 2021 a généré l'inscription d'une réserve (art. 1068) au BP 2022 de 2 233 761 EUR. La régie a également encaissé une subvention de l'Agence de l'eau (55 667 EUR) pour le projet de Pecquencourt et deux primes de certificat d'énergie auprès d'ENGIE pour l'installation de variateurs sur des pompes de refoulement à Hempempont (5 022 EUR) et Hem (1 032 EUR). Le total des recettes d'investissement s'établit à **2 295 482 EUR**.

Conclusion

Après sept exercices, l'excédent cumulé en Exploitation se réduit de 18.9% pour s'établir à 27 341 603 EUR, tandis que le déficit cumulé en Investissement se creuse à nouveau de 43.0% à -3 195 281 EUR.

Perspectives

Les perspectives pour Sourcéo doivent être appréhendées sous deux dimensions temporelles :

- 1) à moyen terme, selon l'échelle de temps du futur contrat de distribution d'eau 2024, pour poser les fondements de ce que sera la production d'eau de la MEL à cet horizon ;
- 2) année après année, pour travailler de manière intensive sur toutes les solutions pour retrouver les conditions d'un équilibre vertueux des comptes d'exploitation de Sourcéo.

Tout le temps que le déficit entre la recharge et le puisage dans les nappes phréatiques ne sera pas résorbé durablement, Sourcéo continuera d'appliquer la stratégie de préservation de la ressource en eau définie par la Métropole Européenne de Lille, quand bien même celle-ci, sur un plan financier, impacte sa santé économique.

Les actions à moyen terme doivent correspondre à celles qui sécurisent la disponibilité en eau de qualité et en quantité suffisante pour les citoyens. Il s'agit des projets d'investissement qui pérennisent l'actuel outil de production d'eau, fondés sur une connaissance fine du patrimoine et qui le développent par des traitements d'eau complémentaires. Notre enjeu consiste à pouvoir facilement activer les secours de production de qualité et en quantité si les périodes de sécheresse, qui risquent de s'accroître, compromettent la stratégie de préservation de la ressource (achat d'eau au SMAEL).

Le retour à l'équilibre budgétaire implique que des leviers soient actionnés dès 2023 :

- la concrétisation de la stratégie d'achat qui doit permettre d'optimiser les coûts de maintenance, de fourniture et de gros entretien renouvellement par de meilleures mises en concurrence, une massification ou non des commandes mais aussi une meilleure visibilité de Sourcéo ;

- un pilotage optimisé des moyens de production d'eau (en lien avec le délégataire de distribution d'eau) ;
- le schéma directeur énergie (développement d'EnR, pilotage des consommations, recours à des équipements électromécaniques et autres équipements moins énergivores...) ;
- des contrats de services de mutualisation avec la MEL évalués au réel ;
- un audit RH qui doit permettre d'objectiver la réalité des pratiques de rémunération au sein de Saurcéo tout en posant un regard sur son organisation assorti de pistes d'évolution qui reconnaîtront le mérite et le travail dans un esprit de justice sociale ;
- le lissage d'investissements récurrents qui ne doit pas se faire au détriment de la modernisation de l'outil industriel.

Régie Production eau MEL BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M YVES GATTY
M JEREMY DELALIN

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 28/02/2023
DU 01/03/2023 AU 14/04/2023

059053 TRES. METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Nomenclature M49
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	37
1 Balance des comptes	Etat III-1 38
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 62
4EME PARTIE : Page des signatures	63

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 945,54	Dotations	
Terrains	5 692,39	Fonds Globalisés	
Constructions	14 379,33	Réserves	8 491,30
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	18 869,40	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	12 538,25	Report à nouveau	31 484,64
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-4 143,03
Autres immobilisations corporelles	960,75	Subventions transférables	3 355,38
Total immobilisations corporelles (nettes)	52 440,13	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	90,50	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermage et du remettant	39 434,21
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	54 476,17	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	78 622,49
Créances	12 252,20	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	17 833,43	Fournisseurs ⁽²⁾	4 791,66
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1 143,41
TOTAL ACTIF CIRCULANT	30 085,63	Total dettes à court terme	5 935,07
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	5 935,07
		Comptes de régularisations	4,24
TOTAL ACTIF	84 561,80	TOTAL PASSIF	84 561,80

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	1 703 460,99	510,00	1 702 950,99	1 112 727,98
	Conces, brev, licences, marques, procéd	345 841,90	103 253,82	242 588,08	44 568,96
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	436 922,24	43 036,00	393 886,24	121 599,12
	Constructions en toute propriété	4 192 237,56	415 058,63	3 777 178,93	1 745 584,21
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	7 383 064,44	1 916 083,86	5 466 980,58	4 667 275,87
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	1 420 252,52	459 499,87	960 752,65	821 152,17
	Immobilisations corporelles en cours	12 538 251,40		12 538 251,40	10 492 249,98
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Constructions mises à disposition				
Construction sur sol autrui mise à dispo					
Instal, mat et outil tech mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	28 020 031,05	2 937 442,18	25 082 588,87	19 005 158,29	

BILAN (en Euros)

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	28 020 031,05	2 937 442,18	25 082 588,87	19 005 158,29
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess	5 477 378,14	178 869,83	5 298 508,31	5 308 204,47
	Construct reçues au titre d'affectation	24 658 212,16	14 056 062,20	10 602 149,96	11 061 528,88
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique	25 733 666,76	12 331 245,51	13 402 421,25	14 668 431,75
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances	90 497,90		90 497,90	90 497,90
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		83 979 786,01	29 503 619,72	54 476 166,29	50 133 821,29

BILAN (en Euros)

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	10 967 577,21		10 967 577,21	11 634 698,78
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	969 492,77		969 492,77	963 685,12
	Créances sur l'Etat et collec publiques	173 678,38		173 678,38	178 142,38
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	141 452,50		141 452,50	166 839,60
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	17 833 431,23		17 833 431,23	25 155 492,48
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	30 085 632,09		30 085 632,09	38 098 858,36

BILAN (en Euros)

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				16 352,00
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				16 352,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	114 065 418,10	29 503 619,72	84 561 798,38	88 249 031,65

BILAN (en Euros)

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	8 491 296,21	6 257 535,02
	Report à nouveau	31 484 635,98	30 677 633,55
	Résultat de l'exercice	-4 143 033,23	3 040 763,62
	Subventions d'investissement	3 355 382,15	3 414 176,58
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant	39 434 207,22	39 434 207,22
FONDS PROPRES TOTAL I	78 622 488,33	82 824 315,99	

BILAN (en Euros)

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 367 666,41	5 095 477,93
	Dettes fiscales et sociales	815 517,38	-42 154,20
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations	423 995,08	231 717,99
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	324 027,69	28 554,67
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
Autres dettes	3 863,59		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	5 935 070,15	5 313 596,39	

BILAN (en Euros)

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	4 239,90	111 119,27
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	4 239,90	111 119,27
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	84 561 798,38	88 249 031,65

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	24,00	22,67
Produits des services	35 835,77	37 234,46
Autres produits	180,96	134,43
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	36 040,74	37 391,56
Traitements, salaires, charges sociales	6 527,63	5 947,36
Achats et charges externes	22 015,20	17 569,58
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	2 612,56	2 526,57
Autres charges	4 006,35	3 825,01
Charges courantes non financières	35 161,73	29 868,51
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	879,01	7 523,05
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	879,01	7 523,05
Produits exceptionnels	1 203,50	988,87
Charges exceptionnelles	6 225,54	5 471,15
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-5 022,04	-4 482,29
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4 143,03	3 040,76

COMPTE DE RESULTAT 2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	17 516,00	8 295,00
Divers	35 818 257,34	37 226 169,42
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	24 000,00	22 666,60
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	180 963,90	134 429,92
TOTAL I	36 040 737,24	37 391 560,94
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	22 015 199,01	17 569 576,34
Impôts et taxes sur rémunérations	83 087,03	56 291,91
Autres impôts, taxes et versem assimilés	3 923 256,54	3 768 686,70
Salaires et traitements	3 943 160,39	3 510 199,44

COMPTE DE RESULTAT 2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales	2 584 471,05	2 437 157,07
Dotations amortissements sur immob	2 612 555,34	2 526 566,35
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	2,02	32,12
TOTAL II	35 161 731,38	29 868 509,93
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	879 005,86	7 523 051,01
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	879 005,86	7 523 051,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	1 080 445,97	868 360,35
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	123 052,37	120 506,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 203 498,34	988 866,35
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	1 026 904,98	313 618,57
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital	5 198 632,45	5 157 535,17
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	6 225 537,43	5 471 153,74
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-5 022 039,09	-4 482 287,39

COMPTE DE RESULTAT 2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	37 244 235,58	38 380 427,29
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	41 387 268,81	35 339 663,67
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4 143 033,23	3 040 763,62

Opérations Compte de Tiers

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	33 511 052,02	70 597 425,78	104 108 477,80
Titres de recette émis (b)	4 908 037,83	48 003 234,89	52 911 272,72
Réductions de titres (c)		10 731 350,58	10 731 350,58
Recettes nettes (d = b - c)	4 908 037,83	37 271 884,31	42 179 922,14
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	33 511 052,02	70 597 425,78	104 108 477,80
Mandats émis (f)	7 075 416,07	46 926 844,32	54 002 260,39
Annulations de mandats (g)		5 511 926,78	5 511 926,78
Depenses nettes (h = f - g)	7 075 416,07	41 414 917,54	48 490 333,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	2 167 378,24	4 143 033,23	6 310 411,47

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-1 027 902,47		-2 167 378,24		-3 195 280,71
Fonctionnement	33 718 397,17	2 233 761,19	-4 143 033,23		27 341 602,75
TOTAL I	32 690 494,70	2 233 761,19	-6 310 411,47		24 146 322,04
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	32 690 494,70	2 233 761,19	-6 310 411,47		24 146 322,04

Etat Consommation des CréditsSection D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	673 548,41	235 000,00	908 548,41	814 131,33		814 131,33	94 417,08
21	Immobilisations corporelles	1 388 718,94	-207 134,27	1 181 584,67	664 703,90		664 703,90	516 880,77
23	Immobilisations en cours	6 897 100,37	973 182,22	7 870 282,59	5 476 065,11		5 476 065,11	2 394 217,48
27	Autres immobilisations financières	25 675 850,26	-3 873 632,38	21 802 217,88				21 802 217,88
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	500 000,00		500 000,00				500 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	35 135 217,98	-2 872 584,43	32 262 633,55	6 954 900,34		6 954 900,34	25 307 733,21
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	35 135 217,98	-2 872 584,43	32 262 633,55	6 954 900,34		6 954 900,34	25 307 733,21
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 516,00		120 516,00	120 515,73		120 515,73	0,27
041	Opérations patrimoniales	100 000,00		100 000,00				100 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	220 516,00		220 516,00	120 515,73		120 515,73	100 000,27
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté au budget	1 027 902,47		1 027 902,47				1 027 902,47
TOTAL GENERAL		36 383 636,45	-2 872 584,43	33 511 052,02	7 075 416,07		7 075 416,07	26 435 635,95

Etat Consommation des CréditsSection D'INVESTISSEMENT
RECETTES

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et reserves	2 233 761,19		2 233 761,19	2 233 761,19		2 233 761,19	
13	Subventions d'investissement	384 176,25	6 054,30	390 230,55	61 721,30		61 721,30	328 509,25
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 617 937,44	6 054,30	2 623 991,74	2 295 482,49		2 295 482,49	328 509,25
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 617 937,44	6 054,30	2 623 991,74	2 295 482,49		2 295 482,49	328 509,25
021	Virement de la section d'exploitation (section d'investissement)	30 841 509,01	-2 728 638,73	28 112 870,28				28 112 870,28
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 824 190,00	-150 000,00	2 674 190,00	2 612 555,34		2 612 555,34	61 634,66
041	Opérations patrimoniales	100 000,00		100 000,00				100 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	33 765 699,01	-2 878 638,73	30 887 060,28	2 612 555,34		2 612 555,34	28 274 504,94
TOTAL GENERAL		36 383 636,45	-2 872 584,43	33 511 052,02	4 908 037,83		4 908 037,83	28 603 014,19

Etat Consommation des CréditsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	25 793 500,94	1 011 511,89	26 805 012,83	31 127 035,27	5 229 922,30	25 897 112,97	907 899,86
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 577 541,03	174 026,84	6 751 567,87	6 961 714,26	282 004,48	6 679 709,78	71 858,09
65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00	2,02		2,02	2,98
67	Charges exceptionnelles	5 216 632,45	1 014 865,65	6 231 498,10	6 225 537,43		6 225 537,43	5 960,67
022	Dépenses imprévues de la section d'exploitation	500 000,00	-477 718,30	22 281,70				22 281,70
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	38 087 679,42	1 722 686,08	39 810 365,50	44 314 288,98	5 511 926,78	38 802 362,20	1 008 003,30
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	30 841 509,01	-2 728 638,73	28 112 870,28				28 112 870,28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 824 190,00	-150 000,00	2 674 190,00	2 612 555,34		2 612 555,34	61 634,66
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	33 665 699,01	-2 878 638,73	30 787 060,28	2 612 555,34		2 612 555,34	28 174 504,94
TOTAL GENERAL		71 753 378,43	-1 155 952,65	70 597 425,78	46 926 844,32	5 511 926,78	41 414 917,54	29 182 508,24

Etat Consommation des CréditsSection DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	25 000,00		25 000,00	27 648,73		27 648,73	-2 648,73
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	39 987 493,49	-1 693 100,00	38 294 393,49	46 516 094,74	10 680 321,40	35 835 773,34	2 458 620,15
74	Subventions d'exploitation				24 000,00		24 000,00	-24 000,00
75	Autres produits de gestion courante	135 732,96		135 732,96	230 093,08	49 129,18	180 963,90	-45 230,94
77	Produits exceptionnels		537 147,35	537 147,35	1 084 882,61	1 900,00	1 082 982,61	-545 835,26
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	40 148 226,45	-1 155 952,65	38 992 273,80	47 882 719,16	10 731 350,58	37 151 368,58	1 840 905,22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 516,00		120 516,00	120 515,73		120 515,73	0,27
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	120 516,00		120 516,00	120 515,73		120 515,73	0,27
002	Résultat d'exploitation reporté	31 484 635,98		31 484 635,98				31 484 635,98
TOTAL GENERAL		71 753 378,43	-1 155 952,65	70 597 425,78	48 003 234,89	10 731 350,58	37 271 884,31	33 325 541,47

Etat de réalisation des opérationsSection D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2031	Frais d'études	587 603,01		587 603,01
2033	Frais d'insertion	2 790,00		2 790,00
2051	Concessions et droits assimilés	223 738,32		223 738,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	814 131,33		814 131,33
2111	Terrains nus	148,08		148,08
2125	Terrains bâtis	4 624,53		4 624,53
21311	Batiments d'exploitation	7 930,02		7 930,02
21351	Batiments d'exploitation	43 690,56		43 690,56
21531	Réseaux d'adduction d'eau	3 750,44		3 750,44
2154	Matériel industriel	336 461,02		336 461,02
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	91 546,77		91 546,77
2184	Mobilier	7 191,00		7 191,00
2188	Autres	169 361,48		169 361,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	664 703,90		664 703,90
2312	Terrains	475 703,83		475 703,83
2313	Constructions	3 250 918,05		3 250 918,05
2315	Installations matériels et outillage techniques	1 399 756,92		1 399 756,92
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	349 686,31		349 686,31
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	5 476 065,11		5 476 065,11
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	6 954 900,34		6 954 900,34
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 954 900,34		6 954 900,34
139111	Agence de l'eau	66 943,00		66 943,00
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	1 122,00		1 122,00
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	774,73		774,73

Etat de réalisation des opérationsSection D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
13915	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - groupement de collectivités	147,00		147,00
13917	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels	4 017,00		4 017,00
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres	46 895,00		46 895,00
13933	Pae (programme d'aménagement d'ensemble)	617,00		617,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 515,73		120 515,73
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	120 515,73		120 515,73
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 075 416,07		7 075 416,07

Etat de réalisation des opérationsSection D'INVESTISSEMENT
RECETTES

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	2 233 761,19		2 233 761,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et reserves	2 233 761,19		2 233 761,19
13111	Agence de l'eau	55 667,00		55 667,00
1318	Autres	6 054,30		6 054,30
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	61 721,30		61 721,30
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 295 482,49		2 295 482,49
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 295 482,49		2 295 482,49
28032	Amortissements frais de recherche et de développement	170,00		170,00
2805	Concessions et droits similaires brevets licences marques procédés logiciels droits et valeurs similaires	25 719,20		25 719,20
28125	Amortissements terrains bâtis	16 887,00		16 887,00
28131	Batiments	58 346,00		58 346,00
28135	Installations générales agencements aménagements des constructions	90 536,00		90 536,00
28153	Installations a caractere specifique	54 144,00		54 144,00
28154	Matériel industriel	459 137,04		459 137,04
28156	Matériel spécifique d'exploitation	110,00		110,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 055,00		6 055,00
28184	Mobilier	465,00		465,00
28188	Amortissements autres	165 900,52		165 900,52
2822	Agencements et aménagements des terrains	9 696,16		9 696,16
2823	Constructions	459 378,92		459 378,92
2825	Installations matériels et outillage techniques	1 266 010,50		1 266 010,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 612 555,34		2 612 555,34
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 612 555,34		2 612 555,34
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 908 037,83		4 908 037,83

Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions		Annulations		Dépenses nettes	
		1		2		3 = 1 - 2	
605	Achats d'eau	12 824 065,71		1 980 595,71		10 843 470,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	4 099 165,48		687 429,00		3 411 736,48	
6062	Produits de traitement	1 534 531,46		160 050,50		1 374 480,96	
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	394 900,93		26 752,17		368 148,76	
6066	Carburants	2 230,25				2 230,25	
6068	Autres matières et fournitures	12 229,29				12 229,29	
611	Sous-traitance générale	307 168,23		27 402,07		279 766,16	
6132	Locations immobilières	375 335,00				375 335,00	
6135	Locations mobilières	33 974,70		2 633,82		31 340,88	
6137	Redevances droits de passage et servitudes diverses	4 745,15				4 745,15	
614	Charges locatives et de copropriété	160 000,00				160 000,00	
61521	Bâtiments publics	547 215,71		38 590,55		508 625,16	
61523	Reseaux	38 343,09				38 343,09	
61528	Autres	620 535,24		13 134,90		607 400,34	
61558	Autres biens mobiliers	75 031,54		35 556,24		39 475,30	
6156	Maintenance	27 139,57				27 139,57	
617	Etudes et recherches	162 900,99		35 049,38		127 851,61	
618	Divers	160 844,85		21 148,80		139 696,05	
6226	Honoraires	32 709,33				32 709,33	
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00				500,00	
6228	Divers	46 623,70		11 072,70		35 551,00	
6231	Annonces et insertions	1 800,00				1 800,00	
6248	Divers	1 830,00		1 830,00			
6251	Voyages et déplacements	7 649,11				7 649,11	

Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6256	Missions	3 635,21		3 635,21
6257	Réceptions	3 820,66		3 820,66
6262	Frais de télécommunications	206 513,43	51 198,85	155 314,58
627	Services bancaires et assimilés	1 347,86		1 347,86
6281	Concours divers -cotisations	11 600,00		11 600,00
6282	Frais de gardiennage	91 855,34	7 048,00	84 807,34
6283	Frais de nettoyage des locaux	109 535,56	15 665,14	93 870,42
6287	Remboursements de frais	4 783 234,20	1 685 069,36	3 098 164,84
6288	Autres	121 063,95	29 991,92	91 072,03
6371	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	3 086 388,00		3 086 388,00
6378	Autres impôts taxes et versements assimilés	1 236 571,73	399 703,19	836 868,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	31 127 035,27	5 229 922,30	25 897 112,97
6211	Personnel intérimaire	63 825,49	22 482,91	41 342,58
6313	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	65 437,03		65 437,03
6314	Cotisation pour défaut d'investissement obligatoire dans la construction	17 650,00		17 650,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	4 028 877,51	193 042,22	3 835 835,29
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 822 017,83	31 317,83	1 790 700,00
6452	Cotisations aux mutuelles	220 306,74	17 363,37	202 943,37
6453	Cotisations aux caisses de retraite	491 761,99	7 500,00	484 261,99
6472	Versements aux comités d'entreprise	77 046,34	2 514,06	74 532,28
6475	Médecine du travail pharmacie	11 333,42		11 333,42
6478	Autres charges sociales diverses	30 784,08	7 784,09	22 999,99
648	Autres charges de personnel	132 673,83		132 673,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	6 961 714,26	282 004,48	6 679 709,78

Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6541	Créances admises en non-valeur	0,35		0,35
658	Charges diverses de gestion courante	1,67		1,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	2,02		2,02
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	5 385,73		5 385,73
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	5 583,30		5 583,30
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 014 865,65		1 014 865,65
673	Titres annulés exercices antérieurs	1 070,30		1 070,30
678	Autres charges exceptionnelles	5 198 632,45		5 198 632,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	6 225 537,43		6 225 537,43
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	44 314 288,98	5 511 926,78	38 802 362,20
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	2 612 555,34		2 612 555,34
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 612 555,34		2 612 555,34
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 612 555,34		2 612 555,34
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	46 926 844,32	5 511 926,78	41 414 917,54

Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
64198	Autres remboursements	25 348,73		25 348,73
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 300,00		2 300,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	27 648,73		27 648,73
70118	Autres ventes d'eau	38 013 198,25	8 147 831,00	29 865 367,25
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	4 567 971,49	979 315,89	3 588 655,60
7068	Prestations de services autres prestations de service	20 351,00	2 835,00	17 516,00
7083	Locations diverses	10 500,00	4 900,00	5 600,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	1 650,00	350,00	1 300,00
7087	Remboursements de frais	3 902 424,00	1 545 089,51	2 357 334,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	46 516 094,74	10 680 321,40	35 835 773,34
748	Autres subventions d'exploitation	24 000,00		24 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	24 000,00		24 000,00
7588	Autres	230 093,08	49 129,18	180 963,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	230 093,08	49 129,18	180 963,90
7711	Dédits et pénalités perçus	2 116,49	1 900,00	216,49
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 080 229,48		1 080 229,48
778	Autres produits exceptionnels	2 536,64		2 536,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 084 882,61	1 900,00	1 082 982,61
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	47 882 719,16	10 731 350,58	37 151 368,58
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	120 515,73		120 515,73
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 515,73		120 515,73
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	120 515,73		120 515,73
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	48 003 234,89	10 731 350,58	37 271 884,31

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		6 257 535,02				2 233 761,19		8 491 296,21		8 491 296,21
106	Sous Total compte 106		6 257 535,02				2 233 761,19		8 491 296,21		8 491 296,21
10	Sous Total compte 10		6 257 535,02				2 233 761,19		8 491 296,21		8 491 296,21
110	Report à nouveau solde créditeur		30 677 633,55	2 233 761,19	3 040 763,62			2 233 761,19	33 718 397,17		31 484 635,98
11	Sous Total compte 11		30 677 633,55	2 233 761,19	3 040 763,62			2 233 761,19	33 718 397,17		31 484 635,98
12	Résultat exercice bénéf ou perte		3 040 763,62	3 040 763,62				3 040 763,62	3 040 763,62		0,00
12	Sous Total compte 12		3 040 763,62	3 040 763,62				3 040 763,62	3 040 763,62		0,00
13111	Agence de l'eau		2 229 687,02				55 667,00		2 285 354,02		2 285 354,02
1311	Sous Total compte 1311		2 229 687,02				55 667,00		2 285 354,02		2 285 354,02
1312	Région		44 903,34						44 903,34		44 903,34
1313	Dépt		26 371,72						26 371,72		26 371,72
1315	Grp coll		12 080,61						12 080,61		12 080,61
1317	Budget communautaire fonds structurels		160 800,94						160 800,94		160 800,94

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1318	Autres		3 693 913,34				6 054,30	3 699 967,64			3 699 967,64
131	Sous Total compte 131		6 167 756,97				61 721,30	6 229 478,27			6 229 478,27
1333	Pae		12 322,18					12 322,18			12 322,18
133	Sous Total compte 133		12 322,18					12 322,18			12 322,18
139111	Agence de l'eau	908 212,68				66 943,00		975 155,68		975 155,68	
13911	Sous Total compte 13911	908 212,68				66 943,00		975 155,68		975 155,68	
13912	Subv équipt transf - Région	13 465,16				1 122,00		14 587,16		14 587,16	
13913	Subv équipt transf - Dépt	19 261,58				774,73		20 036,31		20 036,31	
13915	Subv équipt transf - Grp coll	6 340,67				147,00		6 487,67		6 487,67	
13917	Subv équipt transf - BC et FS	40 955,22				4 017,00		44 972,22		44 972,22	
13918	Subv équipt transf autres	1 767 815,66				46 895,00		1 814 710,66		1 814 710,66	
1391	Sous Total compte 1391	2 756 050,97				119 898,73		2 875 949,70		2 875 949,70	
13933	Pae	9 851,60				617,00		10 468,60		10 468,60	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1393	Sous Total compte 1393	9 851,60				617,00		10 468,60		10 468,60	
139	Sous Total compte 139	2 765 902,57				120 515,73		2 886 418,30		2 886 418,30	
13	Sous Total compte 13	2 765 902,57	6 180 079,15			120 515,73	61 721,30	2 886 418,30	6 241 800,45		3 355 382,15
	Total classe 1	2 765 902,57	46 156 011,34	5 274 524,81	3 040 763,62	120 515,73	2 295 482,49	8 160 943,11	51 492 257,45	2 886 418,30	46 217 732,64
2031	Frais d'études	1 097 907,98				587 603,01		1 685 510,99		1 685 510,99	
2032	Frais recherche et dev	850,00						850,00		850,00	
2033	Frais d'insertion	14 310,00				2 790,00		17 100,00		17 100,00	
203	Sous Total compte 203	1 113 067,98				590 393,01		1 703 460,99		1 703 460,99	
2051	Concessions et droits assimilés	122 103,58				223 738,32		345 841,90		345 841,90	
205	Sous Total compte 205	122 103,58				223 738,32		345 841,90		345 841,90	
20	Sous Total compte 20	1 235 171,56				814 131,33		2 049 302,89		2 049 302,89	
2111	Terrains nus	61 544,64				148,08		61 692,72		61 692,72	
211	Sous Total compte 211	61 544,64				148,08		61 692,72		61 692,72	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2125	Terrains bâtis	86 203,48		284 401,51		4 624,53		375 229,52		375 229,52	
212	Sous Total compte 212	86 203,48		284 401,51		4 624,53		375 229,52		375 229,52	
21311	Batiments exploitation	1 444 423,32		630 132,92		7 930,02		2 082 486,26		2 082 486,26	
2131	Sous Total compte 2131	1 444 423,32		630 132,92		7 930,02		2 082 486,26		2 082 486,26	
21351	Batiments exploitation	567 337,52		1 498 723,22		43 690,56		2 109 751,30		2 109 751,30	
2135	Sous Total compte 2135	567 337,52		1 498 723,22		43 690,56		2 109 751,30		2 109 751,30	
213	Sous Total compte 213	2 011 760,84		2 128 856,14		51 620,58		4 192 237,56		4 192 237,56	
21531	Réseaux adduction eau	1 852 260,34		341 586,45		3 750,44		2 197 597,23		2 197 597,23	
2153	Sous Total compte 2153	1 852 260,34		341 586,45		3 750,44		2 197 597,23		2 197 597,23	
2154	Mat indust	4 215 507,35		631 297,84		336 461,02		5 183 266,21		5 183 266,21	
21561	Serv distribution eau	2 201,00						2 201,00		2 201,00	
2156	Sous Total compte 2156	2 201,00						2 201,00		2 201,00	
215	Sous Total compte 215	6 069 968,69		972 884,29		340 211,46		7 383 064,44		7 383 064,44	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	Mat bureau mat informatique	123 827,12				91 546,77		215 373,89		215 373,89	
2184	Mobilier	4 660,17				7 191,00		11 851,17		11 851,17	
2188	Autres	979 744,23		43 921,75		169 361,48		1 193 027,46		1 193 027,46	
218	Sous Total compte 218	1 108 231,52		43 921,75		268 099,25		1 420 252,52		1 420 252,52	
21	Sous Total compte 21	9 337 709,17		3 430 063,69		664 703,90		13 432 476,76		13 432 476,76	
2211	Terrains nus	4 888 127,98						4 888 127,98		4 888 127,98	
2215	Terrains bâtis	393 508,11						393 508,11		393 508,11	
221	Sous Total compte 221	5 281 636,09						5 281 636,09		5 281 636,09	
2221	Terrains nus	135 950,26						135 950,26		135 950,26	
2225	Terrains bâtis	59 791,79						59 791,79		59 791,79	
222	Sous Total compte 222	195 742,05						195 742,05		195 742,05	
22311	Bâtiments exploitation	16 304 496,81						16 304 496,81		16 304 496,81	
2231	Sous Total compte 2231	16 304 496,81						16 304 496,81		16 304 496,81	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
22351	Bâtiments exploitation	8 043 180,82						8 043 180,82		8 043 180,82	
2235	Sous Total compte 2235	8 043 180,82						8 043 180,82		8 043 180,82	
2238	Autres constructions	310 534,53						310 534,53		310 534,53	
223	Sous Total compte 223	24 658 212,16						24 658 212,16		24 658 212,16	
2251	Instal complexes spécial	38 853,16						38 853,16		38 853,16	
22531	Réseau adduction d'eau	2 689 661,47						2 689 661,47		2 689 661,47	
2253	Sous Total compte 2253	2 689 661,47						2 689 661,47		2 689 661,47	
2254	Mat indust	46 042,14						46 042,14		46 042,14	
22561	Serv distribution eau	22 959 109,99						22 959 109,99		22 959 109,99	
2256	Sous Total compte 2256	22 959 109,99						22 959 109,99		22 959 109,99	
225	Sous Total compte 225	25 733 666,76						25 733 666,76		25 733 666,76	
2293	Etab pub coopération intercommunale		39 434 207,22						39 434 207,22		39 434 207,22
229	Sous Total compte 229		39 434 207,22						39 434 207,22		39 434 207,22

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
22	Sous Total compte 22	55 869 257,06	39 434 207,22					55 869 257,06	39 434 207,22	16 435 049,84	
2312	Terrains	483 920,03			284 401,51	475 703,83		959 623,86	284 401,51	675 222,35	
2313	Constructions	4 866 595,89			2 128 856,14	3 250 918,05		8 117 513,94	2 128 856,14	5 988 657,80	
2315	Instal mat outil techn	5 088 221,52			972 884,29	1 399 756,92		6 487 978,44	972 884,29	5 515 094,15	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	53 512,54			43 921,75	349 686,31		403 198,85	43 921,75	359 277,10	
231	Sous Total compte 231	10 492 249,98			3 430 063,69	5 476 065,11		15 968 315,09	3 430 063,69	12 538 251,40	
23	Sous Total compte 23	10 492 249,98			3 430 063,69	5 476 065,11		15 968 315,09	3 430 063,69	12 538 251,40	
275	Dépôts et cautionnements versés	90 497,90						90 497,90		90 497,90	
27	Sous Total compte 27	90 497,90						90 497,90		90 497,90	
28032	Amort frais recherche et dev		340,00				170,00		510,00		510,00
2803	Sous Total compte 2803		340,00				170,00		510,00		510,00
2805	Concessions droits similaires brevets		77 534,62				25 719,20		103 253,82		103 253,82
280	Sous Total compte 280		77 874,62				25 889,20		103 763,82		103 763,82

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28125	Amort terrains bâtis		26 149,00				16 887,00		43 036,00		43 036,00
2812	Sous Total compte 2812		26 149,00				16 887,00		43 036,00		43 036,00
28131	Batiments		133 338,97				58 346,00		191 684,97		191 684,97
28135	Igaac constructions		132 837,66				90 536,00		223 373,66		223 373,66
2813	Sous Total compte 2813		266 176,63				148 882,00		415 058,63		415 058,63
28153	Installations a caractere specifique		105 994,00				54 144,00		160 138,00		160 138,00
28154	Mat indust		1 296 478,82				459 137,04		1 755 615,86		1 755 615,86
28156	Mat spécif exploit		220,00				110,00		330,00		330,00
2815	Sous Total compte 2815		1 402 692,82				513 391,04		1 916 083,86		1 916 083,86
28183	Mat bureau mat informatique		98 999,80				6 055,00		105 054,80		105 054,80
28184	Mobilier						465,00		465,00		465,00
28188	Amort autres		188 079,55				165 900,52		353 980,07		353 980,07
2818	Sous Total compte 2818		287 079,35				172 420,52		459 499,87		459 499,87

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281	Sous Total compte 281		1 982 097,80				851 580,56		2 833 678,36		2 833 678,36
2822	Agencet amégat terr		169 173,67				9 696,16		178 869,83		178 869,83
2823	Constructions		13 596 683,28				459 378,92		14 056 062,20		14 056 062,20
2825	Instal mat outil techn		11 065 235,01				1 266 010,50		12 331 245,51		12 331 245,51
282	Sous Total compte 282		24 831 091,96				1 735 085,58		26 566 177,54		26 566 177,54
28	Sous Total compte 28		26 891 064,38				2 612 555,34		29 503 619,72		29 503 619,72
	Total classe 2	77 024 885,67	66 325 271,60	3 430 063,69	3 430 063,69	6 954 900,34	2 612 555,34	87 409 849,70	72 367 890,63	83 979 786,01	68 937 826,94
4011	Fournisseurs			23 096 090,53	23 619 284,30			23 096 090,53	23 619 284,30		523 193,77
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		65 920,99	61 689,18				61 689,18	65 920,99		4 231,81
4017	Sous Total compte 4017		65 920,99	61 689,18				61 689,18	65 920,99		4 231,81
401	Sous Total compte 401		65 920,99	23 157 779,71	23 619 284,30			23 157 779,71	23 685 205,29		527 425,58
4041	Fournis immob		50 096,72	8 052 595,94	8 336 380,77			8 052 595,94	8 386 477,49		333 881,55
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		181 621,27	177 589,88	86 082,14			177 589,88	267 703,41		90 113,53

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4047	Sous Total compte 4047		181 621,27	177 589,88	86 082,14			177 589,88	267 703,41		90 113,53
404	Sous Total compte 404		231 717,99	8 230 185,82	8 422 462,91			8 230 185,82	8 654 180,90		423 995,08
408	Fournis factures non parvenues		5 029 556,94	5 029 556,94	3 840 240,83			5 029 556,94	8 869 797,77		3 840 240,83
40	Sous Total compte 40		5 327 195,92	36 417 522,47	35 881 988,04			36 417 522,47	41 209 183,96		4 791 661,49
411	Clients	636 276,08		38 956 754,21	37 209 214,31			39 593 030,29	37 209 214,31	2 383 815,98	
4161	Créances douteuses	268 972,12		25 528,83	294 500,95			294 500,95	294 500,95		0,00
416	Sous Total compte 416	268 972,12		25 528,83	294 500,95			294 500,95	294 500,95		0,00
418	Clients - produits non encore facturés	10 729 450,58		8 583 761,23	10 729 450,58			19 313 211,81	10 729 450,58	8 583 761,23	
41	Sous Total compte 41	11 634 698,78		47 566 044,27	48 233 165,84			59 200 743,05	48 233 165,84	10 967 577,21	
421	Personnel - rémunérations dues			3 373 017,56	3 373 017,56			3 373 017,56	3 373 017,56		0,00
422	Comité entreprise oeuvres sociales			2 686,19	2 686,19			2 686,19	2 686,19		0,00
427	Personnel - oppositions			13 447,88	13 447,88			13 447,88	13 447,88		0,00
4286	Personnel - autres charges à payer		2 514,06	2 514,06	270 841,87			2 514,06	273 355,93		270 841,87

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
428	Sous Total compte 428		2 514,06	2 514,06	270 841,87			2 514,06	273 355,93		270 841,87
42	Sous Total compte 42		2 514,06	3 391 665,69	3 659 993,50			3 391 665,69	3 662 507,56		270 841,87
431	Sécurité sociale			1 757 976,00	1 757 976,00			1 757 976,00	1 757 976,00		0,00
437	Autres organismes sociaux			1 043 082,25	1 043 082,25			1 043 082,25	1 043 082,25		0,00
4386	Organismes soc - autres charges à payer		63 965,29	63 965,29	107 772,53			63 965,29	171 737,82		107 772,53
438	Sous Total compte 438		63 965,29	63 965,29	107 772,53			63 965,29	171 737,82		107 772,53
43	Sous Total compte 43		63 965,29	2 865 023,54	2 908 830,78			2 865 023,54	2 972 796,07		107 772,53
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			55 667,00	55 667,00			55 667,00	55 667,00		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	4 464,00			4 464,00			4 464,00	4 464,00		0,00
441	Sous Total compte 441	4 464,00		55 667,00	60 131,00			60 131,00	60 131,00		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		28 554,67	284 949,22	271 549,87			284 949,22	300 104,54		15 155,32
442	Sous Total compte 442		28 554,67	284 949,22	271 549,87			284 949,22	300 104,54		15 155,32
4431	Opér particul avec Etat dépenses			1 475 162,32	1 784 034,69			1 475 162,32	1 784 034,69		308 872,37

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4432	Opér particul avec Etat rec amiable			1 620 697,98	1 620 697,98			1 620 697,98	1 620 697,98		0,00
4436	Opér particul Etat recettes contentieux	173 678,38						173 678,38		173 678,38	
443	Sous Total compte 443	173 678,38		3 095 860,30	3 404 732,67			3 269 538,68	3 404 732,67		135 193,99
44551	Etat - TVA à décaisser	517 867,00		2,00	517 869,00			517 869,00	517 869,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455	517 867,00		2,00	517 869,00			517 869,00	517 869,00		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	6 420,19		1 381 482,51	1 332 256,00			1 387 902,70	1 332 256,00	55 646,70	
44566	TVA déduct sur autres biens et services		200,88	2 467 847,97	2 400 441,83			2 467 847,97	2 400 642,71	67 205,26	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	718 556,00		8 761 308,00	9 174 572,00			9 479 864,00	9 174 572,00	305 292,00	
4456	Sous Total compte 4456	724 976,19	200,88	12 610 638,48	12 907 269,83			13 335 614,67	12 907 470,71	428 143,96	
44571	Etat - TVA collectée		9 530,26	2 568 798,67	2 559 270,00			2 568 798,67	2 568 800,26		1,59
4457	Sous Total compte 4457		9 530,26	2 568 798,67	2 559 270,00			2 568 798,67	2 568 800,26		1,59
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	198 898,00		3 936 451,00	3 634 012,00			4 135 349,00	3 634 012,00	501 337,00	
44585	TVA à régulariser - retenue de garantie	40 011,81		29 381,35	29 381,35			69 393,16	29 381,35	40 011,81	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4458	Sous Total compte 4458	238 909,81		3 965 832,35	3 663 393,35			4 204 742,16	3 663 393,35	541 348,81	
445	Sous Total compte 445	1 481 753,00	9 731,14	19 145 271,50	19 647 802,18			20 627 024,50	19 657 533,32	969 491,18	
446	Agences de l'eau			3 686 229,31	3 686 229,31			3 686 229,31	3 686 229,31		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			349 016,47	349 016,47			349 016,47	349 016,47		0,00
4486	Etat - autres charges à payer		399 703,19	399 703,19	436 901,39			399 703,19	836 604,58		436 901,39
448	Sous Total compte 448		399 703,19	399 703,19	436 901,39			399 703,19	836 604,58		436 901,39
44	Sous Total compte 44	1 659 895,38	437 989,00	27 016 696,99	27 856 362,89			28 676 592,37	28 294 351,89	382 240,48	
46711	Autres comptes créditeurs			6 262 011,92	6 262 743,92			6 262 011,92	6 262 743,92		732,00
4671	Sous Total compte 4671			6 262 011,92	6 262 743,92			6 262 011,92	6 262 743,92		732,00
46721	Débiteurs divers - amiable	23 885,19		1 203 063,83	1 223 846,49			1 226 949,02	1 223 846,49	3 102,53	
46726	Débiteurs divers - contentieux	142 954,41		7 517,60	12 122,04			150 472,01	12 122,04	138 349,97	
4672	Sous Total compte 4672	166 839,60		1 210 581,43	1 235 968,53			1 377 421,03	1 235 968,53	141 452,50	
467	Sous Total compte 467	166 839,60		7 472 593,35	7 498 712,45			7 639 432,95	7 498 712,45	140 720,50	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4686	Divers - charges à payer				3 131,59				3 131,59		3 131,59
468	Sous Total compte 468				3 131,59				3 131,59		3 131,59
46	Sous Total compte 46	166 839,60		7 472 593,35	7 501 844,04			7 639 432,95	7 501 844,04	137 588,91	
4712	Virements réimputés			8 374,88	8 495,68			8 374,88	8 495,68		120,80
4713	Recettes perçues avant émission titres		96 463,00	8 379 735,79	8 287 391,69			8 379 735,79	8 383 854,69		4 118,90
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		0,04						0,04		0,04
47141	Sous Total compte 47141		0,04						0,04		0,04
4714	Sous Total compte 4714		0,04						0,04		0,04
4718	Autres recettes à régulariser		14 655,00	163 653,61	148 998,61			163 653,61	163 653,61		0,00
471	Sous Total compte 471		111 118,04	8 551 764,28	8 444 885,98			8 551 764,28	8 556 004,02		4 239,74
4728	DACR - autres dépenses à réguler	16 352,00		250 706,00	267 058,00			267 058,00	267 058,00		0,00
472	Sous Total compte 472	16 352,00		250 706,00	267 058,00			267 058,00	267 058,00		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		1,23	1,07				1,07	1,23		0,16

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
478	Sous Total compte 478		1,23	1,07				1,07	1,23		0,16
47	Sous Total compte 47	16 352,00	111 119,27	8 802 471,35	8 711 943,98			8 818 823,35	8 823 063,25		4 239,90
	Total classe 4	13 477 785,76	5 942 783,54	133 532 017,66	134 754 129,07			147 009 803,42	140 696 912,61	12 252 200,86	5 939 310,05
515	Compte au trésor	25 154 492,48		40 054 549,17	47 376 610,42			65 209 041,65	47 376 610,42	17 832 431,23	
51	Sous Total compte 51	25 154 492,48		40 054 549,17	47 376 610,42			65 209 041,65	47 376 610,42	17 832 431,23	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	1 000,00						1 000,00		1 000,00	
541	Sous Total compte 541	1 000,00						1 000,00		1 000,00	
54	Sous Total compte 54	1 000,00						1 000,00		1 000,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			2 733 071,07	2 733 071,07			2 733 071,07	2 733 071,07		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			1 283,20	1 283,20			1 283,20	1 283,20		0,00
5872	Cpte pivot - ANV			0,35	0,35			0,35	0,35		0,00
587	Sous Total compte 587			0,35	0,35			0,35	0,35		0,00
58	Sous Total compte 58			2 734 354,62	2 734 354,62			2 734 354,62	2 734 354,62		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5	25 155 492,48		42 788 903,79	50 110 965,04			67 944 396,27	50 110 965,04	17 833 431,23	
605	Achts d'eau					12 824 065,71	1 980 595,71	12 824 065,71	1 980 595,71	10 843 470,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					4 099 165,48	687 429,00	4 099 165,48	687 429,00	3 411 736,48	
6062	Produits de traitement					1 534 531,46	160 050,50	1 534 531,46	160 050,50	1 374 480,96	
6063	Autres fournitures entretien et petit équipement					394 900,93	26 752,17	394 900,93	26 752,17	368 148,76	
6066	Carburants					2 230,25		2 230,25		2 230,25	
6068	Autres matières et fournitures					12 229,29		12 229,29		12 229,29	
606	Sous Total compte 606					6 043 057,41	874 231,67	6 043 057,41	874 231,67	5 168 825,74	
60	Sous Total compte 60					18 867 123,12	2 854 827,38	18 867 123,12	2 854 827,38	16 012 295,74	
611	Sous-traitance générale					307 168,23	27 402,07	307 168,23	27 402,07	279 766,16	
6132	Locations immobilières					375 335,00		375 335,00		375 335,00	
6135	Locations mobilières					33 974,70	2 633,82	33 974,70	2 633,82	31 340,88	
6137	Redev droits passage servitude diverses					4 745,15		4 745,15		4 745,15	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
613	Sous Total compte 613					414 054,85	2 633,82	414 054,85	2 633,82	411 421,03	
614	Charges locatives et de copropriété					160 000,00		160 000,00		160 000,00	
61521	Bâtiments publics					547 215,71	38 590,55	547 215,71	38 590,55	508 625,16	
61523	Reseaux					38 343,09		38 343,09		38 343,09	
61528	Autres					620 535,24	13 134,90	620 535,24	13 134,90	607 400,34	
6152	Sous Total compte 6152					1 206 094,04	51 725,45	1 206 094,04	51 725,45	1 154 368,59	
61558	Autres biens mobiliers					75 031,54	35 556,24	75 031,54	35 556,24	39 475,30	
6155	Sous Total compte 6155					75 031,54	35 556,24	75 031,54	35 556,24	39 475,30	
6156	Maintenance					27 139,57		27 139,57		27 139,57	
615	Sous Total compte 615					1 308 265,15	87 281,69	1 308 265,15	87 281,69	1 220 983,46	
617	Etudes et recherches					162 900,99	35 049,38	162 900,99	35 049,38	127 851,61	
618	Divers					160 844,85	21 148,80	160 844,85	21 148,80	139 696,05	
61	Sous Total compte 61					2 513 234,07	173 515,76	2 513 234,07	173 515,76	2 339 718,31	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6211	Personnel intérimaire					63 825,49	22 482,91	63 825,49	22 482,91	41 342,58	
621	Sous Total compte 621					63 825,49	22 482,91	63 825,49	22 482,91	41 342,58	
6226	Honoraires					32 709,33		32 709,33		32 709,33	
6227	Frais d'actes et de contentieux					500,00		500,00		500,00	
6228	Divers					46 623,70	11 072,70	46 623,70	11 072,70	35 551,00	
622	Sous Total compte 622					79 833,03	11 072,70	79 833,03	11 072,70	68 760,33	
6231	Annonces et insertions					1 800,00		1 800,00		1 800,00	
623	Sous Total compte 623					1 800,00		1 800,00		1 800,00	
6248	Divers					1 830,00	1 830,00	1 830,00	1 830,00		0,00
624	Sous Total compte 624					1 830,00	1 830,00	1 830,00	1 830,00		0,00
6251	Voyages et déplacements					7 649,11		7 649,11		7 649,11	
6256	Missions					3 635,21		3 635,21		3 635,21	
6257	Réceptions					3 820,66		3 820,66		3 820,66	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
625	Sous Total compte 625					15 104,98		15 104,98		15 104,98	
6262	Frais de télécommunicat					206 513,43	51 198,85	206 513,43	51 198,85	155 314,58	
626	Sous Total compte 626					206 513,43	51 198,85	206 513,43	51 198,85	155 314,58	
627	Services bancaires et assimilés					1 347,86		1 347,86		1 347,86	
6281	Concours divers - cotisations					11 600,00		11 600,00		11 600,00	
6282	Frais de gardiennage					91 855,34	7 048,00	91 855,34	7 048,00	84 807,34	
6283	Frais de nettoyage des locaux					109 535,56	15 665,14	109 535,56	15 665,14	93 870,42	
6287	Remboursements de frais					4 783 234,20	1 685 069,36	4 783 234,20	1 685 069,36	3 098 164,84	
6288	Autres					121 063,95	29 991,92	121 063,95	29 991,92	91 072,03	
628	Sous Total compte 628					5 117 289,05	1 737 774,42	5 117 289,05	1 737 774,42	3 379 514,63	
62	Sous Total compte 62					5 487 543,84	1 824 358,88	5 487 543,84	1 824 358,88	3 663 184,96	
6313	Particip employ à format cont					65 437,03		65 437,03		65 437,03	
6314	Cotisation pour défaut d'invest					17 650,00		17 650,00		17 650,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
631	Sous Total compte 631					83 087,03		83 087,03		83 087,03	
6371	Redev versée agencé eau prélèvement eau					3 086 388,00		3 086 388,00		3 086 388,00	
6378	Autres impôts taxes verst assimilés					1 236 571,73	399 703,19	1 236 571,73	399 703,19	836 868,54	
637	Sous Total compte 637					4 322 959,73	399 703,19	4 322 959,73	399 703,19	3 923 256,54	
63	Sous Total compte 63					4 406 046,76	399 703,19	4 406 046,76	399 703,19	4 006 343,57	
6411	Salaires, appoin base					4 028 877,51	193 042,22	4 028 877,51	193 042,22	3 835 835,29	
64198	Autres remboursements						25 348,73		25 348,73		25 348,73
6419	Sous Total compte 6419						25 348,73		25 348,73		25 348,73
641	Sous Total compte 641					4 028 877,51	218 390,95	4 028 877,51	218 390,95	3 810 486,56	
6451	Cotisations à l'URSSAF					1 822 017,83	31 317,83	1 822 017,83	31 317,83	1 790 700,00	
6452	Cotisations aux mutuelles					220 306,74	17 363,37	220 306,74	17 363,37	202 943,37	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					491 761,99	7 500,00	491 761,99	7 500,00	484 261,99	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						2 300,00		2 300,00		2 300,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
645	Sous Total compte 645					2 534 086,56	58 481,20	2 534 086,56	58 481,20	2 475 605,36	
6472	Verst au comité entreprise					77 046,34	2 514,06	77 046,34	2 514,06	74 532,28	
6475	Médecine du travail pharmacie					11 333,42		11 333,42		11 333,42	
6478	Autres charges sociales diverses					30 784,08	7 784,09	30 784,08	7 784,09	22 999,99	
647	Sous Total compte 647					119 163,84	10 298,15	119 163,84	10 298,15	108 865,69	
648	Autres charges de personnel					132 673,83		132 673,83		132 673,83	
64	Sous Total compte 64					6 814 801,74	287 170,30	6 814 801,74	287 170,30	6 527 631,44	
6541	Créances admises en non-valeur					0,35		0,35		0,35	
654	Sous Total compte 654					0,35		0,35		0,35	
658	Charges diverses gest courante					1,67		1,67		1,67	
65	Sous Total compte 65					2,02		2,02		2,02	
6711	Intérêts moratoires pénalités sur march					5 385,73		5 385,73		5 385,73	
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales					5 583,30		5 583,30		5 583,30	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6718	Autres charg except sur opérat gestion					1 014 865,65		1 014 865,65		1 014 865,65	
671	Sous Total compte 671					1 025 834,68		1 025 834,68		1 025 834,68	
673	Titres annulés exercices antérieurs					1 070,30		1 070,30		1 070,30	
678	Autres charges exceptionnelles					5 198 632,45		5 198 632,45		5 198 632,45	
67	Sous Total compte 67					6 225 537,43		6 225 537,43		6 225 537,43	
6811	DA - immob corpo et incorpo					2 612 555,34		2 612 555,34		2 612 555,34	
681	Sous Total compte 681					2 612 555,34		2 612 555,34		2 612 555,34	
68	Sous Total compte 68					2 612 555,34		2 612 555,34		2 612 555,34	
	Total classe 6					46 926 844,32	5 539 575,51	46 926 844,32	5 539 575,51	41 414 917,54	27 648,73
70118	Autres ventes d'eau					8 147 831,00	38 013 198,25	8 147 831,00	38 013 198,25		29 865 367,25
7011	Sous Total compte 7011					8 147 831,00	38 013 198,25	8 147 831,00	38 013 198,25		29 865 367,25
70123	Contre-valeur redevance prélèvement					979 315,89	4 567 971,49	979 315,89	4 567 971,49		3 588 655,60
7012	Sous Total compte 7012					979 315,89	4 567 971,49	979 315,89	4 567 971,49		3 588 655,60

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
701	Sous Total compte 701					9 127 146,89	42 581 169,74	9 127 146,89	42 581 169,74		33 454 022,85
7068	Prest serv autres prestat service					2 835,00	20 351,00	2 835,00	20 351,00		17 516,00
706	Sous Total compte 706					2 835,00	20 351,00	2 835,00	20 351,00		17 516,00
7083	Locations diverses					4 900,00	10 500,00	4 900,00	10 500,00		5 600,00
7084	Mise à dispo persel facturée					350,00	1 650,00	350,00	1 650,00		1 300,00
7087	Remboursements de frais					1 545 089,51	3 902 424,00	1 545 089,51	3 902 424,00		2 357 334,49
708	Sous Total compte 708					1 550 339,51	3 914 574,00	1 550 339,51	3 914 574,00		2 364 234,49
70	Sous Total compte 70					10 680 321,40	46 516 094,74	10 680 321,40	46 516 094,74		35 835 773,34
748	Autres subv exploitation						24 000,00		24 000,00		24 000,00
74	Sous Total compte 74						24 000,00		24 000,00		24 000,00
7588	Autres					49 129,18	230 093,08	49 129,18	230 093,08		180 963,90
758	Sous Total compte 758					49 129,18	230 093,08	49 129,18	230 093,08		180 963,90
75	Sous Total compte 75					49 129,18	230 093,08	49 129,18	230 093,08		180 963,90

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7711	Débits et pénalités perçus					1 900,00	2 116,49	1 900,00	2 116,49		216,49
7718	Autres prod except sur opé gestion						1 080 229,48		1 080 229,48		1 080 229,48
771	Sous Total compte 771					1 900,00	1 082 345,97	1 900,00	1 082 345,97		1 080 445,97
777	Quote part subv invest virée au résultat						120 515,73		120 515,73		120 515,73
778	Autres produits exceptionnels						2 536,64		2 536,64		2 536,64
77	Sous Total compte 77					1 900,00	1 205 398,34	1 900,00	1 205 398,34		1 203 498,34
	Total classe 7					10 731 350,58	47 975 586,16	10 731 350,58	47 975 586,16		37 244 235,58
	Total général	118 424 066,48	118 424 066,48	185 025 509,95	191 335 921,42	64 733 610,97	58 423 199,50	368 183 187,40	368 183 187,40	158 366 753,94	158 366 753,94

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

90000 - Régie Production eau MEL

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

GIVERS Melanie-Gwenael (1018316292-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DRFiP DE NORD-PAS-DE-CALAIS ..., le 19/04/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **Régie Production eau MEL** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

DELALIN Jeremy (1014202207-0), CSC des Finances Publiques de 2ème catégorie

A METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE, le 04/05/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2023, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES
M. Alain BEZIRARD
M. Michel BORREWATER
M. Alain CAMBIEN
M. Alexandre GARCIN, *en visio*
Mme Françoise GOUBE
M. Christophe GRAS
M. Julien PILETTE

Excusés :

M. Alexis HOUSET
Mme Audrey LINKENHELD
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

Délibération n°23.13

Objet : Exercice 2022 - Adoption du compte administratif

Adoptée à l'unanimité.

Sourcéo – Exercice 2022 - Adoption du compte administratif

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte Administratif (CA) de l'exercice 2022 vous est présenté pour avis en **annexe**.

Évolution des masses

Hors dépenses et recettes d'ordre, l'évolution des masses (en EUR HT) par section est la suivante :

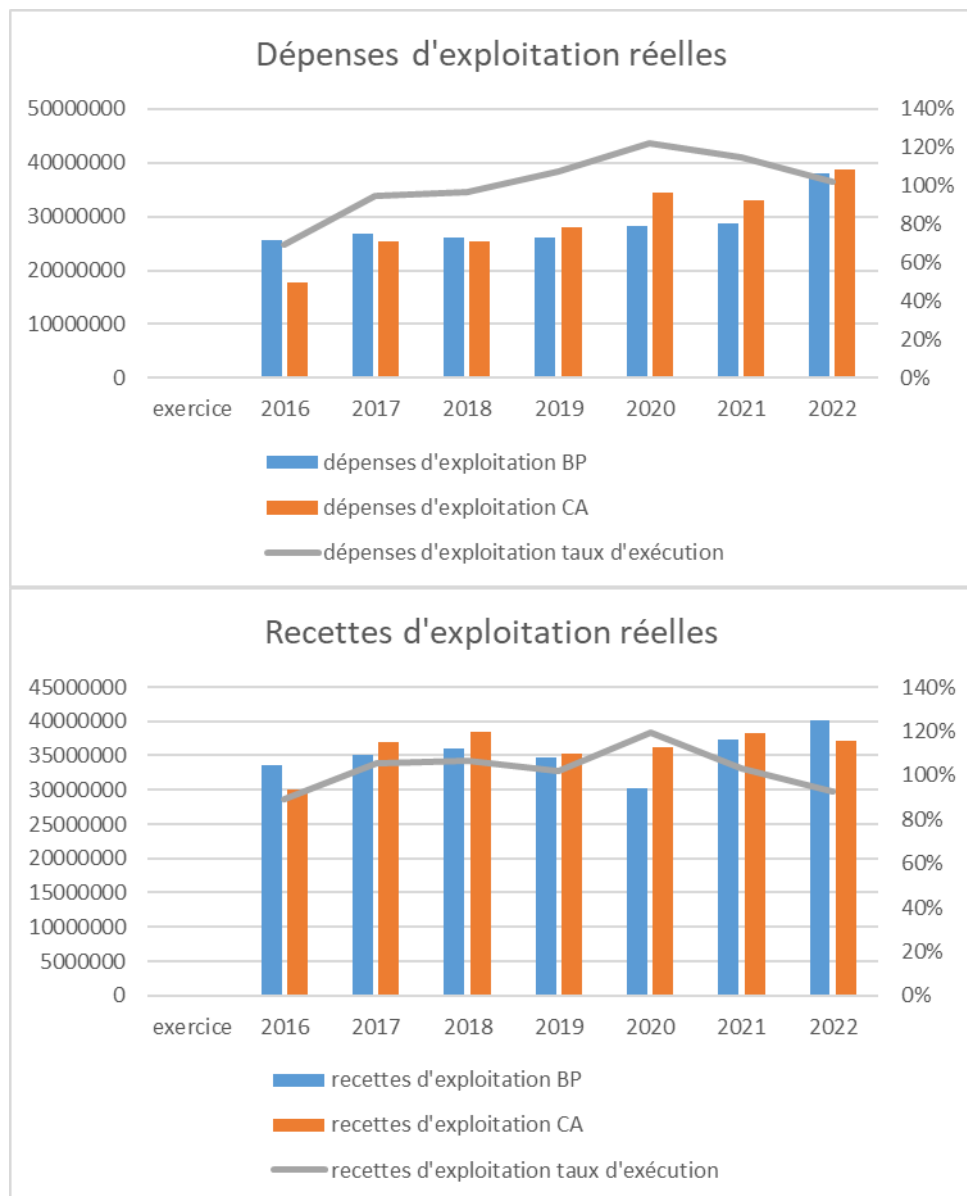
Section d'Exploitation

Exploitation

dépenses		taux d' <i>exercice</i> exécution	exercice	recettes		
budget primitif	compte administratif			budget primitif	compte administratif	taux d' <i>exercice</i> exécution
25 668 150	17 798 486	69%	2016	33 632 015	30 016 699	89%
26 715 766	25 391 766	95%	2017	35 070 000	36 916 179	105%
26 193 839	25 279 058	97%	2018	36 033 000	38 463 860	107%
25 969 659	27 965 039	108%	2019	34 723 570	35 347 837	102%
28 223 023	34 399 494	122%*	2020	30 304 200	36 132 049	119%
28 692 739	32 909 769	115%*	2021	37 317 520	38 356 592	103%
38 087 679	38 802 362	102%	2022	40 148 226	37 151 369	93%

L'exécution budgétaire des dépenses demeure conforme à la prévision budgétaire arrêtée au budget primitif ; en recettes, par contre, la baisse des volumes vendus (actée à la DM du 12 octobre 2022) explique la baisse du taux d'exécution en 2022 par rapport aux années précédentes.

(*) Précision sur les dépenses des exercices 2020 à 2021 : sans la participation des « 7 centimes » sur les VEG versée à la MEL, instaurée en 2020 et inscrite en dépense au BS, le taux d'exécution du BP ressort à 104% en 2020 et 97% en 2021.



Section d'Investissement

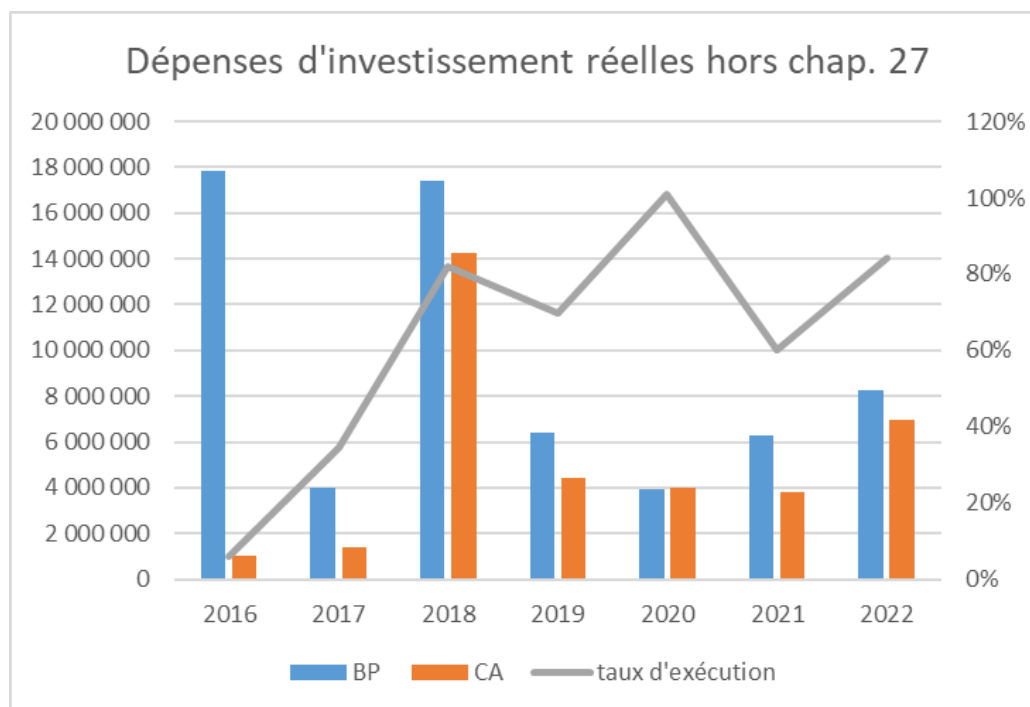
Investissement

budget primitif	dépenses		exercice	budget primitif	recettes	
	compte administratif	taux d'exécution			compte administratif	taux d'exécution
17 943 865	1 059 443	6%	2016	10 000 000	10 007 194	100%
8 354 234	1 374 091	16%	2017		0	
17 407 640	14 226 912	82%	2018	7 568 479	5 520	0%
8 753 911	4 448 971	51%	2019		18 650	
3 975 541	3 983 970	100%	2020		4 464	
8 680 448	3 783 061	44%	2021	55 667	0	0%
33 929 359	6 954 900	20%	2022	2 617 937	2 295 482	88%

Il est rappelé que l'excédent de recettes en Investissement (via l'autofinancement dégagé depuis l'origine par l'exploitation) est équilibré dans les budgets prévisionnels (BP, BS) par l'inscription de dépenses fictives en autres immobilisations financières (chap. 27), le progiciel financier n'offrant pas la possibilité d'afficher un suréquilibre de la section. Selon les années, cette inscription pouvait intervenir partiellement dès le budget primitif ; aussi est-il judicieux de retraiter ces données pour affiner l'analyse.

Investissement (hors chap. 27 utilisé pour équilibrer la section)

budget primitif	dépenses		exercice	recettes		
	compte administratif	taux d'exécution		budget primitif	compte administratif	taux d'exécution
17 861 725	1 059 443	6%	2016	10 000 000	10 007 194	100%
3 970 000	1 374 091	35%	2017	dotation initiale	0	
17 386 640	14 226 912	82%	2018	7 568 479	5 520	0%
6 384 629	4 448 971	70%	2019	emprunt au BP / remboursement de la dotation	18 650	
3 953 866	3 983 970	101%	2020		4 464	
6 291 697	3 783 061	60%	2021	55 667	0	0%
8 253 509	6 954 900	84%	2022	2 617 937	2 295 482	88%



2018 intégrant le remboursement à la MEL de la dotation initiale de 10 000 000 EUR, le montant des dépenses d'investissement oscillait depuis cette date autour de 4 000 000 EUR. En 2022, les investissements se rapprochent de 7 000 000 EUR (tendance confirmée en 2023 avec plus de 8 000 000 EUR prévus au BP).

Evolution des postes

Hors dépenses et recettes d'ordre, l'évolution (en EUR HT) des postes de la section d'Exploitation est la suivante :

Dépenses d'exploitation (par chap.)	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Charges à caractère général (011)	25 793 501	25 897 113	30 960 025
Charges de personnel (012)	6 577 541	6 679 710	6 896 855
Autres charges gestion courante (65)	5	2	25
Charges exceptionnelles (67)	5 216 632	6 225 537	5 538 643
Dépenses imprévues (022)	500 000		500 000
Total	38 087 679	38 802 362	43 895 548

Analyse de l'évolution de l'équilibre de la section d'Exploitation

Dépenses d'Exploitation

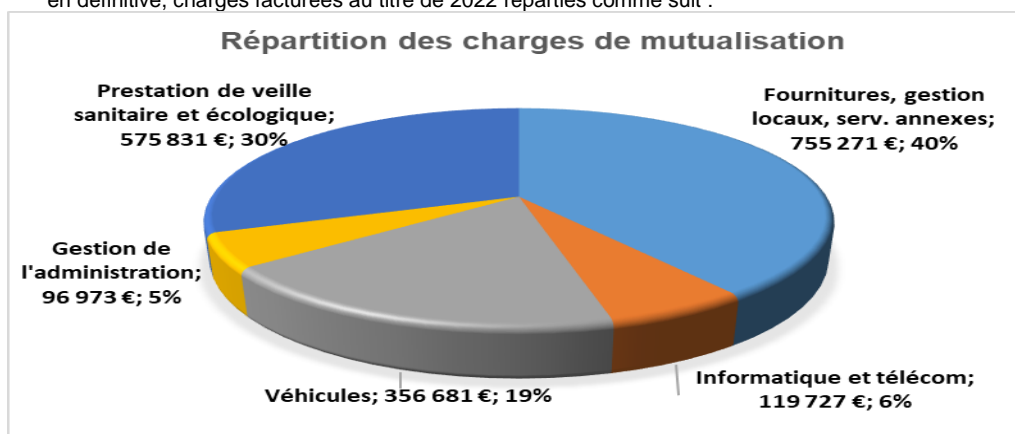
Au BP 2022, il était prévu 37 587 679 EUR de dépenses réelles en Exploitation (hors dépenses imprévues), détaillées comme suit pour les plus significatives :

- 11 043 470 EUR d'achats d'eau (auprès su SMAEL pour les importations d'eau de la Lys, auprès de Noréade pour les achats de secours) ;
- 7 625 742 EUR de charges de personnel dont 740 000 EUR pour les agents MEL mis à disposition et la retraite des détachés, sachant que 2 574 990 EUR sont refacturées à la MEL en maîtrise d'œuvre sur les travaux des réseaux de distribution et de défense incendie ;
- 5 198 632 EUR de participation statutaire au budget annexe Eau de la MEL ;
- 3 100 000 EUR de redevance Agence de l'eau sur les volumes prélevés ;
- 2 850 000 d'électricité (Engie) ;
- 2 500 000 EUR de refacturation de charges par la MEL au titre de la mutualisation (analyses labo, taxes foncières, locations mobilier / informatique / parc auto, forfait masse salariale...) ;
- 1 596 730 EUR d'entretien et de maintenance des usines (ce poste regroupe les art. 6063/6068/6135/61521/61523/61528/61558/6156) ;
- 1 397 000 EUR de produits de traitement (Carmeuse pour la chaux, Gazechim pour le chlore et tous les autres via Veolia) ;
- 859 805 EUR de taxes et redevances d'assainissement ;
- 313 000 EUR de location et 140 000 EUR de charges pour la dernière année du bail de l'agence à la Haute Borne ;
- 227 500 EUR d'études ;
- 183 000 EUR de frais de télécommunications (Orange) ;
- 132 000 EUR de recyclage des billes de décarbonatation (MRL, Colas) et des boues (SEDE) des usines à process ;
- 114 000 EUR de nettoyage, marché alloti avec ASEPT aux usines automatiques (lot n°1) et à process (lot n°3), Derichebourg aux ateliers (lot n°2) et APAJH à l'agence (lot n°4) ;
- 110 000 EUR de gardiennage (Lysécurité) ;
- 85 000 EUR d'analyses CARSO (hors prestations du labo MEL, reprises dans les refacturations de la mutualisation).

Les dépenses réelles en Exploitation constatées au compte administratif s'élèvent à **38 802 362 EUR**, soit un taux d'exécution du BP de 101.9% et se détaillent comme suit :

- 10 843 470 EUR d'achats d'eau (-1.8% / BP)
 ◀ impact sur les achats au SMAEL de la baisse des volumes vendus.(crédits rendus à la DM du 12 octobre)

- 7 700 849 EUR de charges de personnel (+1.0% / BP) dont 779 142 EUR (+5.3%) pour les agents MEL mis à disposition et la retraite des détachés, sachant que 2 357 334 EUR (-1.5%) ont été refacturées à la MEL en mission de maîtrise d'œuvre
 - ☛ impact de deux départs en retraite (abordé au BS), du prélèvement à la source et de la hausse du point d'indice (+3.5%) des fonctionnaires au 1er juillet 2022 (abordés à la DM du 12 octobre)
- 5 198 632 EUR de participation statutaire au BA Eau de la MEL comme prévu au BP
- 3 086 388 EUR de reversement de redevance à l'Agence de l'eau (-0.4% / BP)
 - ☛ pour mémoire, le reversement des redevances de prélèvement facturées aux clients s'effectue un an plus tard, montant réglé conforme à la prévision du BP.
- 3 411 736 EUR d'électricité (+19.7% / BP)
 - ☛ la prévision au BP méconnaissait le tarif 2022 ; celui-ci explosant, les crédits avaient été augmentés de 40% sur ce poste au BS puis réduits de 15% à la DM du 12 octobre lorsque la compensation de l'État a commencé à s'appliquer à compter de mai (revenant alors à un coût comparable à 2021)
- 2 318 992 EUR de refacturation de charges par la MEL au titre de la mutualisation hors remboursements RH (-7.2% / BP)
 - ☛ a posteriori l'engagement 2022 rattaché a été surestimé par la MEL qui a refacturé 1 904 483 EUR (-23.8% / BP) en définitive, charges facturées au titre de 2022 réparties comme suit :



- 1 632 702 EUR d'entretien et de maintenance des usines (+2.3% par rapport au BP, ce poste regroupe les art. 6063/6068/6135/61521/61528/61558/6156)
 - ☛ après un creux à près de 1 100 000 EUR l'an dernier (retour au niveau de 2018), ce poste – qui traduit l'effort fait en préventif – retrouve le niveau de 2019-2020 (1 400 000 à 1 500 000 EUR par an) avec l'impact de l'inflation
- 1 374 481 EUR de produits de traitement (-1.6% par rapport au BP)
 - ☛ que l'exécution « colle » à la prévision en 2022 ne doit pas masquer que ce poste est fortement impacté par l'inflation (+77.9% par rapport au CA 2021), essentiellement par l'explosion du coût de la chaux qui a conduit la régie à renégocier le marché début 2023 pour ne plus continuer à subir en direct l'envolée du prix du gaz
- 836 869 EUR de taxes et redevances d'assainissement (-2.7% / BP)
- 375 335 EUR de location (+21.2% sur un an) et 160 000 EUR de charges (+141.1% sur un an) pour la dernière année du bail commercial à la Haute Borne et la location à Ronchin à compter de novembre
 - ☛ lors du rattachement du solde de l'engagement des charges locatives au titre de 2022, la négociation avec le bailleur (Harmonium) n'avait pas encore abouti (par délibération n°23.04 du 1^{er} février 2023, vous avez autorisé une transaction portant sur une non remise en état contre abandon du dépôt de garantie permettant d'économiser autour de 50 000 EUR dont environ 125 000 EUR de charges) → l'annulation de ce solde de dépense rattaché générera une recette exceptionnelle en 2023
- 127 852 EUR d'études (-43.8% / BP)
 - ☛ les principales portent sur le déploiement de la GMAO (Inoteam) ou des diagnostics de pompes (Safège)



LA PRODUCTION D'EAU DE LA MEL

- 155 315 EUR de télécoms (-15.1% / BP)
 - ☛ marché en groupement de commandes avec la MEL depuis le 1^{er} janvier 2020, cinq lots tous détenus par Orange.
- 279 766 EUR de recyclage des billes de décarbonatation et des boues (+111.9% / BP)
 - ☛ le poste est impacté par une opération ponctuelle, le curage via le marché SEDE (évacuations de boues) de la lagune de Flers-en-Escrebieux (163 319 EUR) ; sans elle, le coût du poste est comparable à l'an dernier nonobstant la hausse de 16% des tarifs au marché renouvelé avec SEDE
- 93 870 EUR de nettoyage (-17.6% / BP).
 - ☛ les quatre lots du marché comportant une partie variable activée sur émission de bons de commande en fonction de besoins ponctuels, les crédits inscrits au BP s'entendent comme un montant maximum.
- 84 807 EUR de gardiennage (-22.9% / BP) ;
 - ☛ montant similaire à l'an dernier, variable en fonction du nombre d'intrusions (qui viennent s'ajouter à la partie forfaitaire).
- 91 072 EUR d'analyses CARSO (+7.1% / BP).

Recettes d'Exploitation

Au BP 2022, il était prévu 40 148 226 EUR de recettes réelles en Exploitation, les plus significatives :

- 33 428 988 EUR de ventes d'eau en gros,
- 3 972 515 EUR de redevance Agence de l'eau à prélever sur les ventes,
- 2 574 990 EUR de refacturation de la maîtrise d'œuvre des investissements sur les réseaux de distribution d'eau et de défense incendie,
- 135 733 EUR de produits divers (art. 7588), soit pour l'essentiel l'indemnité de limitation de pompage de l'usine de Pérenchies versée par Roxane (101 416 EUR) et la part prélevée sur les salaires des salariés bénéficiant des tickets restaurant.

Les recettes réelles en Exploitation inscrites au compte administratif sont de **37 151 369 EUR** (-7.5% / BP et en recul de 3.1% par rapport au CA 2021), elles se répartissent pour les plus significatives sur les natures suivantes :

- 29 865 367 EUR de ventes d'eau en gros (-10.7% / BP)
 - ☛ tout au long de l'exercice et lors du DOB 2023, vous avez été sensibilisés au recul des VEG ; recul confirmé au nouveau contrat d'affermage en devenant un objectif
- 3 588 656 EUR de redevance Agence de l'eau facturée sur les VEG (-9.7% / BP)
 - ☛ les volumes vendus baissant, les redevances facturées aux clients pour l'Agence de l'eau suivent le mouvement
- 2 357 334 EUR de refacturation à la MEL de la maîtrise d'œuvre (-8.5% par rapport au BP)
 - ☛ le coût du service (salaires chargés + charges d'exploitation) est refacturé à la MEL à prix coûtant (condition pour ne pas être éligible à l'impôt sur les sociétés), reflétant en 2022 une maîtrise de la masse salariale et un moindre impact des départs en retraite
- 180 964 EUR de produits divers à l'art. 7588 (+33.3% / BP)
 - ☛ par ordre d'importance pour les plus significatives : 101 416 EUR d'indemnité de limitation de pompage à Pérenchies (Roxane), 40 099 EUR de participations aux formations de notre OPCA (AKTO) et 34 728 EUR de part salariale sur les titres restaurant
- 27 649 EUR d'IJSS auprès des diverses CPAM et, plus marginalement, de remboursements de prévoyance (IPSEC)
 - ☛ les arrêts-maladie sont en nette régression par rapport à 2021 (96 671 EUR encaissés sur ce poste l'an dernier).

Hors dépenses et recettes d'ordre, l'évolution (en EUR HT) en Investissement est la suivante :

Dépenses d'investissement (par chap.)	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Immobilisations incorporelles (20)	586 000	814 131	1 081 600
Immobilisations corporelles (21)	1 279 872	664 704	1 547 218
Immobilisations en cours (23)	5 887 637	5 476 065	5 093 705
Autres immobilisations financières (27)	25 675 850		10 640 381
Dépenses imprévues (020)	500 000		500 000
Total	33 929 359	6 954 900	18 862 904
Total hors chap. 27 et 020	7 753 509	6 954 900	7 722 524

Analyse de l'évolution de l'équilibre de la section d'Investissement

Dépenses d'Investissement

Au BP 2022, il était prévu 7 753 509 EUR de dépenses réelles en Investissement hors chap. 27 et dépenses imprévues, soit :

- 5 887 637 EUR d'immobilisations en cours (travaux sur les bâtiments et les installations) ;
- 1 279 872 EUR d'immobilisations corporelles (acquisitions foncières, équipement industriel) ;
- 586 000 EUR d'immobilisations incorporelles (études, logiciels...).

Les dépenses réalisées sont de **6 954 900 EUR** (89.7% du BP, conforme à l'objectif annuel et – depuis cette année – sans pratiquer de reports), marquant une nouvelle étape dans la vie de la régie (elles tournaient bon an mal an autour de 4 000 000 EUR). Elles se décomposent comme suit :

- 5 476 065 EUR d'immobilisations en cours (+88.7% sur un an, -7.0% / BP) dont
 - ☛ travaux de **réfection et de gros entretien** menés par le service **Production**, 2 634 957 EUR ;
 - ☛ réfection du **champ captant d'Emmerin** (BONIFACE, RESURGENCE) sous maîtrise d'œuvre ANTEA, 1 390 304 EUR ;
 - ☛ rénovation des **forages du Marais** (CIEMA, SET, SULMAN) aux **Ansereuilles**, 379 847 EUR ;
 - ☛ mise en sûreté des usines (VIA2S) commencée par Wattlelos Beck (DRAPIER), 246 113 EUR
 - ☛ sécurisation et réfection électrique de **forages** (SET, CIEMA) alimentant l'usine de **Pecquencourt**, 233 122 EUR ;
 - ☛ mission de **maîtrise d'œuvre** sur le projet de nouvelle usine de **Pecquencourt**, 167 488 EUR ;
 - ☛ **voirie d'accès** (TRBA) de l'usine de **Pecquencourt** réalisée sous maîtrise d'œuvre MEL (DAMO), 167 284 EUR ;
 - ☛ création d'une piste d'accès (GECITEC) à la **lagune** de l'usine **Flers-en-Escrebieux**, 75 852 EUR ;
 - ☛ **assistance à maîtrise d'ouvrage** (MERLIN) pour la mise en place d'un traitement des perchlorates et du nickel à **Flers-en-Escrebieux**, 69 798 EUR.
- 664 704 EUR d'immobilisations corporelles (-5.0% sur un an, -48.1% / BP)
 - ☛ ce sont des équipements de **maintenance** et de **réparation** liés pour l'essentiel aux marchés de fournitures « sur catalogues », principalement sur les marchés dont VEOLIA est titulaire.
- 814 131 EUR d'immobilisations incorporelles (+346.4% sur un an, +38.9% / BP)
 - ☛ il s'agit principalement d'études de **géo-référencement** (ADRE Réseaux, 368 978 EUR), de la **suite logicielle pour l'exploitation des données** (groupement SOGETREL – INTENT, 180 744 EUR) sous assistance à maîtrise d'ouvrage LYDE CONSEIL (52 200 EUR) et d'**études géotechniques** (FONDASOL & GINGER, 92 891 EUR).

Recettes d'Investissement

Le déficit de la section d'investissement constaté sur l'exercice 2021 a généré l'inscription d'une réserve (art. 1068) au BP 2022 de 2 233 761 EUR. La régie a également encaissé une subvention de l'Agence de l'eau (55 667 EUR) pour le projet de Pecquencourt et deux primes de certificat d'énergie auprès d'ENGIE pour l'installation de variateurs sur des pompes de refoulement à Hempempont (5 022 EUR) et Hem (1 032 EUR). Le total des recettes d'investissement s'établit à **2 295 482 EUR**.

Conclusion

Après sept exercices, l'excédent cumulé en Exploitation se réduit de 18.9% pour s'établir à 27 341 603 EUR, tandis que le déficit cumulé en Investissement (apparu en 2018 avec le remboursement à la MEL de la dotation initiale) se creuse à nouveau de 43.0% à -3 195 281 EUR.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Compte administratif - vue d'ensemble							
Recettes d'exploitation	30 257 183	36 916 179	38 822 166	35 481 205	36 251 311	38 477 098	37 271 884
Dépenses d'exploitation	19 527 942	27 207 276	27 402 676	30 026 474	36 628 507	35 436 335	41 414 918
Solde d'exécution en exploitation	10 729 241	9 708 903	11 419 490	5 454 731	-377 195	3 040 764	-4 143 033
Recettes d'investissement	11 736 651	1 815 510	2 134 144	4 102 820	4 882 821	4 397 945	4 908 038
Dépenses d'investissement	1 299 927	1 374 091	14 585 218	4 582 339	4 352 652	3 903 567	7 075 416
Solde d'exécution en investissement	10 436 724	441 420	-12 451 074	-479 519	530 169	494 378	-2 167 378
Reports antérieurs en exploitation		10 729 241	20 438 143	29 834 899	32 889 705	30 677 634	31 484 636
Reports antérieurs en investissement		10 436 724	10 878 144	-1 572 930	-2 052 449	-1 522 280	-1 027 902
Restes à réaliser à reporter en n+1 (dépenses d'investissement)	-113 645	-171 903	-449 804	-347 475	-312 596	-1 205 859	
Résultat en exploitation	10 729 241	20 438 143	31 857 633	35 289 629	32 512 510	33 718 397	27 341 603
Résultat en investissement	10 323 079	10 706 241	-2 022 735	-2 399 924	-1 834 876	-2 233 761	-3 195 281
Résultat cumulé	21 052 320	31 144 384	29 834 899	32 889 705	30 677 634	31 484 636	24 146 322

Les déficits des deux sections seront reproduits en 2023, s'accroissant en exploitation avec un solde d'exécution prévu à hauteur de -9 039 067 EUR au BP, ramenant le résultat cumulé de 24 146 322 EUR à 10 630 381 EUR, nécessitant dès 2024 des décisions pour pouvoir équilibrer le budget.

En conséquence, il vous est demandé de :

- 1°) donner acte de la présentation du compte administratif **ci-joint** et en arrêter les résultats définitifs ;
- 2°) constater des identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) émettre un avis favorable au compte administratif de l'exercice 2022 ;
- 4°) déclarer les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 81362255200061	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 06 Groupements de collectivités REGIE DE PRODUCTION D'EAU MEL
--	---

POSTE COMPTABLE DE : le Trésorier Régie de l'Eau

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget Régie de l'Eau (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 19

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 23

A8.3 - Opérations liées aux cessions 24

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 25

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 26

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 27

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

28

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 41 414 917,54	G 37 271 884,31	G-A -4 143 033,23
	Section d'investissement	B 7 075 416,07	H 4 908 037,83	H-B -2 167 378,24

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 31 484 635,98 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 1 027 902,47 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 49 518 236,08	Q= G+H+I+J 73 664 558,12	=Q-P 24 146 322,04

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 41 414 917,54	= G+I+K 68 756 520,29	27 341 602,75
	Section d'investissement	= B+D+F 8 103 318,54	= H+J+L 4 908 037,83	-3 195 280,71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 49 518 236,08	= G+H+I+J+K+L 73 664 558,12	24 146 322,04

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	26 805 012,83	21 682 203,23	4 214 909,74	0,00	907 899,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 751 567,87	6 241 314,61	438 395,17	0,00	71 858,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	2,02	0,00	0,00	2,98
Total des dépenses de gestion courante		33 556 585,70	27 923 519,86	4 653 304,91	0,00	979 760,93
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 231 498,10	6 219 954,13	5 583,30	0,00	5 960,67
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	22 281,70				
Total des dépenses réelles d'exploitation		39 810 365,50	34 143 473,99	4 658 888,21	0,00	1 008 003,30
023	Virement à la section d'investissement (4)	28 112 870,28				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 674 190,00	2 612 555,34			61 634,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		30 787 060,28	2 612 555,34			28 174 504,94
TOTAL		70 597 425,78	36 756 029,33	4 658 888,21	0,00	29 182 508,24
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	25 000,00	27 648,73	0,00	0,00	-2 648,73
70	Ventes produits fabriqués, prestations	38 294 393,49	27 312 530,29	8 523 243,05	0,00	2 458 620,15
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	24 000,00	0,00	0,00	-24 000,00
75	Autres produits de gestion courante	135 732,96	120 445,72	60 518,18	0,00	-45 230,94
Total des recettes de gestion courante		38 455 126,45	27 484 624,74	8 583 761,23	0,00	2 386 740,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	537 147,35	1 082 982,61	0,00	0,00	-545 835,26
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		38 992 273,80	28 567 607,35	8 583 761,23	0,00	1 840 905,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	120 516,00	120 515,73			0,27
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		120 516,00	120 515,73			0,27
TOTAL		39 112 789,80	28 688 123,08	8 583 761,23	0,00	1 840 905,49
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		31 484 635,98				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	908 548,41	814 131,33	0,00	94 417,08
21	Immobilisations corporelles	1 181 584,67	664 703,90	0,00	516 880,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 870 282,59	5 476 065,11	0,00	2 394 217,48
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	9 960 415,67	6 954 900,34	0,00	3 005 515,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	21 802 217,88	0,00	0,00	21 802 217,88
020	Dépenses imprévues	500 000,00			
	Total des dépenses financières	22 302 217,88	0,00	0,00	22 302 217,88
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	32 262 633,55	6 954 900,34	0,00	25 307 733,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	120 516,00	120 515,73		0,27
041	Opérations patrimoniales (2)	100 000,00	0,00		100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	220 516,00	120 515,73		100 000,27
	TOTAL	32 483 149,55	7 075 416,07	0,00	25 407 733,48
	Pour information	1 027 902,47			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	390 230,55	61 721,30	0,00	328 509,25
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	390 230,55	61 721,30	0,00	328 509,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	2 233 761,19	2 233 761,19	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 233 761,19	2 233 761,19	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 623 991,74	2 295 482,49	0,00	328 509,25
021	Virement de la section d'exploitation (2)	28 112 870,28			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 674 190,00	2 612 555,34		61 634,66
041	Opérations patrimoniales (2)	100 000,00	0,00		100 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	30 887 060,28	2 612 555,34		28 274 504,94
	TOTAL	33 511 052,02	4 908 037,83	0,00	28 603 014,19
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	25 897 112,97		25 897 112,97
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 679 709,78		6 679 709,78
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,02		2,02
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 225 537,43	0,00	6 225 537,43
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 612 555,34	2 612 555,34
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		38 802 362,20	2 612 555,34	41 414 917,54

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	41 414 917,54
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	120 515,73	120 515,73
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	814 131,33	0,00	814 131,33
21	Immobilisations corporelles (6)	664 703,90	0,00	664 703,90
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	5 476 065,11	0,00	5 476 065,11
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		6 954 900,34	120 515,73	7 075 416,07

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	1 027 902,47
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	8 103 318,54
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	27 648,73		27 648,73
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 835 773,34		35 835 773,34
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	24 000,00		24 000,00
75	Autres produits de gestion courante	180 963,90		180 963,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 082 982,61	120 515,73	1 203 498,34
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		37 151 368,58	120 515,73	37 271 884,31

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	31 484 635,98
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	68 756 520,29
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	61 721,30	0,00	61 721,30
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 612 555,34	2 612 555,34
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		61 721,30	2 612 555,34	2 674 276,64

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	2 233 761,19
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 908 037,83
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	26 805 012,83	21 682 203,23	4 214 909,74	0,00	907 899,86
605	Achats d'eau	10 843 470,00	9 919 265,73	924 204,27	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 412 045,16	2 999 333,74	412 402,74	0,00	308,68
6062	Produits de traitement	1 502 112,98	1 190 657,32	183 823,64	0,00	127 632,02
6063	Fournitures entretien et petit équipt	420 703,16	323 490,95	44 657,81	0,00	52 554,40
6066	Carburants	2 314,96	2 230,25	0,00	0,00	84,71
6068	Autres matières et fournitures	12 589,29	12 086,34	142,95	0,00	360,00
611	Sous-traitance générale	302 256,59	81 946,92	197 819,24	0,00	22 490,43
6132	Locations immobilières	375 335,00	309 967,64	65 367,36	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	31 341,88	29 580,88	1 760,00	0,00	1,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	10 871,38	4 745,15	0,00	0,00	6 126,23
614	Charges locatives et de copropriété	160 000,00	70 000,00	90 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	726 073,20	460 485,76	48 139,40	0,00	217 448,04
61523	Entretien, réparations réseaux	54 344,13	16 828,82	21 514,27	0,00	16 001,04
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	613 937,60	346 220,64	261 179,70	0,00	6 537,26
61558	Entretien autres biens mobiliers	41 997,15	37 541,30	1 934,00	0,00	2 521,85
6156	Maintenance	53 245,00	26 299,57	840,00	0,00	26 105,43
617	Etudes et recherches	127 851,61	77 433,29	50 418,32	0,00	0,00
618	Divers	210 625,00	125 812,05	13 884,00	0,00	70 928,95
6226	Honoraires	38 609,34	31 334,33	1 375,00	0,00	5 900,01
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	384,02	115,98	0,00	0,00
6228	Divers	70 450,00	31 173,00	4 378,00	0,00	34 899,00
6231	Annonces et insertions	2 567,00	1 800,00	0,00	0,00	767,00
6251	Voyages et déplacements	9 099,80	7 569,11	80,00	0,00	1 450,69
6256	Missions	5 600,00	3 635,21	0,00	0,00	1 964,79
6257	Réceptions	5 500,00	3 820,66	0,00	0,00	1 679,34
6262	Frais de télécommunications	183 300,00	32 263,27	123 051,31	0,00	27 985,42
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	1 347,86	0,00	0,00	652,14
6281	Concours divers (cotisations)	11 600,00	11 600,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	110 000,00	77 044,34	7 763,00	0,00	25 192,66
6283	Frais de nettoyage des locaux	129 000,00	85 269,85	8 600,57	0,00	35 129,58
6287	Remboursements de frais	3 255 000,00	1 746 038,73	1 352 126,11	0,00	156 835,16
6288	Autres	98 524,00	70 433,05	20 638,98	0,00	7 451,97
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	3 086 388,00	3 030 535,00	55 853,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	895 760,60	514 028,45	322 840,09	0,00	58 892,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 751 567,87	6 241 314,61	438 395,17	0,00	71 858,09
6211	Personnel intérimaire	44 608,58	37 318,40	4 024,18	0,00	3 266,00
6313	Participat° employeurs format° continue	65 437,03	12 812,03	52 625,00	0,00	0,00
6314	Cotisation pour défaut d'investissement	18 000,00	17 650,00	0,00	0,00	350,00
6411	Salaires, appointements, commissions	3 885 950,52	3 574 393,42	261 441,87	0,00	50 115,23
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 790 700,00	1 726 658,17	64 041,83	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	206 083,30	186 429,17	16 514,20	0,00	3 139,93
6453	Cotisations aux caisses de retraites	496 000,00	474 790,49	9 471,50	0,00	11 738,01
6472	Versements aux comités d'entreprise	75 747,28	65 132,28	9 400,00	0,00	1 215,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	11 405,57	9 829,56	1 503,86	0,00	72,15
6478	Autres charges sociales diverses	23 500,00	21 372,26	1 627,73	0,00	500,01
648	Autres charges de personnel	134 135,59	114 928,83	17 745,00	0,00	1 461,76
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	2,02	0,00	0,00	2,98
6541	Créances admises en non-valeur	0,50	0,35	0,00	0,00	0,15
658	Charges diverses de gestion courante	4,50	1,67	0,00	0,00	2,83
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		33 556 585,70	27 923 519,86	4 653 304,91	0,00	979 760,93
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	6 231 498,10	6 219 954,13	5 583,30	0,00	5 960,67
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	10 000,00	5 385,73	0,00	0,00	4 614,27
6712	Amendes fiscales et pénales	6 870,00	0,00	5 583,30	0,00	1 286,70
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 014 865,65	1 014 865,65	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 130,00	1 070,30	0,00	0,00	59,70
678	Autres charges exceptionnelles	5 198 632,45	5 198 632,45	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	22 281,70				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		39 810 365,50	34 143 473,99	4 658 888,21	0,00	1 008 003,30

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	28 112 870,28				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	2 674 190,00	2 612 555,34			61 634,66
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 674 190,00	2 612 555,34			61 634,66
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		30 787 060,28	2 612 555,34			28 174 504,94
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		30 787 060,28	2 612 555,34			28 174 504,94
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		70 597 425,78	36 756 029,33	4 658 888,21	0,00	29 182 508,24
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	25 000,00	27 648,73	0,00	0,00	-2 648,73
64198	Autres remboursements	25 000,00	25 348,73	0,00	0,00	-348,73
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	2 300,00	0,00	0,00	-2 300,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	38 294 393,49	27 312 530,29	8 523 243,05	0,00	2 458 620,15
70118	Autres ventes d'eau	31 908 988,17	22 481 762,70	7 383 604,55	0,00	2 043 620,92
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	3 792 515,32	2 690 227,54	898 428,06	0,00	203 859,72
7068	Autres prestations de services	11 000,00	14 380,01	3 135,99	0,00	-6 516,00
7083	Locations diverses	5 600,00	260,70	5 339,30	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	1 300,00	564,85	735,15	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	2 574 990,00	2 125 334,49	232 000,00	0,00	217 655,51
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	24 000,00	0,00	0,00	-24 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	24 000,00	0,00	0,00	-24 000,00
75	Autres produits de gestion courante	135 732,96	120 445,72	60 518,18	0,00	-45 230,94
7588	Autres	135 732,96	120 445,72	60 518,18	0,00	-45 230,94
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		38 455 126,45	27 484 624,74	8 583 761,23	0,00	2 386 740,48
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	537 147,35	1 082 982,61	0,00	0,00	-545 835,26
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	216,49	0,00	0,00	-216,49
7718	Autres produits except. opérat° gestion	537 147,35	1 080 229,48	0,00	0,00	-543 082,13
778	Autres produits exceptionnels	0,00	2 536,64	0,00	0,00	-2 536,64
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		38 992 273,80	28 567 607,35	8 583 761,23	0,00	1 840 905,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	120 516,00	120 515,73			0,27
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	120 516,00	120 515,73			0,27
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		120 516,00	120 515,73			0,27
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		39 112 789,80	28 688 123,08	8 583 761,23	0,00	1 840 905,49
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		31 484 635,98				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	908 548,41	814 131,33	0,00	94 417,08
2031	Frais d'études	673 785,64	587 603,01	0,00	86 182,63
2033	Frais d'insertion	3 500,00	2 790,00	0,00	710,00
2051	Concessions et droits assimilés	231 262,77	223 738,32	0,00	7 524,45
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 181 584,67	664 703,90	0,00	516 880,77
2111	Terrains nus	37 344,71	148,08	0,00	37 196,63
2125	Aménagement Terrains bâtis	4 626,53	4 624,53	0,00	2,00
21311	Bâtiments d'exploitation	7 930,02	7 930,02	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	43 693,59	43 690,56	0,00	3,03
21531	Réseaux d'adduction d'eau	3 750,44	3 750,44	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	581 945,88	336 461,02	0,00	245 484,86
2183	Matériel de bureau et informatique	212 088,66	91 546,77	0,00	120 541,89
2184	Mobilier	26 326,23	7 191,00	0,00	19 135,23
2188	Autres immobilisations corporelles	263 878,61	169 361,48	0,00	94 517,13
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	7 870 282,59	5 476 065,11	0,00	2 394 217,48
2312	Terrains	1 084 853,59	475 703,83	0,00	609 149,76
2313	Constructions	4 098 634,69	3 250 918,05	0,00	847 716,64
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 271 048,71	1 399 756,92	0,00	871 291,79
2318	Autres immo. corporelles en cours	410 298,20	349 686,31	0,00	60 611,89
238	Avances commandes immo. incorp.	5 447,40	0,00	0,00	5 447,40
Total des dépenses d'équipement		9 960 415,67	6 954 900,34	0,00	3 005 515,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	21 802 217,88	0,00	0,00	21 802 217,88
275	Dépôts et cautionnements versés	21 802 217,88	0,00	0,00	21 802 217,88
020	Dépenses imprévues	500 000,00			
Total des dépenses financières		22 302 217,88	0,00	0,00	22 302 217,88
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		32 262 633,55	6 954 900,34	0,00	25 307 733,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	120 516,00	120 515,73		0,27
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	120 516,00	120 515,73		0,27
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	66 943,00	66 943,00		0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 122,00	1 122,00		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	775,00	774,73		0,27
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	147,00	147,00		0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	4 017,00	4 017,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	46 895,00	46 895,00		0,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	617,00	617,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00	0,00		100 000,00
2313	Constructions	100 000,00	0,00		100 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		220 516,00	120 515,73		100 000,27
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		32 483 149,55	7 075 416,07	0,00	25 407 733,48
Pour information		1 027 902,47			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	390 230,55	61 721,30	0,00	328 509,25
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	384 176,25	55 667,00	0,00	328 509,25
1318	Autres subventions d'équipement	6 054,30	6 054,30	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		390 230,55	61 721,30	0,00	328 509,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 233 761,19	2 233 761,19	0,00	0,00
1068	Autres réserves	2 233 761,19	2 233 761,19	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 233 761,19	2 233 761,19	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 623 991,74	2 295 482,49	0,00	328 509,25
021	Virement de la section d'exploitation	28 112 870,28			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	2 674 190,00	2 612 555,34		61 634,66
28032	Frais de recherche et de développement	170,00	170,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	25 720,00	25 719,20		0,80
28125	Aménagement Terrains bâtis	28 659,00	16 887,00		11 772,00
28131	Bâtiments	63 009,48	58 346,00		4 663,48
28135	Installations générales, agencements, ..	118 521,00	90 536,00		27 985,00
28153	Installations à caractère spécifique	54 751,00	54 144,00		607,00
28154	Matériel industriel	475 742,00	459 137,04		16 604,96
28156	Matériel spécifique d'exploitation	110,00	110,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 055,00	6 055,00		0,00
28184	Mobilier	465,00	465,00		0,00
28188	Autres	165 900,52	165 900,52		0,00
2822	Aménagements de terrains (affectation)	9 697,00	9 696,16		0,84
2823	Constructions (affectation)	459 379,00	459 378,92		0,08
2825	Matériel technique (affectation)	1 266 011,00	1 266 010,50		0,50
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		30 787 060,28	2 612 555,34		28 174 504,94
041	Opérations patrimoniales (6)	100 000,00	0,00		100 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	0,00		100 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		30 887 060,28	2 612 555,34		28 274 504,94
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		33 511 052,02	4 908 037,83	0,00	28 603 014,19
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		620 516,00	I 120 515,73
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		620 516,00	120 515,73
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	120 516,00	120 515,73
020	Dépenses imprévues	500 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	120 515,73	0,00	1 027 902,47	1 148 418,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		30 787 060,28	2 612 555,34
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		30 787 060,28	2 612 555,34
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28032	Frais de recherche et de développement	170,00	170,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	25 720,00	25 719,20
28125	Aménagement Terrains bâtis	28 659,00	16 887,00
28131	Bâtiments	63 009,48	58 346,00
28135	Installations générales, agencements, ..	118 521,00	90 536,00
28153	Installations à caractère spécifique	54 751,00	54 144,00
28154	Matériel industriel	475 742,00	459 137,04
28156	Matériel spécifique d'exploitation	110,00	110,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 055,00	6 055,00
28184	Mobilier	465,00	465,00
28188	Autres	165 900,52	165 900,52
2822	Aménagements de terrains (affectation)	9 697,00	9 696,16
2823	Constructions (affectation)	459 379,00	459 378,92
2825	Matériel technique (affectation)	1 266 011,00	1 266 010,50
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	28 112 870,28	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 612 555,34	0,00	0,00	2 233 761,19	4 846 316,53

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 148 418,20
Ressources propres disponibles	IV	4 846 316,53
Solde	V = IV – II (3)	3 697 898,33

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2022	2022M00164 - POMPE VIDE CAVE	9 442,30	0,00	10
01/01/2022	2022M00171 - COMPTEUR (Renouvellement)	9 663,15	0,00	10
01/01/2022	2022M00200 - GRAVIER POUR FILTRE A SABLE	2 760,00	0,00	10
01/01/2022	2022M00238 - SECHEUR D'AIR	2 720,00	0,00	10
01/01/2022	2022M00239 - SECHEUR D'AIR	2 720,00	0,00	10
01/01/2022	2022M00250 - DEBITMETRES	3 021,50	0,00	10
01/01/2022	2022M00251 - DEBITMETRES	3 094,50	0,00	10
01/01/2022	2022M00252 - DEBITMETRES	3 021,50	0,00	10
01/01/2022	2022M00253 - DEBITMETRES	1 429,00	0,00	10
01/01/2022	2022M00254 - DEBITMETRES	17 760,00	0,00	10
01/01/2022	2022M00388 - REDUCTEUR POUR VANNES	6 815,48	0,00	10
01/01/2022	2022M00487 - COLONNE D'EXHAURE USINE L'ARBRISSEAU	3 712,69	0,00	10
01/01/2022	2022M00488 - COLONNE D'EXHAURE	3 304,22	0,00	10
01/01/2022	2022M00806 - DETECTEUR DE NIVEAU	6 531,21	0,00	5
01/01/2022	2022M00814 - POMPES	13 982,70	0,00	10
01/01/2022	2022M00947 - SONDE (+500? HT)	2 915,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00954 - FIREWALL RESEAU TECHNIQUE	10 967,50	0,00	5
01/01/2022	2022O00470 - LICENCES POUR LE SYSTEME SUPERVISION	31 050,00	0,00	2
01/01/2022	2022O00809 - LICENCES POUR LE SYSTEME SUPERVISION	0,00	0,00	2
11/02/2022	2022M00135 - MATERIEL DE CHLORATION	22 278,92	0,00	10
11/02/2022	2022M00136 - COMPRESSEUR	2 149,00	0,00	10
11/02/2022	2022M00137 - SONDE NIVEAU FILTRE	1 048,38	0,00	5
11/02/2022	2022M00139 - COMPTEUR	700,00	0,00	10
18/02/2022	2022M00163 - CAPTEUR DE NIVEAU	15 977,25	0,00	10
24/02/2022	2022M00179 - SONDE (+500? HT)	8 441,26	0,00	5
24/02/2022	2022M00180 - DETECTEUR DE NIVEAU	3 125,34	0,00	5
03/03/2022	2022M00198 - TURBIDIMETRE	7 256,67	0,00	5
09/03/2022	2022F00067 - ACQUISITION	0,00	0,00	0
21/03/2022	2022M00228 - POMPES	73 926,23	0,00	10
24/03/2022	2022M00231 - ECRAN ET ACCESSOIRES (-500? HT)	4 293,05	0,00	0
24/03/2022	2022M00232 - RAYONNAGE	7 191,00	0,00	10
24/03/2022	2022M00234 - CAPTEUR DE NIVEAU	6 557,44	0,00	5
24/03/2022	2022M00235 - DEBITMETRES	32 712,75	0,00	10
24/03/2022	2022M00236 - SONDE (+500? HT)	6 295,60	0,00	5
24/03/2022	2022M00237 - SECHEUR D'AIR	2 720,00	0,00	10
24/03/2022	2022M00241 - SONDE (- 500? HT)	498,39	0,00	1
24/03/2022	2022M00242 - COLONNE D'EXHAURE	7 580,10	0,00	10
24/03/2022	2022M00243 - MELANGEUR STATIQUE	14 036,00	0,00	10
25/03/2022	2022M00247 - DISCONNECTEUR	4 056,38	0,00	10
25/03/2022	2022M00248 - POMPES	21 593,05	0,00	10
25/03/2022	2022M00249 - ORDINATEUR PORTABLE	5 270,50	0,00	5
13/04/2022	2022M00350 - TELEPHONE	9 098,40	0,00	0
15/04/2022	2022M00363 - NETTOYEUR HAUTE PRESSION (+500? HT)	695,00	0,00	10
29/04/2022	2022M00391 - REGULATEUR DE DEBIT D'AIR	2 954,80	0,00	5
29/04/2022	2022M00392 - SPECTROPHOTOMETRE	2 462,00	0,00	5
03/05/2022	2022M00395 - UNITE DE NETTOYAGE	3 061,99	0,00	5
18/05/2022	2022M00445 - POMPES	32 473,00	0,00	10
24/05/2022	2022M00459 - PESON DYNAFOR	2 185,73	0,00	5
24/05/2022	2022M00460 - SURPRESSEUR	10 596,80	0,00	10
25/05/2022	2022M00466 - HOTTE ASPIRANTE	4 234,00	0,00	5
07/06/2022	2022M00491 - TAMIS ET ANNEAUX POUR SILO A BILLES	1 840,80	0,00	10
09/06/2022	2022M00499 - COLONNES D'EXHAURE POUR FORAGE	6 939,60	0,00	10
15/06/2022	2022M00515 - POMPE VIDE CAVE	1 553,50	0,00	10
21/06/2022	2022M00523 - CONTROLEUR	1 004,50	0,00	5
21/06/2022	2022M00524 - TAMIS	1 258,40	0,00	10
22/06/2022	2022M00530 - TRANSMETTEUR	4 434,61	0,00	5
30/06/2022	2022M00541 - POMPES	760,50	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
18/07/2022	2022M00560 - PRELEVEUR PASSIF	4 599,00	0,00	5
22/07/2022	2022M00606 - BOULLOIRE (- 500? HT)	56,37	0,00	1
22/07/2022	2022M00607 - CAFETIERE (- 500? HT)	60,13	0,00	1
01/09/2022	2022M00722 - ASPIRATEUR (- 500? HT)	191,92	0,00	1
12/09/2022	2022M00754 - POMPES	7 529,00	0,00	10
19/09/2022	2022M00765 - BORNE DE PESAGE	17 097,05	0,00	10
21/09/2022	2022M00774 - POMPES	5 605,03	0,00	10
21/09/2022	2022M00775 - COLONNES D'EXHAURE POUR FORAGES	6 176,12	0,00	10
21/09/2022	2022O00960 - LOGICIEL EXPLOITATION DES DONNEES PRODUCTION EAU	180 744,00	0,00	2
03/10/2022	2022M00795 - DEBITMETRE	2 239,30	0,00	5
14/10/2022	2022M00815 - POMPES	5 556,04	0,00	10
28/10/2022	2022M00856 - POMPE DE PRELEVEMENT	820,00	0,00	10
28/10/2022	2022M00859 - ARMOIRE BATTERIE ONDULEUR	11 385,71	0,00	10
02/11/2022	2022M00864 - SONDE (+500? HT)	1 468,80	0,00	5
10/11/2022	2022M00915 - DEMARREUR	3 487,90	0,00	10
17/11/2022	2022M00946 - POMPE	1 103,05	0,00	10
17/11/2022	2022M00948 - SWITCH INTERNET	30 700,00	0,00	5
17/11/2022	2022M00951 - DISQUE DUR	15 917,32	0,00	5
17/11/2022	2022O01064 - LOGICIEL INTEGRATION CMW	6 470,00	0,00	2
22/11/2022	2022O01081 - ONGUARD	4 156,14	0,00	2
23/11/2022	2022M01092 - TREMIE PNEUMATIQUE	0,00	0,00	10
02/12/2022	2022M01163 - MACHINE A CAFE (+ 500? HT)	290,83	0,00	5
02/12/2022	2022M01164 - REFREGIRATEUR (+ 500? HT)	656,67	0,00	5
02/12/2022	2022M01165 - LAVE LINGE (+500? HT)	407,50	0,00	5
07/12/2022	2022M01177 - CONNECTEUR SUPERVISION PLATO	15 300,00	0,00	5
09/12/2022	2022M01181 - MEULEUSE	420,45	0,00	5
29/12/2022	2022M01285 - VANNE	6 349,89	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
01/01/2022	2022S00053 - SUBVENTION ENGIE POUR USINE HEM	1 032,30	0,00	9
01/01/2022	2022S00054 - SUBVENTION ENGIE POUR USINE HEMPENPONT	5 022,00	0,00	9
01/01/2022	2022S00057 - 2022 - SUBVENTION ENGIE POUR USINE HEMPENPONT	0,00	0,00	9
15/06/2022	2021F00013 - SECURISATION FOSSE	13 271,08	0,00	10
15/06/2022	2021F00014 - TRAVAUX SUR FOSSE	4 525,20	0,00	10
15/06/2022	2021F00045 - RENFORCEMENT CHEMIN DU MARAIS	11 489,77	0,00	10
15/06/2022	2021F00061 - CLOTURE	10 834,77	0,00	10
15/06/2022	2021F00095 - AMENAGEMENT	13 544,32	0,00	10
15/06/2022	2021F00096 - REFECTION ENROBES	64 235,85	0,00	10
15/06/2022	2021F00097 - PORTAIL	1 705,43	0,00	10
15/06/2022	2021F00098 - PORTAIL	4 615,86	0,00	10
15/06/2022	2021F00130 - PORTAIL	3 234,38	0,00	10
15/06/2022	2021F00142 - CLOTURE	2 843,98	0,00	10
15/06/2022	2021F00145 - AMENAGEMENT CHEMIN FORAGE	6 389,63	0,00	10
15/06/2022	2021F00146 - PORTAIL	18 710,22	0,00	10
15/06/2022	2021F00159 - REAMENAGEMENT CHEMIN DE FORAGE	28 724,45	0,00	10
15/06/2022	2021F00178 - MOTORISATION PORTAIL	9 173,96	0,00	10
15/06/2022	2021F00185 - AMENAGEMENT	1 935,12	0,00	10
15/06/2022	2021F00186 - REFECTION DALLE BETON	16 722,40	0,00	10
15/06/2022	2021F00227 - SYSTEME TRANSMISSION PORTAIL	1 605,64	0,00	10
15/06/2022	2021F00230 - CLOTURES ET PORTILLON CITERNE	1 686,11	0,00	10
15/06/2022	2021F00272 - AMENAGEMENT ACCES LOCAL	1 669,19	0,00	10
15/06/2022	2021F00285 - AMENAGEMENT CHEMIN FORAGE	67 517,50	0,00	10
15/06/2022	2021F00291 - CLOTURE	3 884,64	0,00	10
16/06/2022	2020B00521 - CONDUITE SORTIE POMPE DE LAVAGE	6 748,97	0,00	15
16/06/2022	2021B00057 - TRANSFORMATEUR (REMPLACEMENT)	14 516,45	0,00	15
16/06/2022	2021B00058 - REDUCTEUR POUR TRANSFERT DE BOUES	4 656,74	0,00	15

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
16/06/2022	2021B00062 - TRANSFORMATEUR ET CELLULE (REMPLACEMENT)	80 238,72	0,00	15
16/06/2022	2021B00076 - PARAFONDRE	2 403,66	0,00	15
16/06/2022	2021B00115 - ETANCHEITE	21 371,44	0,00	15
16/06/2022	2021B00116 - ECLAIRAGE	5 920,57	0,00	15
16/06/2022	2021B00118 - AMENAGEMENT	6 223,15	0,00	15
16/06/2022	2021B00131 - CONDUITE SORTIE FORAGE	34 544,18	0,00	15
16/06/2022	2021B00133 - MISES AUX NORMES BAES	17 013,72	0,00	15
16/06/2022	2021B00142 - REHABILITATION	348,15	0,00	1
16/06/2022	2021B00157 - MISSION COORDINATION	1 393,00	0,00	40
16/06/2022	2021B00175 - ECLAIRAGE (Remplacement)	8 195,69	0,00	15
16/06/2022	2021B00176 - SECURISATION	518 631,78	0,00	40
16/06/2022	2021B00196 - AMENAGEMENT	134 939,36	0,00	15
16/06/2022	2021B00232 - AMENAGEMENT	16 892,63	0,00	15
16/06/2022	2021B00249 - CREATION ACCES CASCADE	3 116,37	0,00	15
16/06/2022	2021B00250 - AMENAGEMENT FORAGE	1 766,82	0,00	15
16/06/2022	2021B00275 - RACCORDEMENT ELECTRIQUE	112 945,18	0,00	15
16/06/2022	2021B00300 - CLIMATISATION	12 268,23	0,00	15
16/06/2022	2021B00305 - REHABILITATION ELECTRIQUE	20 694,93	0,00	15
16/06/2022	2021B00306 - CREATION D'UN FORAGE TEST ET ESSAIS	18 231,88	0,00	40
16/06/2022	2021B00321 - STATION DE REPRISE	7 294,39	0,00	15
16/06/2022	2021B00324 - AMENAGEMENT	27 093,11	0,00	15
16/06/2022	2021B00327 - SECURISATION	69 224,29	0,00	40
16/06/2022	2021B00328 - TOITURE	6 412,76	0,00	40
16/06/2022	2021B00349 - PASSERELLE SILOS CHAUX	23 426,38	0,00	15
16/06/2022	2021B00359 - COUVERTURE	903,40	0,00	15
16/06/2022	2021B00374 - PORTE FORAGE	13 989,20	0,00	15
16/06/2022	2021B00378 - CREATION MANCHETTE INJECTION CHLORE ET FOSSE	65 113,82	0,00	15
16/06/2022	2021B00380 - DESCENTE EAUX PLUVIALES	541,92	0,00	15
16/06/2022	2021B00381 - REHABILITATION	21 274,95	0,00	40
16/06/2022	2021B00388 - CAPOT DE PROTECTION FOSSE	6 082,26	0,00	15
16/06/2022	2021B00390 - AMENAGEMENT	4 183,05	0,00	15
16/06/2022	2021B00391 - POSE ECHELLE FOSSE	1 325,44	0,00	15
16/06/2022	2021B00439 - CLIMATISATION	9 186,78	0,00	15
16/06/2022	2021B00443 - POSE ECHELLE	2 019,28	0,00	15
16/06/2022	2021B00503 - DOUCHES DE SECURITE	2 921,46	0,00	15
16/06/2022	2021B00515 - REHAUSSE PUISARD	3 766,95	0,00	15
16/06/2022	2021B00516 - PASSERELLE CAG	5 379,74	0,00	15
16/06/2022	2021B00546 - AMENAGEMENT	12 906,41	0,00	15
16/06/2022	2021B00548 - CREATION POMPES DEMEURES CITERNES	7 181,22	0,00	15
16/06/2022	2021B00573 - CONDUITE SORTIE POMPE	22 937,06	0,00	15
16/06/2022	2021B00574 - SYSTEME EXTRACTEUR D'AIR	3 890,00	0,00	15
16/06/2022	2021B00595 - CONDUITE SORTIE FORAGE	1 461,16	0,00	15
16/06/2022	2021B00596 - CREATION DECHARGE DE REFOULEMENT	45 816,85	0,00	15
16/06/2022	2021B00598 - TUYAUTERIE POMPE DE REFOULEMENT	3 242,58	0,00	15
16/06/2022	2021B00599 - CREATION POMPES DEMEURES CITERNES	19 353,35	0,00	15
16/06/2022	2021B00600 - TRAPPE D'ACCES	4 713,85	0,00	15
16/06/2022	2021B00603 - TRAPPE D'ACCES	733,90	0,00	15
16/06/2022	2021B00612 - PASSERELLE UNITE DEFFERISATION	76 395,50	0,00	15
16/06/2022	2021B00617 - AMENAGEMENT	13 182,88	0,00	15
16/06/2022	2021B00618 - POSE DE REGARD	23 515,83	0,00	15
16/06/2022	2021B00619 - FERMETURE CASCADE AVEC OUVRANT	2 181,80	0,00	15
16/06/2022	2021B00620 - CAISSON INSONORISE REFOULEMENT	39 963,20	0,00	15
16/06/2022	2020B00177 - POSE CAILLEBOTIS DANS FOSSE	1 358,68	0,00	15
16/06/2022	2020B00202 - AMENAGEMENT	196 954,20	0,00	15
16/06/2022	2020B00204 - AMENAGEMENT	77 731,29	0,00	15
16/06/2022	2020B00205 - AMENAGEMENT	234 722,27	0,00	15
16/06/2022	2020B00260 - AMENAGEMENT	64 283,78	0,00	15
16/06/2022	2020B00428 - CONDUITE SORTIE FILTRE	15 399,37	0,00	15
24/06/2022	2020M00807 - SECURISATION TETE DE FORAGE	17 833,57	0,00	10
24/06/2022	2021I00024 - MISE EN PLACE CONDUITE DE REJET	6 760,44	0,00	40
24/06/2022	2021I00051 - CANALISATION	2 022,07	0,00	40
24/06/2022	2021I00054 - CANALISATION (Remplacement)	3 061,24	0,00	40
24/06/2022	2021I00055 - CANALISATION (Remplacement)	35 264,00	0,00	40

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
24/06/2022	2021I00069 - CANALISATION	89 559,22	0,00	40
24/06/2022	2021I00071 - CANALISATION	29 811,86	0,00	40
24/06/2022	2021I00096 - CANALISATION	152 911,65	0,00	40
24/06/2022	2021I00101 - CANALISATION	5 606,03	0,00	40
24/06/2022	2021I00153 - CANALISATION	7 438,16	0,00	40
24/06/2022	2021I00156 - TUYAUTERIE DISPOSITIF COMPTAGE A BRIDE	9 151,78	0,00	40
24/06/2022	2021M00179 - VARIATEUR REFOULEMENT	38 273,04	0,00	10
24/06/2022	2021M00304 - COLONNE D'EXHAURE	8 183,20	0,00	10
24/06/2022	2021M00347 - ONDULEUR	17 962,32	0,00	10
24/06/2022	2021M00375 - VANNES	3 077,96	0,00	10
24/06/2022	2021M00496 - ONDULEUR	4 649,37	0,00	10
24/06/2022	2021M00514 - VIS EXTRACTION BOUE	15 252,00	0,00	10
24/06/2022	2021M00617 - ARMOIRE ELECTRIQUE (renouvellement)	6 942,81	0,00	10
24/06/2022	2021M00632 - SURPRESSEUR	16 002,09	0,00	10
24/06/2022	2021M00672 - CONDUITE ETHANOL	9 098,01	0,00	10
24/06/2022	2021M00673 - VANNE (renouvellement)	143 410,97	0,00	10
24/06/2022	2021M00674 - VANNE	538,56	0,00	10
24/06/2022	2021M00685 - ANTIBELIER (Renouvellement)	24 527,70	0,00	10
24/06/2022	2021M00686 - VANNES VENTOUSES (Renouvellement)	39 174,80	0,00	10
24/06/2022	2021M00687 - CLAPET ANTI RETOUR	9 753,36	0,00	10
24/06/2022	2021M00702 - FILTRE A SABLE (renouvellement)	21 000,00	0,00	10
24/06/2022	2021M00717 - POMPE DE LAVAGE (Renouvellement)	7 268,99	0,00	10
24/06/2022	2021M00742 - POMPES	5 888,00	0,00	10
24/06/2022	2021M00819 - VARIATEUR	4 573,33	0,00	10
24/06/2022	2021M00880 - COLONNE HYDRAULIQUE	5 563,00	0,00	10
24/06/2022	2021M00931 - VANNES (renouvellement)	21 328,76	0,00	10
24/06/2022	2021M00932 - VARIATEUR (RENOUVELLEMENT)	96 242,94	0,00	10
24/06/2022	2021M00959 - COLONNE HYDRAULIQUE	28 780,40	0,00	10
24/06/2022	2021M00974 - COLONNE D'EXHAURE	26 126,30	0,00	10
24/06/2022	2021M00977 - VANNES VENTOUSES COLONNE EXHAURE	10 680,00	0,00	10
24/06/2022	2021M00978 - DEBITMETRES	8 607,52	0,00	5
24/06/2022	2021M01039 - VANNES	16 444,92	0,00	10
24/06/2022	2021M01040 - VANNE + CONDUITE DE LAVAGE	7 802,78	0,00	10
24/06/2022	2021M01138 - VARIATEUR	9 522,78	0,00	10
24/06/2022	2021M01146 - VANNES	3 555,43	0,00	10
24/06/2022	2021M01159 - POMPES	24 337,68	0,00	10
24/06/2022	2021M01160 - CLAPET ANTI RETOUR	15 275,52	0,00	10
24/06/2022	2021M01179 - MODIFICATION TUYAU SORTIE DESHYDRATEUR	6 290,00	0,00	10
24/06/2022	2021M01203 - DEPLOIEMENT INCENDIE	16 325,03	0,00	10
24/06/2022	2021M01204 - INSTALLATION ALARME	4 413,98	0,00	10
24/06/2022	2021M01219 - INSTALLATION SSI	10 861,80	0,00	10
24/06/2022	2021M01223 - PROGRAMMATION CENTRALE INCENDIE	643,53	0,00	10
24/06/2022	2021M01316 - DESHYDRATEUR	3 250,16	0,00	10
24/06/2022	2021M01334 - CREATION BYPASS AIR	9 341,39	0,00	10
24/06/2022	2021M01335 - DEBITMETRES	3 069,89	0,00	10
31/12/2022	2021O00619 - GEOREFERENCEMENT	112 410,50	0,00	5
31/12/2022	2021O00979 - DETECTION LOCALISATION RESEAUX FORAGE	6 427,00	0,00	5
TOTAL GENERAL		4 454 757,53	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	70 597 425,78	41 414 917,54	0,00	41 414 917,54
RECETTES	70 597 425,78	37 271 884,31	0,00	37 271 884,31
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	33 511 052,02	7 075 416,07	0,00	7 075 416,07
RECETTES	33 511 052,02	4 908 037,83	0,00	4 908 037,83

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	70 597 425,78	41 414 917,54	0,00	41 414 917,54
RECETTES	70 597 425,78	37 271 884,31	0,00	37 271 884,31
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	33 511 052,02	7 075 416,07	0,00	7 075 416,07
RECETTES	33 511 052,02	4 908 037,83	0,00	4 908 037,83
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	104 108 477,80	48 490 333,61	0,00	48 490 333,61
TOTAL AGREGE DES RECETTES	104 108 477,80	42 179 922,14	0,00	42 179 922,14

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2023, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES
M. Alain BEZIRARD
M. Michel BORREWATER
M. Alain CAMBIEN
M. Alexandre GARCIN, *en visio*
Mme Françoise GOUBE
M. Christophe GRAS
M. Julien PILETTE

Excusés :

M. Alexis HOUSET
Mme Audrey LINKENHELD
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

Délibération n°23.14

Objet : Exercice 2023 - Adoption du Budget Supplémentaire

Adoptée à l'unanimité.

Sourcéo – Exercice 2023 - Adoption du Budget Supplémentaire

Par délibération n°23.05 du 8 mars 2023, le Budget Primitif 2023 a été adopté, en recettes comme en dépenses, à hauteur de 62 122 194.25 EUR HT en section d'exploitation et de 22 406 926.97 EUR HT en section d'investissement.

Pour mémoire, le BS a depuis deux ans pour seule vocation d'ajuster les dépenses et recettes au vu de l'exécution budgétaire du 1^{er} semestre puisque le BP intègre une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022.

Les mouvements budgétaires **réels** significatifs de ce BS sont les suivants.

Recettes d'exploitation (+18 638 EUR, < +0.0%)

Quelques recettes RH sont ajoutées : aux chap. 013 (IJSS et trop perçu, 15 166 EUR), 74 (subventions SYLAE versées par l'État pour l'apprentissage, 10 000 EUR) et 75 (subventions de l'OPCA pour de la formation).

Dépenses d'exploitation (-397 472 EUR, -0.9%)

Seul le **chap. 011** « charges générales » est modifié (-1.3%).

La négociation avec CARMEUSE pour renouveler le marché d'approvisionnement en **chaux** a été bouclée le 21 février (délibération n°23.07 du 8 mars 2023), trop tard pour modifier le BP (1 000 000 EUR avait été provisionné à l'art. 6062 pour absorber la hausse du prix). L'**économie** par rapport à la prévision au BP est estimée a minima à **517 472 EUR**.

A contrario, le poste « entretiens et réparations sur biens immobiliers » (art. 61528 en particulier) est abondé de :

- 100 000 EUR pour la part réfection du chemin du projet de voie verte des captages du Parc de la Deûle, travaux intégralement réalisés sous maîtrise d'ouvrage MEL ;
- 20 000 EUR pour démolir rue Danton à Wattignies l'ex-logement de fonction, inoccupé depuis 2016, insalubre et régulièrement squatté – après accord de la MEL, le propriétaire (s'agissant d'un ouvrage affecté) – dans le cadre de la réfection du champ captant d'Emmerin et de la redéfinition de la parcelle du nouveau forage qui sera exploité à proximité.

Dépenses d'investissement (-585 000 EUR, -7.6%) hors mouvement d'équilibre au chap. 27 et dépenses imprévues (soit les dépenses d'équipement)

-518 000 EUR en travaux (**chap. 23, -10.2%**) et **-67 000 EUR** en études (**chap. 20, -6.2%**), ce qui correspond à l'ajustement de crédits sur cinq projets.

Trois projets sont remis à 2024 :

- la réalisation d'un nouveau forage pour l'usine de Tourcoing les Francs, -500 000 EUR ;
- l'installation de variateurs sur l'usine élévatrice d'Emmerin, -200 000 EUR ;
- l'installation des premiers panneaux photovoltaïques, -100 000 EUR.

Cette temporisation sur ces trois projets participe au rééquilibrage du budget dans le contexte fortement déficitaire longuement exposé au débat d'orientation budgétaire et au vote du budget primitif.

Néanmoins deux autres projets nécessitent cette année l'ajout de crédits :

- 115 000 EUR pour la part renouvellement des réseaux du projet de voie verte des captages du Parc de la Deûle,
- 100 000 EUR pour le remplacement de la colonne basse tension et l'intégration d'un coffret extérieur pour le raccordement d'un groupe électrogène mobile à l'usine de Tourcoing les Francs.

Ce BS constitue donc - en réduisant les déficits des deux sections et en améliorant la capacité d'autofinancement de la régie - un premier pas pour restaurer l'équilibre des comptes de Sourcéo.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le budget supplémentaire 2023 tel qu'il figure en **annexe**.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 81362255200061	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 06 Groupements de collectivités REGIE DE PRODUCTION D'EAU MEL
--	---

POSTE COMPTABLE DE : le Trésorier Régie de l'Eau

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : Budget Régie de l'Eau (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 19

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	18 637,91	18 637,91
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R	(si déficit)	(si excédent)
O	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		18 637,91	18 637,91

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	416 109,81	416 109,81
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
O	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		416 109,81	416 109,81

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	434 747,72	434 747,72
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	30 960 025,11	0,00	-397 471,90	-397 471,90	30 562 553,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 896 855,04	0,00	0,00	0,00	6 896 855,04
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25,00	0,00	0,00	0,00	25,00
Total des dépenses de gestion des services		37 856 905,15	0,00	-397 471,90	-397 471,90	37 459 433,25
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 538 642,84	0,00	0,00	0,00	5 538 642,84
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	500 000,00		0,00	0,00	500 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		43 895 547,99	0,00	-397 471,90	-397 471,90	43 498 076,09
023	Virement à la section d'investissement (6)	15 107 254,67		416 109,81	416 109,81	15 523 364,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 119 391,59		0,00	0,00	3 119 391,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		18 226 646,26		416 109,81	416 109,81	18 642 756,07
TOTAL		62 122 194,25	0,00	18 637,91	18 637,91	62 140 832,16

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	62 140 832,16
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	25 000,00	0,00	15 165,91	15 165,91	40 165,91
70	Ventes produits fabriqués, prestations	37 672 422,67	0,00	0,00	0,00	37 672 422,67
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	15 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	25 000,00
75	Autres produits de gestion courante	164 621,04	0,00	-6 528,00	-6 528,00	158 093,04
Total des recettes de gestion des services		37 877 043,71	0,00	18 637,91	18 637,91	37 895 681,62
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	86,50	0,00	0,00	0,00	86,50
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		37 877 130,21	0,00	18 637,91	18 637,91	37 895 768,12
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	98 742,00		0,00	0,00	98 742,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		98 742,00		0,00	0,00	98 742,00
TOTAL		37 975 872,21	0,00	18 637,91	18 637,91	37 994 510,12

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	24 146 322,04
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	62 140 832,16
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	18 544 014,07
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	1 081 600,00	0,00	-67 000,00	-67 000,00	1 014 600,00
21	Immobilisations corporelles	1 547 218,29	0,00	0,00	0,00	1 547 218,29
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 093 705,28	0,00	-518 000,00	-518 000,00	4 575 705,28
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 722 523,57	0,00	-585 000,00	-585 000,00	7 137 523,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 640 380,69	0,00	1 001 109,81	1 001 109,81	11 641 490,50
020	Dépenses imprévues	500 000,00		0,00	0,00	500 000,00
	Total des dépenses financières	11 140 380,69	0,00	1 001 109,81	1 001 109,81	12 141 490,50
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	18 862 904,26	0,00	416 109,81	416 109,81	19 279 014,07
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	98 742,00		0,00	0,00	98 742,00
041	Opérations patrimoniales (4)	250 000,00		0,00	0,00	250 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	348 742,00		0,00	0,00	348 742,00
	TOTAL	19 211 646,26	0,00	416 109,81	416 109,81	19 627 756,07

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 195 280,71
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 823 036,78
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	735 000,00	0,00	0,00	0,00	735 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	735 000,00	0,00	0,00	0,00	735 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	3 195 280,71	0,00	0,00	0,00	3 195 280,71
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 195 280,71	0,00	0,00	0,00	3 195 280,71
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 930 280,71	0,00	0,00	0,00	3 930 280,71
021	Virement de la section d'exploitation (4)	15 107 254,67		416 109,81	416 109,81	15 523 364,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 119 391,59		0,00	0,00	3 119 391,59
041	Opérations patrimoniales (4)	250 000,00		0,00	0,00	250 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	18 476 646,26		416 109,81	416 109,81	18 892 756,07
	TOTAL	22 406 926,97	0,00	416 109,81	416 109,81	22 823 036,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 823 036,78
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	18 544 014,07
---	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-397 471,90		-397 471,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		416 109,81	416 109,81
	Dépenses d'exploitation – Total	-397 471,90	416 109,81	18 637,91

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 637,91
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	-67 000,00	0,00	-67 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-518 000,00	0,00	-518 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 001 109,81	0,00	1 001 109,81
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	416 109,81	0,00	416 109,81

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	416 109,81
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 165,91		15 165,91
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	10 000,00		10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	-6 528,00		-6 528,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	18 637,91	0,00	18 637,91

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 637,91
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		416 109,81	416 109,81
	Recettes d'investissement – Total	0,00	416 109,81	416 109,81

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	416 109,81
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	30 960 025,11	-397 471,90	-397 471,90
605	Achats d'eau	11 200 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	7 000 000,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	2 421 000,00	-517 471,90	-517 471,90
6063	Fournitures entretien et petit équipt	444 092,64	0,00	0,00
6066	Carburants	400,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	3 100,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	194 300,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	371 610,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	34 510,63	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	6 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	95 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	225 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	130 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	571 500,00	120 000,00	120 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	28 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	90 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	300 815,73	0,00	0,00
618	Divers	201 536,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	46 500,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	580,00	0,00	0,00
6228	Divers	45 830,11	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 300,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	7 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	50,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	182 500,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 100,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	11 400,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	100 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	114 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	3 085 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	133 850,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	50,00	0,00	0,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	3 100 000,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	810 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 896 855,04	0,00	0,00
6211	Personnel intérimaire	51 640,00	0,00	0,00
6313	Participat° employeurs format° continue	0,00	0,00	0,00
6314	Cotisation pour défaut d'investissement	21 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	4 003 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 802 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	224 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	527 000,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	70 215,04	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	16 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	35 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	147 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	15,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		37 856 905,15	-397 471,90	-397 471,90
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 538 642,84	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 538 642,84	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	500 000,00	0,00	0,00

REGIE DE PRODUCTION D'EAU MEL - Budget Régie de l'Eau - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		43 895 547,99	-397 471,90	-397 471,90
023	Virement à la section d'investissement	15 107 254,67	416 109,81	416 109,81
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	3 119 391,59	0,00	0,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	77 961,59	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 041 430,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		18 226 646,26	416 109,81	416 109,81
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		18 226 646,26	416 109,81	416 109,81
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		62 122 194,25	18 637,91	18 637,91

+

RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		18 637,91
---	--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	25 000,00	15 165,91	15 165,91
64198	Autres remboursements	25 000,00	13 165,91	13 165,91
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	2 000,00	2 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	37 672 422,67	0,00	0,00
70118	Autres ventes d'eau	31 564 000,00	0,00	0,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	3 589 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	12 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	5 573,88	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	212,82	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	0,00	0,00	0,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	2 499 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 635,97	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	15 000,00	10 000,00	10 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	15 000,00	10 000,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	164 621,04	-6 528,00	-6 528,00
7588	Autres	164 621,04	-6 528,00	-6 528,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		37 877 043,71	18 637,91	18 637,91
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	86,50	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	86,50	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		37 877 130,21	18 637,91	18 637,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	98 742,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	98 742,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		98 742,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		37 975 872,21	18 637,91	18 637,91

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 637,91
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 081 600,00	-67 000,00	-67 000,00
2031	Frais d'études	659 600,00	-67 000,00	-67 000,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	420 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 547 218,29	0,00	0,00
2111	Terrains nus	36 000,00	0,00	0,00
2125	Aménagement Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	903 716,29	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 100,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	595 402,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 093 705,28	-518 000,00	-518 000,00
2312	Terrains	493 000,00	215 000,00	215 000,00
2313	Constructions	3 364 705,28	-533 000,00	-533 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	981 000,00	-200 000,00	-200 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	255 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		7 722 523,57	-585 000,00	-585 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 640 380,69	1 001 109,81	1 001 109,81
275	Dépôts et cautionnements versés	10 640 380,69	1 001 109,81	1 001 109,81
020	Dépenses imprévues	500 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		11 140 380,69	1 001 109,81	1 001 109,81
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		18 862 904,26	416 109,81	416 109,81
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	98 742,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	98 742,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	43 221,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 122,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	385,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	147,00	0,00	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	4 017,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	49 233,00	0,00	0,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	617,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	250 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	150 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	100 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		348 742,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		19 211 646,26	416 109,81	416 109,81

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	416 109,81
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	735 000,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	735 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		735 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 195 280,71	0,00	0,00
1068	Autres réserves	3 195 280,71	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 195 280,71	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 930 280,71	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	15 107 254,67	416 109,81	416 109,81
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	3 119 391,59	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	77 961,59	0,00	0,00
28031	Frais d'études	23 767,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	170,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	130 060,00	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	45 810,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	74 637,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	196 526,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	62 781,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	557 357,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	110,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	31 686,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	1 184,00	0,00	0,00
28188	Autres	191 018,00	0,00	0,00
2822	Aménagements de terrains (affectation)	3 355,00	0,00	0,00
2823	Constructions (affectation)	457 373,00	0,00	0,00
2825	Matériel technique (affectation)	1 265 596,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		18 226 646,26	416 109,81	416 109,81
041	Opérations patrimoniales (8)	250 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	100 000,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	150 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		18 476 646,26	416 109,81	416 109,81
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		22 406 926,97	416 109,81	416 109,81

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	416 109,81
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2023, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES
M. Alain BEZIRARD
M. Michel BORREWATER
M. Alain CAMBIEN
M. Alexandre GARCIN, *en visio*
Mme Françoise GOUBE
M. Christophe GRAS
M. Julien PILETTE

Excusés :

M. Alexis HOUSET
Mme Audrey LINKENHELD
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

Délibération n°23.15

Objet : Groupement de commandes pour la réalisation d'audits de certification et de formations par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC – Lancement par la MEL d'un appel d'offres ouvert – Accord-cadre à bons de commande

Adoptée à l'unanimité.

Sourcéo – Groupement de commandes pour la réalisation d’audits de certification et de formations par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC – Lancement par la MEL d’un appel d’offres ouvert – Accord-cadre à bons de commande

Pour ses audits de certification, Sourcéo recourt à un marché conclu en groupement de commande piloté par la MEL. Le marché actuel (n°2019-DEA099) avec le groupement AFNOR CERTIFICATION (mandataire) - ETHIK INTELLIGENCE arrive à échéance courant du mois prochain, la MEL le renouvelle en appel d’offres ouvert sous forme d’un accord-cadre à bons de commande à objet inchangé, à savoir la réalisation d’audits de certification et de formations par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC.

L’accord-cadre à bons de commandes est conclu pour une durée de quatre ans, pour un montant minimum de 20 000 EUR HT et maximum de 200 000 EUR HT. L’estimation est de 180 800 EUR HT.

En conséquence, il vous est demandé de :

- 1°) approuver les dispositions qui précèdent ;
- 2°) autoriser le lancement en appel d’offres ouvert d’un accord-cadre pour la réalisation d’audits de certification et de formations par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC, en groupement de commandes avec la MEL, désigner coordonnatrice cette dernière, l’autoriser à signer le marché ;
- 3°) autoriser, au cas où l’appel d’offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d’un nouvel appel d’offres en vertu de l’article R.2124-2 du Code de la commande publique, soit d’une procédure avec négociation en vertu de l’article R.2124-3 du Code de la commande publique, soit d’un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu de l’article R. 2122-2 du Code de la commande publique ;
- 4°) imputer les dépenses à l’art. 617, dans la limite des crédits ouverts à nos documents budgétaires.

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2023, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES
M. Alain BEZIRARD
M. Michel BORREWATER
M. Alain CAMBIEN
M. Alexandre GARCIN, *en visio*
Mme Françoise GOUBE
M. Christophe GRAS
M. Julien PILETTE

Excusés :

M. Alexis HOUSET
Mme Audrey LINKENHELD
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

Délibération n°23.16

**Objet : Groupement de commandes pour des analyses chimiques et microbiologiques –
Lancement par la Métropole Européenne de Lille en appel d'offres ouvert d'un accord
cadre à bons de commande**

Adoptée à l'unanimité.

Sourcéo – Groupement de commandes pour des analyses chimiques et microbiologiques – Lancement par la Métropole Européenne de Lille en appel d’offres ouvert d’un accord cadre à bons de commande

Les services de la direction de l’eau et de l’assainissement et de Sourcéo ont besoin de nombreuses analyses, notamment pour contrôler la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ou rejetées au milieu naturel.

En plus des analyses réalisées par les laboratoires de veilles sanitaire et écologique de la MEL, un marché d’analyses permet de réaliser des analyses chimiques et microbiologiques hors leurs compétences techniques ou moyens.

Le marché actuel échoit en septembre prochain et il convient de le renouveler.

L’accord-cadre pour la réalisation de ces analyses chimiques et bactériologiques lancé en appel d’offres ouvert - dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent avec la MEL dont la création a été autorisée par la délibération n°16 C 0466 du 24 juin 2016 - est passé pour une durée de quatre ans aux montants minimum de 60 000 EUR HT et maximum de 240 000 EUR HT.

En conséquence, il vous est demandé de :

- 1°) approuver les dispositions qui précèdent ;
- 2°) autoriser le lancement en appel d’offres ouvert d’un accord-cadre pour la réalisation d’analyses chimiques et microbiologiques, en groupement de commandes avec la MEL, désigner coordonnatrice cette dernière, l’autoriser à signer le marché ;
- 3°) autoriser, au cas où l’appel d’offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d’un nouvel appel d’offres en vertu de l’article R.2124-2 du Code de la commande publique, soit d’une procédure avec négociation en vertu de l’article R.2124-3 du Code de la commande publique, soit d’un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu de l’article R. 2122-2 du Code de la commande publique ;
- 4°) imputer les dépenses à l’art. 6288, dans la limite des crédits ouverts à nos documents budgétaires.

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2023, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES
M. Alain BEZIRARD
M. Michel BORREWATER
M. Alain CAMBIEN
M. Alexandre GARCIN, *en visio*
Mme Françoise GOUBE
M. Christophe GRAS
M. Julien PILETTE

Excusés :

M. Alexis HOUSET
Mme Audrey LINKENHELD
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

Délibération n°23.17

Objet : Groupement de commandes pour la maintenance et les travaux sur bâtiments – Lancement par la Métropole Européenne de Lille en appel d'offres ouvert d'un accord cadre à bons de commande en 16 lots

Adoptée à l'unanimité, M. Alexandre GARCIN ne prenant pas part au vote.

Sourcéo – Groupement de commandes pour la maintenance et les travaux sur bâtiments – Lancement par la Métropole Européenne de Lille en appel d’offres ouvert d’un accord cadre à bons de commande en 16 lots

La MEL renouvelle son accord-cadre pour la maintenance et les travaux sur bâtiments en appel d’offres ouvert. Le nouveau marché alloti en seize lots, rassemblant l’ensemble des corps de métiers, vise à la fois à répondre aux exigences réglementaires, au maintien ou à l’amélioration de leur état (sécurisation, confort, embellissement) ainsi qu’à l’augmentation des performances actuelles ou à venir (en matière environnementale, énergétique...).

Le pendant côté Sourcéo est l’actuel accord-cadre à bons de commande « sept lots » dont le renouvellement était aussi en préparation pour affiner l’allotissement et y ajouter la possibilité de conclure des marchés subséquents (remise en concurrence ponctuelle des titulaires retenus).

Il est apparu au nouveau directeur dès sa prise de fonction qu’il était préférable de se grouper avec la MEL compte tenu de son savoir-faire en bâtiment, au titre du groupement de commandes permanent autorisé par délibération n°16.11 du 16 juin 2016.

Chaque lot donnera donc lieu à la conclusion d’un accord-cadre d’une durée de quatre ans, sans montant minimum, avec trois prestataires tout au plus.

L’allotissement est le suivant :

- Lot n°1 - Voirie réseaux divers aux abords de bâtiments, montant maximum de 2 300 000 EUR HT (estimation 1 500 000 EUR HT) ;
- Lot n°2 – Gros œuvre / maçonnerie / carrelage, maximum de 6 900 000 EUR HT (estimation 4 800 000 EUR HT) ;
- Lot n°3 - Charpente / ossature bois, maximum de 3 800 000 EUR HT (estimation 2 400 000 EUR HT);
- Lot n°4 - Couverture / étanchéité, maximum de 3 100 000 EUR HT (estimation 1 800 000 EUR HT) ;
- Lot n°5 - Étanchéité de cuve, maximum de 4 900 000 EUR HT (estimation 3 000 000 EUR HT) ;
- Lot n°6 - Menuiseries bois et PVC, maximum de 2 700 000 EUR HT (estimation 1 800 000 EUR HT) ;
- Lot n°7 - Menuiseries aluminium et acier, maximum de 3 500 000 EUR HT (estimation 2 200 000 EUR HT) ;
- Lot n°8 - Métallerie / ferronnerie / serrurerie, maximum de 3 600 000 EUR HT (estimation 2 200 000 EUR HT) ;
- Lot n°9 - Isolation thermique par l’extérieur / bardage, maximum de 2 800 000 EUR HT (estimation 1 700 000 EUR HT) ;
- Lot n°10 - Électricité courants forts et faibles, maximum de 3 200 000 EUR HT (estimation 2 100 000 EUR HT) ;
- Lot n°11 - Plomberie / équipements sanitaires, maximum de 3 200 000 EUR HT (estimation 2 100 000 EUR HT) ;
- Lot n°12 - Chauffage / ventilation / climatisation, maximum de 3 000 000 EUR HT (estimation 2 100 000 EUR HT) ;



LA PRODUCTION D'EAU DE LA MEL

- Lot n°13 - Aménagements intérieurs, maximum de 4 200 000 EUR HT (estimation 2 800 000 EUR HT) ;
- Lot n°14 - Peintures extérieures / enduit et traitement de façade, maximum de 2 400 000 EUR HT (estimation 1 300 000 EUR HT) ;
- Lot n°15 - Peintures intérieures / revêtements muraux et de sols souples, maximum de 2 300 000 EUR HT (estimation 1 200 000 EUR HT);
- Lot n°16 - Traitements insecticides et des champignons, maximum de 600 000 EUR HT (estimation 200 000 EUR HT).

Chaque lot sera exécuté par la conclusion de marchés subséquents et par l'émission de bons de commandes, L'accord-cadre prévoit la mise en œuvre d'une clause d'insertion sociale pour les lots n°1, 2, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 ; lots adaptés pour cette clause.

La MEL sera chargée de mener l'ensemble de la procédure de passation et une partie de l'exécution, à savoir toutes modifications au contrat.

En conséquence, il vous est demandé de :

- 1°) approuver les dispositions qui précèdent ;
- 2°) autoriser le lancement en appel d'offres ouvert d'un accord-cadre pour la maintenance et les travaux sur bâtiments, en groupement de commandes avec la MEL, désigner coordonnatrice cette dernière, l'autoriser à signer le marché ;
- 3°) autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres en vertu de l'article R.2124-2 du Code de la commande publique, soit d'une procédure avec négociation en vertu de l'article R.2124-3 du Code de la commande publique, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu de l'article R. 2122-2 du Code de la commande publique ;
- 4°) imputer les dépenses aux divers articles propres à chaque nature, dans la limite des crédits ouverts à nos documents budgétaires.

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2023, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES
M. Alain BEZIRARD
M. Michel BORREWATER
M. Alain CAMBIEN
M. Alexandre GARCIN, *en visio*
Mme Françoise GOUBE
M. Christophe GRAS
M. Julien PILETTE

Excusés :

M. Alexis HOUSET
Mme Audrey LINKENHELD
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

Délibération n°23.18

Objet : Achat d'électricité : Adhésion au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP (2025 à 2027) et lancement en parallèle d'un appel d'offres ouvert

Adoptée à l'unanimité, M. Alexandre GARCIN ne prenant pas part au vote.

Sourcéo – Achat d'électricité : Adhésion au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP (2025 à 2027) et lancement en parallèle d'un appel d'offres ouvert

Les besoins en électricité de Sourcéo sont couverts depuis l'origine par l'adhésion aux dispositifs d'achat groupé d'électricité proposé par l'UGAP sous la forme d'accords-cadres à marchés subséquents triennaux exécutés par les bénéficiaires.

Le troisième dispositif d'achat groupé, souscrit avec l'option EV (aucune exigence particulière sur la technologie de production d'électricité verte) à 50%, arrive à terme au 31 décembre 2024 ; il est proposé d'adhérer au suivant sachant que le portail de l'UGAP est ouvert pour la phase de recensement des besoins jusqu'au 30 juin 2023.

Pour Sourcéo, le dispositif de l'UGAP offre une sécurité technique et juridique (cahier des charges élaboré en toutes connaissances des marchés de l'énergie) avec la liberté après signature de la convention d'adhésion de recourir à l'achat groupé l'année souhaitée de la période triennale.

Plusieurs options sont offertes concernant l'énergie verte, choix fait précédemment et encore plus assumé aujourd'hui :

- Option EV → idem contrat précédent, aucune exigence particulière sur la technologie de production d'électricité verte ;
- Option EV+ → technologie portée sur le solaire, l'éolien, la biomasse...

Ce choix EV ou EV+ est non engageant, il est à faire sur l'ensemble des sites à 50% ou 100%. L'UGAP donne un ordre de grandeur du surcoût : celui-ci se situe dans une fourchette de 1.50 à 2 EUR/MWh.

Une autre option s'offre également, il s'agit du EVP avec un lot dédié, ce qui implique un choix qui est engageant mais peut être pris sur des sites ciblés. Il peut donc être retenu pour tout ou partie du parc. Pour le choix de l'électricité verte EVP, l'approvisionnement du titulaire se fait, non pas sur les marchés de gros d'électricité mais directement auprès des producteurs d'électricité renouvelable, de manière corrélée avec la fourniture des certificats de garantie d'origine renouvelable (les certificats proviennent directement de ces producteurs). L'UGAP estime ce choix à une hausse comprise entre 15% et 20%.

Compte tenu de l'explosion du coût de ce poste depuis deux ans, il vous est proposé de ne pas aller au-delà de l'engagement actuel en retenant à nouveau l'option EV à 50%.

L'adhésion au dispositif d'achat proposé par l'UGAP doit permettre de rechercher la performance (contrat passé à l'échelle nationale) même si la forte hausse des tarifs en 2023 nous a amené à nous interroger sur le bienfondé de poursuivre, y compris en 2024.

Aussi, le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert pour l'achat d'électricité pour une durée de deux années et une estimation de 14 000 000 EUR HT par l'intermédiaire d'un AMO, missionné pour écrire le dossier de consultation des entreprises et analyser les offres, est proposé.



Le planning de consultation des offres prévoit des réponses début août 2023. En fonction des offres reçues, Sourcedeo disposera d'une latitude pour choisir la meilleure offre parmi celles-ci ou de poursuivre en 2024 avec l'UGAP.

En conséquence, il vous est proposé de :

- 1°) adopter les dispositions qui précèdent ;
- 2°) autoriser le directeur à signer la convention d'adhésion de Sourcedeo au dispositif d'achat groupé d'électricité vague 4 mis en place par l'UGAP, à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et à signer les marchés subséquents qui en découleront ;
- 3°) autoriser le lancement de l'appel d'offres ouvert et la signature du marché ;
- 4°) imputer les dépenses correspondantes à l'art. 6061 dans la limite des crédits inscrits à nos documents budgétaires.

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2023, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES
M. Alain BEZIRARD
M. Michel BORREWATER
M. Alain CAMBIEN
M. Alexandre GARCIN, *en visio*
Mme Françoise GOUBE
M. Christophe GRAS
M. Julien PILETTE

Excusés :

M. Alexis HOUSET
Mme Audrey LINKENHELD
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

Délibération n°23.19

Objet : Maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une filière de traitement dans l'usine de production d'eau potable de Pecquencourt – Avenant n°3 au marché n°21SO9

Adoptée à l'unanimité.

Sourcéo – Maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une filière de traitement dans l'usine de production d'eau potable de Pecquencourt – Avenant n°3 au marché n°21SO09

Par délibération n°20.22 du 30 septembre 2020, vous avez autorisé le lancement d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une filière de traitement dans l'usine de production d'eau potable de Pecquencourt.

Le marché n°21SO09 a été notifié le 4 février 2022 au groupement ARTELIA (mandataire) - ATELIERS 234 pour un forfait provisoire de 563 450 EUR HT.

Par délibération n°22.34 du 13 décembre 2022, un 1^{er} avenant corrige une erreur matérielle à l'article 10.2.3 du CCAP portant sur les modalités de révision des prix.

Par délibération n°23.08 du 8 mars 2023, un 2^{ème} avenant complète le programme initial d'une étude de fonctionnalité sur les zones humides d'une part pour répondre à la demande de la DDTM, et d'une étude de réimplantation du réservoir hors zone humide d'autre part à la demande du maître d'ouvrage pour un montant de 41 010.50 EUR HT (+7.3% du marché initial).

La demande du maître d'ouvrage d'examiner une autre implantation du réservoir, alternative présentée le 17 mai dernier au maître d'ouvrage, amène à demander au maître d'œuvre d'approfondir au stade du PRO (en parallèle de la solution initiale) la suite des études de conception du projet l'implantation du réservoir d'eau traitée, de tous les équipements et réseaux associés sur l'emplacement hors zone humide.

Le présent avenant porte donc sur la réalisation d'une nouvelle phase PRO sur cette implantation, en passant directement de l'étude de faisabilité au PRO.

Prestations supplémentaires

La prestation supplémentaire consiste en la réalisation d'un nouveau PRO contenant les mêmes livrables et le même niveau de détail que le PRO établi sur la solution d'implantation initiale des ouvrages du projet.

Il est également prévu la présentation du nouveau projet à l'ABF.

Impact planning

Cette nouvelle phase PRO sera établie sous 8 semaines (40 jours ouvrés) à compter de l'Ordre de Service de démarrage et sous réserve de la réception des études définitives géotechniques G2PRO.

Impact coût pour le projet en termes de travaux supplémentaires (hors maîtrise d'œuvre)

L'impact sur le coût des travaux sera chiffré lors de la nouvelle phase PRO conformément aux clauses du contrat initial de maîtrise d'œuvre.

À l'issue de la validation de cette nouvelle phase PRO, l'avenant contractualisant l'engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel sera à établir conformément aux clauses du contrat initial.

Impact financier sur la mission de maîtrise d'œuvre

Intervenant	Prix Unitaire (€HT/j)	Prix unitaire Déplacement (€/déplacement)	Nbre jours	Nbre déplacements	Prix (€HT)
Chef de projet	624	20	4	1	2 516
Traitement eau potable	520	100	14	2	7 480
Hydraulique	544	100	1,5	0	816
Electricité/Automatismes	624	100	1,0	0	624
Génie Civil/Géotechnique	576	100	3,5	0	2 016
Architecte/Paysagiste	807,5	100	14	1	11 405
BIM Coordinateur	617,5	100	4	0	2 470
Dessinateur Projeteur	513	100	15	0	7 695
Ergonome	712,5	100	1	0	712,50
Architecte Expert / Patrimoine	1 045	100	3	1	3 235
Spécialistes Bâtimentaire	600	20	1,5	0	900
					39 869,50

Les temps passés de la catégorie « Architecte/Paysagiste » intègrent les temps passés par l'économiste sous-traitant d'ATELIERS 234 pour le chiffrage et le travail de perspectiviste.

Le montant total de 39 869.50 EUR HT de l'avenant n°3 est partagé au sein du groupement :

- ARTELIA, 21 125.50 EUR HT ;
- ATELIERS 234, 18 744.00 EUR HT.

En conséquence, après avis favorable de la CAO réunie juste avant cette séance, il vous est demandé de :

1°) approuver les dispositions qui précèdent ;

2°) autoriser le directeur à signer ce troisième avenant au marché n°21SO09 de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une filière de traitement dans l'usine de production d'eau potable de Pecquencourt.

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2023, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES
M. Alain BEZIRARD
M. Michel BORREWATER
M. Alain CAMBIEN
M. Alexandre GARCIN, *en visio*
Mme Françoise GOUBE
M. Christophe GRAS
M. Julien PILETTE

Excusés :

M. Alexis HOUSET
Mme Audrey LINKENHELD
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

Délibération n°23.20

Objet : Renouvellement de l'accord d'intéressement - Modalités de calcul et fixation du niveau de l'intéressement pour 2023 à 2025

Adoptée à l'unanimité.

Sourcéo – Renouvellement de l'accord d'intéressement - Modalités de calcul et fixation du niveau de l'intéressement pour 2023 à 2025

La régie a souhaité associer ses collaborateurs à son fonctionnement, ses objectifs et à l'amélioration de son efficacité et de la qualité de ses services.

Par délibération n°16.03 du 2 février 2016, le Conseil d'Administration a autorisé la mise en place de l'intéressement dans son principe.

Par délibération n°16.06 du 22 juin 2016, vous avez autorisé la signature de l'accord d'intéressement applicable de 2016 à 2018 ; puis, par délibération n°19.15 du 17 juin 2019, vous avez autorisé son renouvellement pour les années 2019 à 2021 ; enfin, par délibération n°22.13 du 22 juin 2022, vous avez autorisé son renouvellement pour 2022.

L'accord conclu l'an dernier coïncidait avec l'arrivée de Valéry FICOT au mois de mai, le nouveau directeur de Sourcéo. Trop tard pour infléchir la négociation, trop tôt pour envisager de nouveaux critères, c'est pourquoi l'accord n'engageait les parties que pour un an.

Un travail de fond a été mené depuis en vue d'une part de mieux associer l'ensemble des salariés aux critères et objectifs et d'autre part de coller à la stratégie de l'entreprise.

Pour ouvrir droit aux exonérations sociales, il convient de disposer d'un nouvel accord signé par les parties avant le 1^{er} juillet 2023, de le notifier aux organisations syndicales et d'effectuer son dépôt à la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) dans un délai de 15 jours suivant l'achèvement du délai d'opposition (8 jours).

L'accord à conclure avec les organisations syndicales de la Régie en application des articles L3311-1 et suivants du Code du travail, vise à développer le sentiment d'appartenance à une communauté de salariés partageant des intérêts communs et à accroître ainsi le niveau de performance collective et individuelle.

Il est préalablement rappelé que les sommes éventuellement réparties entre les salariés, en application du présent accord, ne constituent pas un élément de salaire et ainsi ne libèrent pas l'employeur de ses obligations légales et contractuelles pour l'application de la législation du travail et de la sécurité sociale. Ces sommes ne peuvent se substituer à aucun des éléments de rémunération en vigueur dans l'entreprise ou qui deviendraient obligatoires en vertu de règles légales ou contractuelles. N'ayant pas le caractère de salaire, ces primes d'intéressement sont exonérées de cotisations sociales. Elles sont en revanche soumises à la CSG et à la CRDS mais plus au forfait social pour l'employeur depuis cette année.

Compte tenu de son caractère par nature aléatoire, l'intéressement est variable et peut être nul. Les signataires s'engagent à accepter le résultat tel qu'il ressort des calculs.

L'accord a pour objet la détermination des modalités d'intéressement, notamment le mode de calcul de l'intéressement ainsi que sa répartition entre les salariés.

Les négociations entre la direction et délégués syndicaux pour le nouvel accord d'intéressement se sont déroulées les 30 mars, 14 avril, 2 et 15 mai.

La prime d'intéressement varie de 0 à 2 100 EUR (contre 1 900 EUR précédemment) par bénéficiaire en fonction du pourcentage d'atteinte des objectifs attribués à chaque critère et de l'atteinte des objectifs fixés pour ces derniers.

Elle est fondée de 2023 à 2025 sur la réalisation de dix critères qui servent de base à son calcul :

1. la fréquence des accidents du travail avec arrêt ;
2. le maintien et obtention des certifications ISO 9001, 45001 et 14001 ;
3. le linéaire d'investissement du réseau d'eau ;
4. le taux annuel moyen d'indisponibilité des points d'eau incendie ;
5. le pourcentage d'avancement annuel des projets d'investissements ;
6. la satisfaction à la demande du réseau ;
7. le taux annuel de renouvellement des équipements ;
8. le taux annuel de maintenance des équipements ;
9. le pourcentage d'avancement annuel des opérations de production ;
10. l'absence de dépassements bactériologiques et physico-chimiques.

En conséquence, il vous est demandé de :

- 1) adopter les dispositions prévues par l'accord d'intéressement joint en **annexe** ;
- 2) autoriser le directeur de Sourcéo à signer cet accord ;
- 3) imputer les dépenses aux articles 6411 et 6451 dans la limite des crédits ouverts à nos documents budgétaires.



LA PRODUCTION D'EAU DE LA MEL

Accord d'intéressement des personnels de la régie de production d'eau de la Métropole Européenne de Lille

2023-2025

Entre la Régie de Production d'Eau de la Métropole Européenne de Lille (dénommée ci-après la Régie) immatriculée au RCS Lille sous le numéro SIREN 813622552 - dont le siège social est situé au 2 boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59040 Lille Cedex – représentée par Monsieur Valéry FICOT,
d'une part,

Et

Les Organisations syndicales de la Régie,
- FO, représentée par Monsieur Damien SEGOND
- CGT, représenté par Monsieur Christophe COUSIN

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le présent accord, conclu entre les soussignés désignés ci-dessus en application des articles L3311-1 et suivants du Code du travail, vise à développer le sentiment d'appartenance à une communauté de salariés partageant des intérêts communs et à accroître ainsi le niveau de performance collective et individuelle.

Sourcéo s'est engagée dans une démarche de certification avec l'obtention d'une part de l'ISO 45001 en juillet 2018 (sécurité et santé des salariés) et de l'ISO 9001 en février 2019 (qualité et performance de service), et avec la perspective d'autre part d'être certifiée ISO 14001 en 2024 (management environnemental).

Le nouvel accord d'intéressement repose sur les efforts communs visant 5 sujets essentiels :

- la sécurité et la santé au travail,
- la qualité et la performance environnementale,
- la performance des réseaux et l'obligation de la défense extérieure contre l'incendie,
- la production d'eau potable par la satisfaction de la demande, le renouvellement et la maintenance des outils et l'aboutissement des opérations associés,
- la pérennisation et la sécurisation des outils industriels.

Il est préalablement rappelé que la prime d'intéressement, en application du présent accord, ne constitue pas un élément de salaire et ainsi ne libère pas l'employeur de ses obligations légales et contractuelles pour l'application de la législation du travail et de la sécurité sociale. Cette somme ne peut se substituer à aucun des éléments de rémunération en vigueur dans l'entreprise ou qui deviendraient obligatoires en vertu de règles légales ou contractuelles. N'ayant pas le caractère de salaire, cette prime d'intéressement est exonérée de cotisations sociales ; elle est en revanche soumise à la CSG et à la CRDS.

Compte tenu de son caractère par nature aléatoire, l'intéressement est variable et peut être nul. Les signataires s'engagent à accepter le résultat tel qu'il ressort des calculs.

L'accord a pour objet la détermination des modalités d'intéressement, notamment le mode de calcul de l'intéressement ainsi que sa répartition entre les salariés.

ARTICLE 1- CHAMP D'APPLICATION

La totalité des établissements de la Régie entre dans le champ d'application du présent accord. L'accord est applicable aux salariés recrutés en direct, soit les salariés des Eaux du Nord transférés à la Régie au 1^{er} janvier 2016, les nouveaux embauchés et les titulaires de la fonction publique détachés sur contrat de droit privé.

ARTICLE 2 - DUREE DE L'ACCORD ET DENONCIATION

Le présent accord est conclu pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il cessera de plein droit le 31 décembre 2025. À l'issue de cette période, les parties signataires du présent accord se réuniront pour examiner l'opportunité de le renouveler ou de l'adapter en fonction de la situation de la Régie.

- La dénonciation ou la modification par avenant de l'accord est toutefois possible avant le terme du 3^{ème} exercice et vaudra alors pour la période en cours si elle intervient avant le 30 juin de l'année en cours
- La dénonciation ou la modification de l'accord sera effectuée dans les mêmes conditions que sa mise en place.

ARTICLE 3 - MODALITES ET CALCUL DE LA PRIME D'INTERESSEMENT

Le calcul de l'intéressement sera réalisé annuellement.

I - Modalités de calcul

La prime d'intéressement varie de 0 à 2 100 EUR par bénéficiaire en fonction du pourcentage d'atteinte des objectifs attribués à chaque critère et de l'atteinte des objectifs fixés pour ces derniers.

Elle est fondée sur la réalisation de 10 critères qui servent de base à son calcul :

1. La fréquence des accidents du travail avec arrêt,
2. Le maintien et obtention des certifications ISO 9001, 45001 et 14001
3. Le linéaire d'investissement du réseau d'eau,
4. Le taux annuel moyen d'indisponibilité des points d'eau incendie
5. Le pourcentage d'avancement annuel des projets d'investissements
6. La satisfaction à la demande du réseau
7. Le taux annuel de renouvellement des équipements
8. Le taux annuel de maintenance des équipements
9. Le pourcentage d'avancement annuel des opérations de production
10. L'absence de dépassements bactériologiques et physico-chimiques.

Pour le critère 2 (maintien et obtention des certifications ISO 9001, 45001 et 14001), un unique objectif à atteindre avec un versement de 100 % de la prime d'intéressement définie pour le critère en question. Si l'objectif n'est pas atteint, aucune prime d'intéressement n'est distribuée.

Pour les autres critères (1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9), sont définis :

- un objectif à atteindre, pour lequel un pourcentage maximum de prime d'intéressement est défini,
- un seuil en dessous duquel aucune prime d'intéressement n'est distribuée.

Il est précisé que le degré de réalisation d'un des critères n'a pas d'influence positive (en cas de cible dépassée) ni négative (en cas de seuil non atteint) sur l'autre critère.

Pour le 10^{ème} critère, si l'objectif est atteint, un bonus de 300 EUR complète la prime calculée sur les 9 premiers critères. Le montant total ainsi calculé est plafonné à 2 100 EUR.

Population Concernée	Nom du critère	Montant maximum de la prime attribuée par critère
Bénéficiaires définis à l'article 1	Fréquence des accidents du travail avec arrêt	420 €
	Maintien et obtention des certifications ISO 9001, 45001 et 14001	420 €
	Linéaire d'investissement du réseau d'eau	300 €
	Taux moyen annuel d'indisponibilité des points d'eau incendie	120 €
	Pourcentage d'avancement annuel des projets d'investissements	420 €
	Satisfaction à la demande du réseau	105 €
	Taux annuel de renouvellement des équipements	105 €
	Taux annuel de maintenance des équipements	105 €
	Pourcentage d'avancement annuel des opérations de production	105 €
	Absence de dépassements bactériologiques et physico-chimiques	300 € bonus ne pouvant avoir pour effet de distribuer plus de 100% de la prime

L'objectif et le seuil de chacun des critères ci-dessus ne peuvent être définis pour 3 ans. Ils seront donc négociés chaque année. Afin de maintenir le caractère aléatoire de l'Intéressement, le seuil et l'objectif de chaque critère pour l'exercice considéré seront définis dès que seront connus les résultats de l'exercice antérieur et au plus tard le 30 juin de l'exercice considéré.

La définition de l'objectif et du seuil fera l'objet d'un avenant négocié et signé dans les mêmes conditions que l'accord initial.

1) Calcul du taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt :

L'élément de base du calcul est le **Nombre d'accidents avec arrêt x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées.**

Tous les accidents du travail avec arrêt sont comptabilisés quelle que soit la nature juridique du contrat de travail du collaborateur de la Régie.

Le nombre d'accidents avec arrêt de travail provient du nombre de déclarations d'accidents du travail enregistrées au cours de l'exercice avec arrêt de travail supérieur à un jour indemnisé par la Sécurité Sociale ou la Métropole Européenne de Lille.

Le nombre d'heures travaillées est obtenu en multipliant l'effectif équivalent temps plein de l'exercice par le nombre d'heures de travail effectuées chaque année par un salarié à temps plein. Le calcul est effectué sur 12 mois glissants.

2) Maintien et obtention des certifications ISO 9001, 45001 et 14001

L'objectif décliné sur 3 ans est le suivant :

En 2023 : Maintien des certifications ISO 9001, 45001

En 2024 : Renouvellement des certifications ISO 9001, 45001 et intégration de la certification ISO 14001

En 2025 : Maintien des certifications ISO 9001, 45001 et 14001

Le système de management intégré (SMI) de Sourcéo a permis de mettre en place et d'améliorer de façon continue les processus de notre Système de Management Intégré Qualité, Santé, Sécurité, Environnement en réponse à la stratégie fixée par la Direction. Sourcéo est aujourd'hui certifié ISO 9001 / 45001 et a pour objectif d'intégrer dans son SMI la certification ISO 14001 à l'horizon 2024 selon un calendrier prévisionnel convenu avec la MEL.

Il est primordial que tous les salariés se sentent acteurs du SMI afin de maintenir les certifications et de développer dans le cadre de l'amélioration continue la maîtrise des risques, la contribution au développement durable et la performance de Sourcéo.

Le traitement des points sensibles et des non conformités relevés en audit fait l'objet d'un suivi régulier nécessaire au maintien des certifications.

Pour 2023, le critère demande l'absence de non-conformités majeures inscrites au rapport d'audit final délivré par l'organisme certifiant (AFNOR Certification actuellement) et donc le **maintien des certifications ISO 9001, 45001.**

Pour 2024, le critère demande **l'obtention du certificat ISO 14001 et le renouvellement des certificats ISO 9001 et 45001.**

Pour 2025, le critère demande l'absence de non-conformités majeures inscrites au rapport d'audit final délivré par l'organisme certifiant (AFNOR Certification actuellement) et donc le **maintien des certifications ISO 9001, 45001 et 14001.**

Rappelons que pour l'ISO :

Un point sensible est un élément du Système de Management sur lequel des preuves d'audit montrent que l'organisme risque de ne plus satisfaire aux exigences du référentiel à court et moyen terme. D'une manière générale, cet élément affecte la performance du Système de

Management. Un point sensible ne donne pas lieu systématiquement à une action corrective mais doit être pris en compte par l'organisme afin de ne pas générer de non-conformité lors d'un audit suivant.

Une non-conformité mineure est une non-satisfaction d'une exigence spécifiée ne compromettant pas à elle seule l'efficacité ou l'amélioration du Système de Management. Toute non-conformité mineure doit faire l'objet d'une action corrective.

Une non-conformité majeure est une non-satisfaction d'une exigence du référentiel touchant l'organisation, l'application ou la formalisation du Système de Management et entraînant un risque avéré de non-respect, récurrent ou unique en cas de risque très important, d'une exigence spécifiée. Toute non-conformité majeure doit faire l'objet d'une action corrective. Une certification ne peut être délivrée, maintenue ou renouvelée tant qu'il reste une non-conformité majeure non levée.

Il est à noter, en perspective de l'atteinte des critères ci-dessus, que Sourcéo s'est engagée dans une démarche RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises). Il s'agit d'une démarche volontaire visant l'amélioration continue et le développement durable. La démarche RSE est structurante et nous permettra de déployer avec succès la stratégie de Sourcéo et d'appréhender au mieux nos enjeux de sécurité, développement durable et résilience.

Des plans d'actions d'amélioration ont été rédigés et sont en cours de déploiement, à savoir :

- *Plan d'actions de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre*
- *Plan d'amélioration de nos dépenses énergétiques*
- *Audit sécurité de nos systèmes d'information*
- *Projet de sécurisation de nos sites de production*

La réalisation de ces plans d'actions déclenchera la définition d'objectifs de performance et pourraient amener par conséquent à compléter ou renforcer à moyen termes le critère de maintien et obtention des certifications.

3) Calcul du linéaire traité par l'investissement réseau et budget primitif :

Le critère requiert l'atteinte du pourcentage cible de linéaire réseau traité et si ce pourcentage réseau n'est pas atteint l'étude du pourcentage de consommation du budget primitif.

La MEL a confié à Sourcéo la maîtrise d'œuvre des investissements sur le réseau d'eau sur le territoire où elle dispose de la compétence eau potable.

Dans le courant de l'année n, Sourcéo consolide la programmation opérationnelle des travaux de l'année n+1 proposée par la maîtrise d'ouvrage sur la base des échanges avec les UT de voirie et les mairies. Celle-ci fait l'objet d'une présentation à la MEL au plus tard au dernier trimestre de l'année n, pour validation de la priorisation des chantiers par le maître d'ouvrage métropolitain.

Au plus tard en décembre de l'année n, la MEL arrête le budget primitif dédié à l'activité investissement du réseau, ainsi que le pourcentage cible de linéaire total du patrimoine qui devra être traité. Ce pourcentage est calculé sur le linéaire total de réseau au 1^{er} janvier.

Le linéaire de réseau traité correspond au linéaire initial de conduite du chantier (cas des renouvellements et des extensions), ou au linéaire posé (cas des extensions).

Le linéaire comptabilisé est celui ayant fait l'objet d'une réception officielle des travaux (PV de réception signé du maître d'œuvre) dans l'année considérée. Ainsi un chantier commencé l'année n-1 mais réceptionné l'année n sera intégralement repris sur l'année n.

Le pourcentage cible est l'objectif à atteindre pour bénéficier de 100 % de la prime.

Pour 2023, cette cible a été fixée à 1 %.

Si cette cible n'est pas atteinte, c'est le taux de dépense du budget primitif qui permet de calculer le montant de la prime qui sera attribuée. En effet, compte tenu de la forte incertitude quant à l'évolution des prix des marchés travaux d'une année sur l'autre, il est envisageable que les moyens financiers alloués aux travaux lors du budget primitif ne soient pas suffisants pour atteindre l'objectif en linéaire. Le niveau de dépense du budget primitif est calculé à partir des extractions définitives de l'année concernée issues de Grand Angle et fournies par la MEL.

Le budget primitif de l'activité investissement réseau a été fixé pour 2023 à : 25 180 000 €

La prime maximale est atteinte pour un niveau de dépense de 90%.

Le seuil minimum d'attribution de prime est de 80% des dépenses du budget primitif.

4) Calcul du taux annuel moyen d'indisponibilité des points d'eau incendie

La MEL a confié à Sourcéo la gestion du parc des points d'eau incendie de son territoire. Dans ce cadre, elle réalise les diagnostics, ainsi que la maîtrise d'œuvre ou la réalisation en interne des travaux et opérations de maintenance et d'investissement visant à leur remise en service.

Le taux d'indisponibilité est calculé comme étant le nombre de points d'eau incendie indisponibles, ramené au nombre total de points d'eau incendie du patrimoine. Les points d'eau fermés préventivement ou rendus indisponibles suite aux incivilités (street-pooling) ne sont pas inclus dans le calcul de l'indicateur. Le taux est calculé 12 fois par an, aux alentours du 1^{er} jour ouvré.

Le taux annuel moyen d'indisponibilité sur l'année est calculé comme étant la moyenne de ces 12 valeurs sur l'année civile.

Si le patrimoine venait à évoluer du fait de l'ajout au périmètre de nouvelles communes, les nouveaux points d'eau incendie concernés ne seront pris en compte dans l'indicateur qu'à compter de l'année civile suivante, et au moins 9 mois après leur intégration, le temps d'en effectuer le diagnostic et la remise en état initiale. À titre d'information, le nombre de points d'eau incendie au 01/04/2023 est de 9 895.

L'objectif 2023 a pour le taux annuel moyen d'indisponibilité est de 1,2% du parc.

Le seuil est déterminé par 80 % de ce prévisionnel ; soit un seuil de 1,5 %.

5) Calcul du pourcentage d'avancement annuel des projets d'investissements

Le service ingénierie de Sourcéo réalise les projets d'investissement sur le périmètre des installations de Sourcéo. Sourcéo est maître d'ouvrage des projets confiés à l'ingénierie. Les projets ont différentes origines, ils peuvent être issus du schéma directeur de l'eau de la MEL, d'évolutions réglementaires ou de besoins de modernisation. L'ingénierie travaille aussi en collaboration avec la production pour des projets d'investissement, dites de petites opérations. Il s'agit d'opérations inférieures à 80 k€ qui ne seront pas prises en compte dans le critère d'intéressement.

L'ingénierie classe ces différents projets (hors petites opérations) par grandes thématiques :

- Projet de sécurisation et pérennisation électrique
- Projet de sécurisation et pérennisation de la production d'eau
- Projet de sécurisation/pérennisation des usines
- Projet de développement de capacités d'approvisionnement en eau
- Projet de gestion et d'approvisionnement en eau de la MEL
- Projet de transition énergétique
- Projet de sécurisation des sites de production d'eau
- Projet de connaissance du patrimoine de Sourcéo

Les projets traités peuvent durer 1 an ou être pluriannuels. Le service ingénierie travaille de la phase de faisabilité des projets jusqu'à la phase de réception définitive. En moyenne, 15 à 20 projets par an sont en cours de traitement à l'ingénierie.

Le critère d'intéressement choisi est le pourcentage d'avancement des projets sélectionnés. En effet, le bon déroulé du planning d'avancement est le critère d'efficacité de la mise en œuvre de la gestion de projet.

Les projets en cours sont triés selon plusieurs facteurs :

- **1er facteur de tri : les projets « vitaux » pour Sourcéo.**

Comme vu précédemment, la liste des projets de l'ingénierie se structure autour de 8 grands thématiques. Dans ces 8, Sourcéo a décidé de retenir les 6 thématiques qui caractérisent les projets dits « vitaux ».

- Projet de sécurisation et pérennisation électrique
- Projet de sécurisation et pérennisation de la production d'eau
- Projet de sécurisation et pérennisation des usines
- Projet de gestion et d'approvisionnement en eau de la MEL
- Projet de transition énergétique
- Projet de sécurisation des sites de production d'eau

On exclut donc les catégories suivantes :

- Projet de développement de capacités d'approvisionnement en eau
- Projet de connaissance du patrimoine de Sourcéo

- **2ème facteur de tri**

Les projets intégrés à l'intéressement sont ceux qui sont en travaux ou en phase de DCE (dossier de consultation des entreprises) en début de 1er trimestre. La phase DCE commence par la rédaction des pièces techniques et administratives pour consulter les entreprises. La phase DCE se termine par la notification du marché et la phase travaux est alors initiée jusqu'à la réception. Les projets en stade de faisabilité, d'AVP (avant-projet), PRO (projet) sont exclus du critère d'intéressement car trop d'aléas sont possibles à ces stades de projet.

Pour calculer le pourcentage d'avancement, on se base sur un fichier de suivi d'avancement trimestriel. Ce fichier est aussi utilisé dans le cadre du contrat d'objectif avec la MEL pour définir l'indicateur d'avancement. Ce fichier est établi en décembre de l'année n-1 et rassemble les grandes étapes d'avancement des projets sur l'année à venir. C'est un extrait du planning général fait sous MS project que nous utilisons à l'ingénierie. Ce planning est établi avec les chefs de projets ou leur manager, ainsi qu'avec l'approbation de la CSP/SAF de Sourcéo. Dans ce fichier, l'avancement est décliné sur le trimestre ainsi que sur l'annuel sous forme de % d'avancement. **Un recalage de planning est possible au trimestre pour acter du potentiel retard pris et ne pas impacter les étapes suivantes du planning.**

Le pourcentage d'avancement annuel des projets d'investissements est la moyenne des pourcentages d'avancement annuel de tous les projets sur l'année n.

À signaler, qu'il ne sera pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur, les retards et délais qui ne peuvent pas maîtrisés entièrement par Sourcéo. Il peut s'agir par exemple de délais liées à différentes situations comme :

- Une instruction administrative avec délais qui dérivent fortement (dossier réglementaire, délais de validations des services de la MEL, acquisition foncière...)
- Une procédure marché qualifiée d'infructueuse qui oblige à relancer
- Une problématique de chantier qui retarde l'avancement des travaux (casse machine, conditions météo extrêmes, grève massive, faillite d'une société...)

L'objectif à atteindre pour le **pourcentage d'avancement annuel** est de 75%.
Le seuil est de 50 % d'avancement annuel.

Pour 2023, voici les projets retenus en fonction des critères de tri :

Réf	Site	Architecture budgétaire	Intitulé
PING17	Beck	1/Projet de sécurisation et pérennisation électrique	Beck : groupe électrogène
PING37	Houplin	1/Projet de sécurisation et pérennisation électrique	Houplin : Voie verte
PING41	Ansereuilles	1/Projet de sécurisation et pérennisation électrique	Remplacement des cellules HT Major 1
PING48	Arbrisseau	1/Projet de sécurisation et pérennisation électrique	Modification GE
PING10	Pecquencourt	2/ Projet de sécurisation et pérennisation de la production d'eau	Pecquencourt - réhabilitation des forages
PING13	Emmerin	2/ Projet de sécurisation et pérennisation de la production d'eau	Emmerin - restructuration champs captants (démolition de la maison de fonction à voir avec la MEL)
PING26	Tourcoing	2/ Projet de sécurisation et pérennisation de la production d'eau	Tourcoing : Création d'un nouveau forage
PING07	Général	6/ Projet de sécurisation des sites de production d'eau	Projet Sureté

6) Calcul de la satisfaction à la demande du réseau

L'élément de base du calcul est égal, par usine, au **nombre d'heures de fourniture d'eau / nombre d'heures de demande de production par le distributeur x 100**.

Le nombre d'heures de fourniture d'eau correspond au temps durant lequel une usine produit de l'eau en réponse à une consigne de fonctionnement (demande de débit ou de pression) provenant du réseau du distributeur, délégataire de la distribution d'eau sur le territoire de la MEL, et enregistré dans le système de supervision.

Le système de supervision reprend les consignes de fonctionnement des usines fixées par le distributeur. Dès qu'une de ces consignes est atteinte, les automatismes des usines déclenchent le fonctionnement de l'unité de production pour répondre à la demande. Au niveau du serveur de supervision, un compteur horaire enregistre ainsi la durée pendant laquelle les seuils de demande sont atteints et la durée pendant laquelle l'usine fournit l'eau.

Chacun des résultats, par usine, est ensuite pondéré par un coefficient pour tenir compte de la contribution en volume de l'usine donnée par rapport au volume global produit par Sourcéo. Cette donnée est issue du schéma directeur de la MEL. Les coefficients de pondération de chaque usine figurent *en annexe*.

Lors de la fixation de l'objectif et du seuil de l'année à venir, les arrêts programmés de chaque unité de production sont pris en compte car ils sont alors compensés, en concertation avec le distributeur, par le fonctionnement adapté des autres usines.

L'indicateur de satisfaction à la demande réseau est exprimé en %. Les données sont calculées par l'automatisme, compilées par la supervision et consolidées par le service production.

7) Calcul du taux annuel de renouvellement des équipements

L'élément de base du calcul est égal **au nombre d'opérations réalisées/nombre d'opération prévu au plan de renouvellement initial x 100**.

Le périmètre de cet indicateur concerne le renouvellement des équipements suivants :

- Compteurs d'eau
- Pompes des forages
- Automates
- Équipements électromécaniques (compresseurs, pompes de refoulement etc..).

Le planning annuel de renouvellement est identifié dans un fichier pour le 31 décembre de l'année n-1, par le service production et soumis à la direction pour validation.

Le planning peut être réévalué en cours de réalisation du projet si des contraintes non identifiées apparaissent (retards non anticipés d'instructions administratives, dans la procédure de marché ou dans le chantier). Cette modification doit être motivée dans le fichier et le planning initial conservé.

Le nombre d'opérations de renouvellement prévu dans le programme initial de 2023 est de 68.

8) Calcul du taux annuel de maintenance des équipements

L'élément de base du calcul est égal au **nombre d'opérations réalisées/ nombre d'opérations prévu au plan de maintenance initial x 100.**

Il a été prévu de choisir de suivre les plans de maintenance des familles

- Métrologie, process, réglementaire (Criticité niveau 1).
- Electrique, mécanique, prélèvements (Criticité niveau 2).

Le planning annuel de maintenance est fixé par la GMAO et identifié dans un fichier pour le 31 décembre de l'année n-1, par le service production et soumis à la direction pour validation.

Le planning peut être réévalué en cours de réalisation du projet si des contraintes non identifiées apparaissent (retards non anticipés d'instructions administratives, dans la procédure de marché ou dans le chantier). Cette modification doit être motivée dans le fichier et le planning initial conservé.

Le nombre d'opérations de maintenance prévu dans le programme initial de 2023 est de 3 193.

9) Calcul du pourcentage d'avancement annuel des opérations de production

Le service production de Sourcéo réalise des projets ou opérations sur son périmètre, portés en interne mais pouvant chercher une expertise externe, devant s'inscrire dans la stratégie de l'entreprise et porter à minima sur les sujets suivants :

- Amélioration des procédés de traitement
- Optimisation des équipements électromécaniques (hydraulique, électricité)
- Optimisation de l'organisation du service.

Les opérations, au maximum de trois, sont identifiées pour le 31 décembre de l'année n-1, par le service production et soumis à la direction pour validation. Ils font l'objet d'une fiche projet dans laquelle le planning prévisionnel de réalisation est inscrit et doivent être suivi dans le cadre de la réunion trimestrielle. Les opérations traitées peuvent durer 1 an ou être pluriannuels. Le service production travaille de la phase de faisabilité des opérations/projets jusqu'à la phase de réception définitive. En moyenne, le service réalise 1 à 5 opérations par an.

Le critère d'intéressement choisi est le pourcentage d'avancement des opérations sélectionnés. En effet, le bon déroulé du planning d'avancement est le critère d'efficacité de la mise en œuvre de la gestion de projet.

Pour calculer le pourcentage d'avancement, un fichier de suivi d'avancement trimestriel est établi en décembre de l'année n-1 et rassemble les étapes d'avancement des opérations sur l'année à venir. Ce planning est établi avec les pilotes de projets ou leur manager.

Dans ce fichier, l'avancement est décliné sur le trimestre ainsi que sur l'annuel sous forme de % d'avancement. **Un recalage de planning est possible au trimestre pour acter du potentiel retard pris et ne pas impacter les étapes suivantes du planning.**

Le pourcentage d'avancement annuel des opérations de production est la moyenne des pourcentage d'avancement annuel de toutes les opérations sur l'année n.

À signaler, qu'il ne sera pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur, les retards et délais qui ne peuvent pas maitrisés entièrement par Sournéo. Il peut s'agir par exemple de délais liées à différentes situations comme :

- Une instruction administrative avec délais qui dérivent fortement (dossier réglementaire, délais de validations des services de la MEL, acquisition foncière...)
- Une procédure marché qualifiée d'infructueuse qui oblige à relancer
- Une problématique de chantier qui retarde l'avancement des travaux (casse machine, conditions météo extrêmes, grève massive, faillite d'une société...)

L'objectif à atteindre pour le pourcentage d'avancement annuel est de 75%.
Le seuil est de 50 % d'avancement annuel.

Pour 2023, voici les opérations retenues :

Réf	Site	Intitulé
Projet 1	Pecquencourt	Remplacement de la pompe de refoulement 2
Projet 2	Hempempont	Suppression de l'acide phosphorique
Projet 3	Tous sites	Tester une analyse ATP-métrie sur le terrain qui permettrait une remise en service plus rapide et ou une anticipation des résultats bactériologique du laboratoire

10) Absence de dépassements bactériologiques et physico-chimiques

En qualité de producteur d'eau potable, Sournéo est soumis aux exigences de qualité de l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 Janvier 2007 qui fixe pour un ensemble de paramètres, les valeurs limites de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine à ne pas dépasser.

Afin de garantir le respect de ses obligations, Sournéo définit et met en œuvre un plan d'auto-surveillance en complément des analyses réglementaires réalisées par l'ARS et déploie des actions d'amélioration/d'anticipation destinées à assurer le respect de ces limites.

Pour chaque paramètre, **Sournéo ne tolère aucun dépassement des valeurs limites en sortie d'usine.**

Néanmoins, en cas de situation exceptionnelle Sournéo peut être autorisée à dépasser temporairement certaines limites de qualité par l'Autorité Organisatrice Territoriale et l'Agence Régionale de Santé. Ces cas de dérogations exceptionnelles qui ne sont pas liées à des défauts d'exploitation ne sont pas comptabilisés. »

II – Seuils et objectifs des éléments de calcul des critères pour l'exercice 2023

Les parties sont d'accords sur les seuils et objectifs suivants :

	Critère	Seuil	Objectif
1	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	21	12
2	Maintien des certifications ISO 9001, ISO 45001	/	2023 : 0 NC majeures
3	Le linéaire traité par l'investissement réseau	80 % du BP	1% du linéaire Sinon 90 % du BP
4	Taux annuel moyen d'indisponibilité des points d'eau incendie	1,5 %	1,2 %
5	Pourcentage d'avancement annuel des projets d'investissements	50 %	75 %
6	La satisfaction à la demande du réseau	89 %	93 %
7	Le taux annuel de renouvellement des équipements	50 %	90 %
8	Le taux annuel de maintenance des équipements	50 %	100 %
9	Le pourcentage d'avancement annuel des opérations de production	50 %	75 %
10	Absence de dépassements bactériologiques et physico-chimiques	0	0

Ci-dessous, les tableaux des montants de la prime attribuée pour chaque critère en fonction de ces seuils et objectifs pour 2023 :

Pour le taux de fréquence des accidents de travail :

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	Ratio de la prime	Montants
≤ 12	100%	420 €
≤ 13	90%	378 €
≤ 14	80%	336 €
≤ 15	70%	294 €
≤ 16	60%	252 €
≤ 17	50%	210 €
≤ 18	40%	168 €
≤ 19	30%	126 €
≤ 20	20%	84 €
≤ 21	10%	42 €
> 21	0%	0 €

Pour le linéaire traité par l'investissement réseau

Pour 2023, la cible a été fixée à 1 % de linéaire d'investissement réseau.

Si le linéaire traité est supérieur ou égal à 1% du linéaire total de réseau au 01/01/2023, alors le montant versé sera de 300 €.

Si cette cible n'est pas atteinte, c'est le taux de dépense du budget primitif qui permet de calculer le montant de la prime qui sera attribuée. En effet, compte tenu de la forte incertitude quant à l'évolution des prix des marchés travaux d'une année sur l'autre, il est envisageable que les moyens financiers alloués aux travaux lors du budget primitif ne soient pas suffisants pour atteindre l'objectif en linéaire. Le niveau de dépense du budget primitif est calculé à partir des extractions définitives de l'année concernée issues de Grand Angle et fournies par la MEL.

Le budget primitif de l'activité investissement réseau a été fixé pour 2023 à : 25 180 000 €

La prime maximale est atteinte pour un niveau de dépense de 90%.

Le seuil minimum d'attribution de prime est de 80% des dépenses du budget primitif.

Dans ce cas, le montant de la prime sera de :

BP mandaté	Montant mandaté selon Grand Angle	Ratio de la prime	Montant de la prime
≥ 90%	≥ 22 662 000 €	100%	300,00 €
≥ 88,57%	≥ 22 302 286 €	87,5%	262,50 €
≥ 87,14%	≥ 21 942 571 €	75%	225,00 €
≥ 85,71%	≥ 21 582 857 €	62,5%	187,50 €
≥ 84,29%	≥ 21 223 143 €	50%	150,00 €
≥ 82,86%	≥ 20 863 429 €	37,5%	112,50 €
≥ 81,43%	≥ 20 503 714 €	25%	75,00 €
≥ 80,00%	≥ 20 144 000 €	12,5%	37,50 €
< 80%	< 20 144 000 €	0%	- €

Pour le taux annuel moyen d'indisponibilité des points d'eau incendie :

Pourcentage d'indisponibilité	Ratio de la prime	Montant de la prime
≤ 1,20%	100%	120,00 €
≤ 1,26%	83,33%	100,00 €
≤ 1,32%	66,67%	80,00 €
≤ 1,38%	50,0%	60,00 €
≤ 1,44%	33,33%	40,00 €
≤ 1,50%	16,67%	20,00 €
> 1,50%	0,0%	- €

Pour le pourcentage d'avancement annuel des projets d'investissements

	Pourcentage d'avancement annuel projets d'investissement	Ratio de la prime	Montant de la prime
≥	75%	100%	420,00 €
≥	69%	80%	336,00 €
≥	63%	60%	252,00 €
≥	56%	40%	168,00 €
≥	50%	20%	84,00 €
<	50%	0%	0,00 €

Pour la satisfaction à la demande du réseau

	Taux de satisfaction à la demande	Ratio de la prime	Montant de la prime
≥	93%	100%	105,00 €
≥	92%	80%	84,00 €
≥	91%	60%	63,00 €
≥	90%	40%	42,00 €
≥	89%	20%	21,00 €
<	89%	0%	0,00 €

Pour le taux annuel de renouvellement des équipements

	Taux de renouvellement des équipements	Ratio de la prime	Montant de la prime
≥	90%	100%	105,00 €
≥	80%	80%	84,00 €
≥	70%	60%	63,00 €
≥	60%	40%	42,00 €
≥	50%	20%	21,00 €
<	50%	0%	0,00 €

Pour le taux annuel de maintenance des équipements

	Taux de maintenance des équipements	Ratio de la prime	Montant de la prime
=	100%	100%	105,00 €
≥	88%	80%	84,00 €
≥	75%	60%	63,00 €
≥	63%	40%	42,00 €
≥	50%	20%	21,00 €
<	50%	0%	0,00 €

Pour le pourcentage d'avancement annuel des opérations de production

Pourcentage d'avancement annuel projets d'investissement	Ratio de la prime	Montant de la prime
≥ 75%	100%	105,00 €
≥ 69%	80%	84,00 €
≥ 63%	60%	63,00 €
≥ 56%	40%	42,00 €
≥ 50%	20%	21,00 €
< 50%	0%	0,00 €

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DE LA PRIME

a) Bénéficiaires :

Les bénéficiaires de l'intéressement sont tous les salariés de droit privé de la Régie ayant été inscrits à l'effectif au cours de l'exercice, et comptant au moins 3 mois d'ancienneté (ou 90 jours) dans l'entreprise au plus tard au terme de l'exercice considéré.

Pour la détermination de l'ancienneté requise, sont pris en compte, conformément au code du travail, tous les contrats de travail exécutés au cours de la période de calcul et des douze derniers mois qui la précèdent.

b) Répartition :

La prime d'intéressement varie de 0 à 2 100 € pour chaque bénéficiaire au cours de l'exercice considéré. Son montant dépend de l'atteinte des objectifs fixés annuellement pour chacun des critères définis à l'article ci-dessus.

Elle est également calculée au prorata du temps de travail effectif.

Les accidents de travail, les accidents de trajet reconnus comme accidents de travail par la Sécurité Sociale, les maladies professionnelles et les congés maternité et d'adoption sont considérés comme temps de travail effectif.

c) Plafonds de l'intéressement :

Conformément aux dispositions de l'article L3314-8 du Code du Travail, le montant global des primes d'intéressement distribuées aux bénéficiaires par la Régie sera plafonné à 20% du total des salaires bruts annuels versés à l'ensemble du personnel.

Le montant de la prime versée à chacun des bénéficiaires ne peut, au titre d'un même exercice, excéder une somme égale à la moitié du montant du plafond annuel moyen retenu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale. Le plafond de sécurité sociale à retenir est celui en vigueur lors de l'exercice au titre duquel l'intéressement se rapporte. Pour les salariés n'ayant pas accompli une année entière au sein de la Régie, le plafond individuel est calculé au prorata de présence aux effectifs.

ARTICLE 5 - VERSEMENT DE LA PRIME

a) Date de versement de l'intéressement :

La période de base de calcul de la prime étant l'année civile, celle-ci sera distribuée dès qu'elle aura pu être calculée et vérifiée dans les conditions prévues par l'accord.

En tout état de cause, les sommes constituant l'intéressement devront, après prélèvement de la CSG et de la CRDS, être versées aux bénéficiaires qui en font la demande ou investies selon les modalités de gestion prévues par l'accord au plus tard le dernier jour du cinquième mois suivant la clôture de l'exercice considéré.

Passé ce délai, elles seront majorées d'un intérêt de retard égal au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publié semestriellement, majoré de 33%. Cet intérêt de retard court à partir du premier jour du sixième mois suivant la date de clôture de l'exercice au titre duquel l'intéressement est attribué, et ce, jusqu'à la date d'investissement effectif ou de versement au salarié. Ces intérêts seront versés en même temps que le principal et seront employés dans les mêmes conditions. Ils bénéficieront du régime d'exonération prévu aux articles L. 3315-1 à L. 3315-3 du Code du travail.

b) Information individuelle des bénéficiaires :

Conformément à l'article D. 3313-8 du Code du travail, une note d'information sera remise à chaque bénéficiaire de l'accord.

En outre, toute personne concernée par l'accord reçoit, à son arrivée dans l'entreprise, un éventuel livret d'épargne salariale présentant les dispositifs d'épargne salariale en vigueur au sein de la Régie.

Ce livret d'épargne salariale est également porté à la connaissance des représentants du personnel, le cas échéant en tant qu'élément de la base des données économiques et sociales établie en application de l'article L2323-8 du code du travail.

Chaque répartition individuelle fera l'objet d'une fiche indiquant :

- Le montant global de l'intéressement,
- Le montant moyen perçu par les bénéficiaires,
- Le montant des droits attribués à l'intéressé et,
- Le montant des retenues opérées au titre de la CSG et de la CRDS et de tout autre prélèvement obligatoire,
- La date à partir de laquelle les droits sont négociables ou exigibles lorsque l'intéressement est investi sur le Plan d'Epargne Salariale mis éventuellement en place par la Régie,
- Les cas dans lesquels les sommes investies sur ce Plan d'Epargne Salariale peuvent être exceptionnellement liquidés ou transférés avant l'expiration de ce délai,
- Ainsi que les modalités d'affectation par défaut à ce PEE des sommes attribuées au titre de l'intéressement.

À cette fiche sera annexée une note rappelant les règles essentielles de calcul et de répartition prévues par le présent accord.

Selon les dispositions de l'article D.3313-9 du Code du Travail, la remise de cette fiche distincte pourra être effectuée par courrier simple ou par voie électronique dans des conditions de nature à garantir l'intégrité des données. Les bénéficiaires seront présumés avoir été informés 7 jours calendaires après la date d'envoi de l'information susvisée.

Aux termes de l'article D 3313-10 du code du travail, la Régie demandera son adresse au salarié quittant l'entreprise avant le versement des primes d'intéressement et l'informerait qu'il y aura lieu pour lui d'aviser la Régie de ses changements d'adresse.

S'il ne peut être atteint à sa dernière adresse indiquée, les sommes auxquelles il peut prétendre seront tenues à sa disposition par la Régie pendant une durée d'un an à compter de la date limite de versement de l'intéressement. Passé ce délai, elles seront remises à la Caisse des Dépôts et Consignations, où elles pourront être réclamées jusqu'au terme des délais prévus au III de l'article L312-20 du code monétaire et financier.

c) Affectation de la prime d'intéressement :

Le bénéficiaire de la prime individuelle d'intéressement pourra opter :

- pour le versement immédiat de tout ou partie de la prime d'intéressement qui lui est due. Les sommes directement perçues seront soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des traitements et salaires.

- Et/ou pour l'investissement de tout ou partie de cette prime au plan d'épargne entreprise (PEE) ou au Plan d'épargne pour la retraite collectif (Pereco) existant au sein de la Régie. Les sommes investies bénéficieront d'une exonération de l'impôt sur le revenu.

Ce choix s'exerce chaque année à l'occasion du versement effectué au titre de l'intéressement. Chaque bénéficiaire est informé, par un avis d'option envoyé par courrier simple ou par voie électronique, des sommes qui lui sont attribuées au titre de l'intéressement et du montant dont il peut demander en tout ou partie le versement. Cette demande doit être formulée dans un délai de 15 jours à compter de la date à laquelle il a été informé du montant qui lui est attribué. Le salarié est présumé avoir été informé dans un délai de 7 jours après la date d'émission de l'avis d'option.

Les sommes pour lesquelles le bénéficiaire n'aura pas clairement manifesté de choix de versement et/ou d'investissement dans les délais impartis seront automatiquement investies dans le Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE), en parts de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) par défaut mentionné dans le règlement dudit plan.

d) Indisponibilité des droits :

Si les bénéficiaires décident d'investir les droits constitués à leur profit dans les conditions prévues par l'accord, ou à défaut d'option exercée dans les délais impartis, leurs droits sont

soumis à une période d'indisponibilité d'une durée de cinq ans à compter du premier jour du 6ème mois suivant la clôture de l'exercice au titre duquel ils sont calculés.

Si les droits sont investis dans un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERECO), les droits sont indisponibles jusqu'au départ à la retraite des bénéficiaires dans les conditions précisées par le règlement du PERECO mis en place au sein de la Régie.

Les bénéficiaires peuvent néanmoins demander le déblocage anticipé de leurs droits lors de la survenance de l'un des cas de déblocage anticipé énumérés à l'article R. 3324-22 du Code du Travail, ou s'il s'agit de droits investis dans le PERECO dans les cas restreints de déblocage anticipé énumérés à l'article R. 3334-4 du Code du travail.

La demande de déblocage anticipée doit être présentée dans les 6 mois qui suivent la survenance de l'évènement, sauf dans les cas de rupture du contrat de travail, décès, invalidité et surendettement. Dans ces derniers cas, elle peut survenir à tout moment. Le versement s'opère en une seule fois et porte, au choix du bénéficiaire, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être débloqués.

ARTICLE 6 - SUIVI

L'application du présent accord sera suivie par le Comité social et économique qui se réunira chaque fois qu'il y aura lieu de calculer les produits de l'intéressement ou leur répartition, en vue de recevoir les informations correspondantes et d'en vérifier les modalités d'application.

Il lui sera possible de prendre connaissance à cette occasion des éléments ayant servi de base au calcul de l'intéressement. Ceux-ci seront tenus à sa disposition au moins 8 jours avant la date prévue de la réunion.

Il sera informé au moins une fois par an de l'évolution prévue des éléments retenus pour le calcul du montant de l'intéressement.

ARTICLE 7 – REVISION ET DENONCIATION DE L'ACCORD

Le présent accord pourra être révisé par avenant dans la même forme que sa conclusion. Pour être applicable à l'exercice en cours, l'avenant devra avoir été signé au cours des 6 premiers mois de l'exercice en cours, exception faite des avenants dits de conformité émanant de la DREETS.

Le présent accord ne peut être dénoncé que dans la même forme que sa conclusion. La dénonciation devra être notifiée à la DREETS et intervenir au cours des 6 premiers mois de l'exercice en cours.

ARTICLE 8 - REGLEMENT DES DIFFERENDS

Les différends et litiges pouvant survenir à l'occasion de l'application du présent accord se régleront, si possible, à l'amiable entre les parties signataires, à défaut, le litige devra être porté devant la juridiction compétente.

ARTICLE 9 - PUBLICITE

Le présent accord ainsi que les pièces accompagnant le dépôt prévu aux articles D. 3345-1 à D. 3345-4 seront déposés, par voie dématérialisée, au plus tard dans les quinze jours suivant la date limite autorisée pour leur conclusion sur la plateforme de téléprocédure du ministère du travail. Un exemplaire original sera transmis au greffe du Conseil de Prud'hommes de Lille.

Un exemplaire original dûment signé sera remis en main propre contre décharge à chacune des parties signataires ainsi qu'à chaque organisation syndicale non signataire ; un exemplaire original sera conservé au sein du service ressources humaines.

Un exemplaire de cet accord sera également mis en ligne sur le réseau pour sa communication au personnel.

Fait à Ronchin, le

En 4 exemplaires

Valéry FICOT, Directeur de la Régie

Les organisations syndicales,

- FO, représentée par Monsieur Damien SEGOND

- CGT, représenté par Monsieur Christophe COUSIN

ANNEXE

« COEFFICIENT DE PONDERATION DE CHAQUE USINE »

ANSEREUILLES	35,44%
BECK	11,81%
FLERS EN ESCREBIEUX	6,25%
HEM USINE	1,18%
HEMPEMPONT	2,02%
LA NEUVILLE	0,83%
PECQUENCOURT	11,12%
PERENCHIES	0,14%
RONCQ	4,17%
SAINGHIN WEPPE	0,42%
SAPIN VERT	4,03%
TOURCOING	4,03%
WATTRELOS	1,95%
ARBRISSEAU	13,90%
TROIS PONTS	2,71%
TOTAL	100,00%